



Document d'objectifs

Site Natura 2000 du Marais poitevin

ZPS FR5410100 ; ZSC FR5200659 ; ZSC FR5400446

Tome 2 Objectifs et Programme d'actions

Mai 2022



TABLE DES MATIERES DU TOME 2

TABLE DES MATIERES DU TOME 2	3
PARTIE E - LES HABITATS ET ESPECES PRIORITAIRES DU DOCOB NATURA 2000 MARAIS POITEVIN 5	
1. La hiérarchisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.....	6
1. La liste de hiérarchisation des habitats et des espèces prioritaires du Docob.....	8
1.1 Liste des espèces d'amphibiens et niveau d'enjeux du DOCOB Marais poitevin.....	9
1.2 Liste des espèces de reptiles et niveau d'enjeux du DOCOB Marais poitevin	10
1.3 Liste des espèces d'insectes et niveaux d'enjeux du DOCOB Marais poitevin.....	10
1.4 Liste des espèces de poissons et niveau d'enjeux du DOCOB Marais poitevin.....	11
1.5 Liste des espèces de mammifères et niveau d'enjeux du DOCOB Marais poitevin	12
1.6 Liste des espèces d'oiseaux (Annexe 1 Directive oiseaux) et niveau d'enjeux du DOCOB Marais poitevin ...	13
1.7 Liste des espèces d'oiseaux et niveau d'enjeux des autres annexes de la Directive Oiseaux du DOCOB Marais poitevin	15
1.8 Liste des espèces de mollusques et niveaux d'enjeux du DOCOB du Marais poitevin	16
1.9 Liste des espèces de plantes et niveau d'enjeux du Marais poitevin.....	16
1.10 Liste des habitats et niveau d'enjeux du DOCOB du Marais poitevin	18
2. Les habitats et espèces à enjeux et les facteurs d'influences.....	20
2.1 Liste des espèces et enjeux du site Natura 2000	20
2.2 Liste des habitats et niveau d'enjeux du site Natura 2000	25
PARTIE F - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET LES OBJECTIFS OPERATIONNELS (OO)	30
1. Les objectifs de Développement Durable (ODD) et les Objectifs Opérationnels (OO) liés aux habitats et aux espèces.....	31
2. Objectifs de Développement Durable, Objectifs Opérationnels et fiches actions	37
PARTIE G - LE PROGRAMME D' ACTIONS	40
1. La conception et la mise en œuvre du programme d'actions.....	41
2. La fiche action type	41
3. Le programme d'actions.....	43
Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans et des estuaires	44
Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire.....	46
Evaluer et conserver les lagunes	51
Préserver les boisements et la trame arborée	54
Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire.....	59
Gérer la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats	63
Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques	67
Gérer et protéger les pelouses calcicoles.....	73
Gérer et protéger les tourbières	75
Restaurer, gérer et protéger les habitats à végétation herbacée haute	78
Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes	81
Maintien et gestion des prairies humides de marais	84
Gestion collective des marais communaux	88

Favoriser des actions environnementales dans les espaces cultivés	92
Protection des Busards.....	96
Protection de la Guifette noire.....	99
Préserver les anatidés et limicoles hivernants, migrateurs et nicheurs.....	102
Localiser et préserver la flore patrimoniale	105
Préservation des mammifères semi-aquatiques.....	107
Connaissance et protection des Chiroptères et de leurs habitats	110
Assurer la libre circulation des poissons et la préservation des frayères	113
Veiller, suivre et accompagner les programmes et les projets sur le territoire	117
Développer les mesures de protection règlementaire	119
S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité	122
Renaturer des sites pour les espèces et les habitats.....	124
Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	126
Cartographie et suivi des habitats naturels.....	132
Animer les mesures du DOCOB	135
Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation aux enjeux du site Natura 2000.....	137
Consolider les pratiques des acteurs du territoire à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000.....	138
Valoriser le site à travers le label Ramsar	141
PARTIE H - LE BUDGET	144
TABLES DES FIGURES	148
ANNEXES DU TOME 2	150
Annexe 6 : Liste des espèces végétales patrimoniales selon leur statut (tableau de bioévaluation)	152
Annexe 7 : Liste des espèces avec les fiches actions correspondantes	167
Annexe 8 : Listes des habitats d'intérêt communautaire et fiches actions correspondantes.....	179

Partie E - LES HABITATS ET ESPECES PRIORITAIRES DU DOCOB NATURA 2000 MARAIS POITEVIN

Le site Natura 2000 Marais poitevin comprend de nombreuses d'espèces communautaires et d'habitats qui doivent être pris en compte dans le DOCOB, afin de garantir leur bon état de conservation.

A la demande de l'Etablissement public du Marais poitevin, il a été décidé de définir ceux à enjeux pour éventuellement préciser les actions de gestion ou définir des priorités.

Pour cela, le Parc naturel régional du Marais poitevin, en charge de la révision du Docob Natura 2000 du Marais poitevin, a testé une partie de la méthodologie nationale CT 88 en complément de la concertation réalisée avec les acteurs et les experts du territoire (réunions plénières, groupes de travail, rencontres individuelles ...).

1. La hiérarchisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Cette méthodologie repose sur le cahier technique n°88 (CT 88) : « Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels » de l'Agence Française pour la Biodiversité¹. Cette méthode place l'évaluation au cœur de la démarche d'élaboration d'un plan de gestion d'Espace Naturel Protégé (ENP).

L'élaboration du Docob Marais poitevin ne repose pas sur cette méthodologie récente. En effet la phase de révision du Docob Marais poitevin (2018) est antérieure à la cette méthodologie. Néanmoins, il a été choisi d'utiliser cette méthodologie pour la hiérarchisation des enjeux, aucune méthode régionale standardisée n'étant disponible »

La première étape est d'identifier les responsabilités du site vis-à-vis des habitats et des espèces. Cette identification s'effectue en analysant, pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire, trois critères :

- La **représentativité** correspond à la proportion présente sur le secteur par rapport à une échelle plus large. Elle est exprimée par l'effectif des populations pour les espèces ou par la surface totale occupée pour les habitats, comparée à l'échelle nationale.
- La **sensibilité/vulnérabilité** renseigne la fragilité et la capacité de résilience. Elle s'appuie sur les listes UICN à plusieurs échelles (mondiale, européenne, nationale et régionale) pour les espèces et sur l'état de conservation national pour les habitats.
- Le **rôle fonctionnel** du site permet de définir l'importance du site sur le plan de la fonctionnalité. Pour les espèces, la fonctionnalité renseigne sur le caractère déterminant du site pour la réalisation de leur cycle de vie (zone de reproduction, d'alimentation, de migration) et sur leur état de conservation. Pour les habitats, il renseigne sur le rôle biologique (écosystémique et spécifique). Ce critère s'appuie sur les dires d'experts du territoire.

¹ <http://ct88.espaces-naturels.fr/guide-delaboration-des-plans-de-gestion>

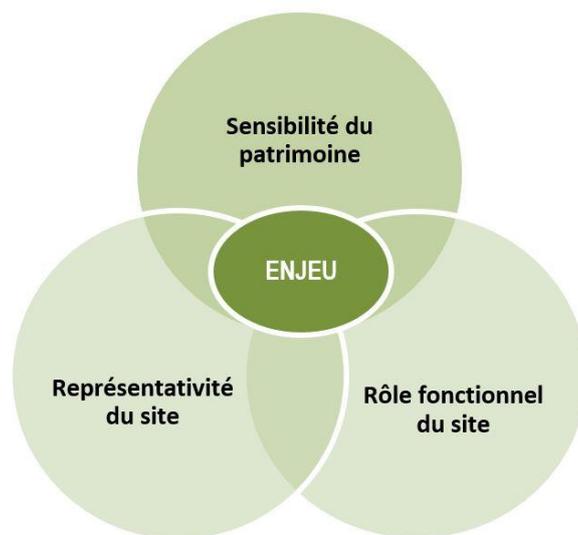


Figure n° 1 : Schéma représentant la définition d'un enjeu résultant du croisement entre les trois critères
(Source : <http://ct88.espaces-naturels.fr/node/1932>)

Une note est attribuée à chaque critère selon un barème défini à dire d'expert. L'addition des trois notes permet d'obtenir une note globale pour chaque espèce ou habitat. Ainsi, on obtient un classement : plus la note globale est élevée, plus le site a une responsabilité forte pour l'espèce ou l'habitat qui devient alors un enjeu à prendre en compte pour mettre en place la stratégie d'action.

La méthodologie a été testée en 2018 – 2019 sur le Marais poitevin et a permis d'initier le travail de hiérarchisation pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Cependant, cette méthodologie était en cours de cadrage au niveau régional pour les sites Natura 2000. Suite à l'absence de données chiffrées et/ou de connaissances suffisantes à l'échelle nationale et locale (fonctionnalité, effectifs des espèces, surfaces des habitats ...) l'ensemble des critères n'a pu être renseigné pour toutes les espèces et tous les habitats.

Ainsi, certains critères ont eu plus de poids que d'autres et influencent donc la note globale obtenue.

Cette méthodologie devra donc être de nouveau reconduite dans les années à venir, en fonction de l'amélioration des connaissances sur le site Natura et si cette méthodologie est appliquée à tous les futurs DOCOB.

1. La liste de hiérarchisation des habitats et des espèces prioritaires du Docob

La liste ci-après présente les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site Natura 2000 du Marais poitevin a une responsabilité de préservation à l'échelle nationale. Celle-ci s'est basée sur les résultats obtenus avec la méthodologie CT 88, complétée par les dires d'experts du territoire.

Les experts du territoire (gestionnaires des réserves naturelles, association de protection de la nature, les conservatoires d'espaces naturels, du littoral, les chambres d'agriculture, les acteurs de la gestion hydraulique, fédérations de chasse et de pêche ...) se sont réunis sous la forme de groupes de travail abordant les thématiques suivantes : biodiversité, agriculture, milieux aquatiques et littoral, ainsi que lors des comités de pilotage Natura 2000 ou encore lors des réunions des pôles de l'Observatoire du Patrimoine Naturel.

L'ensemble de ces réunions plénières, accompagnées d'entretiens individuelles, ont permis d'affiner cette liste.

Types de réunions	Dates de la réunion
Groupes de travail	
Groupe Biodiversité	15 janvier 2019 24 septembre 2019
Groupe Agriculture	7 février 2019 28 janvier 2020
Groupe Milieux aquatiques	24 janvier 2019 5 décembre 2019
Groupes Littoral	22 janvier 2019 28 novembre 2019
Comité de pilotage Natura 2000	
Validation des diagnostics biologique et socio-économique	9 avril 2019
Validation des enjeux et des objectifs du Docob	12 décembre 2019
Pôles de l'OPN	
Pôle Avifaune	4 mars 2020
Pôle Poissons	23 septembre 2019
Pôle Entomofaune	21 novembre 2018
Pôle Flore-Habitats	3 septembre 2019 23 janvier 2020

Figure n° 2 : Dates des réunions plénières ayant permis l'élaboration de la liste des habitats et espèces à enjeu
(Source : PNR Marais poitevin)

Ainsi, à cette liste de hiérarchisation s'ajoute des habitats et des espèces non-inscrits dans les directives mais jugés importants à prendre en compte dans les enjeux du document d'objectifs pour un projet de territoire cohérent.

Le tableau de la méthodologie CT 88 ayant permis d'établir les listes des habitats et espèces prioritaires du site Natura 2000 du Marais poitevin est en annexe 9.

Légende des listes de hiérarchisation présentés ci-après :

- * : Espèces d'intérêt non communautaire
- * : Espèces prioritaires de l'annexe 2 de la Directive habitats
- Niveau d'enjeux :

Majeur
Fort
Modéré

1.1 Liste des espèces d'amphibiens et niveau d'enjeux du DOCOB Marais poitevin

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Annexe Directive Habitats
1191	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	IV
1202	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	IV
1209	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	IV
	<i>Pelophylax perezi</i>	Grenouille de Perez	V
	<i>Pelophylax de Graf</i>	Grenouille de Graf	V
	<i>Pelophylax ridibunda</i>	Grenouille rieuse	V
	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	V
	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	V
	<i>Pélobates cultripès</i>	Pélobate cultripède	IV
1203	<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole	IV
1205	<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	IV
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	II et IV
1174	<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	IV
-	<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué*	-

Figure n° 3 : Liste des espèces d'amphibiens prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

1.2 Liste des espèces de reptiles et niveau d'enjeux du DOCOB Marais poitevin

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Annexe Directive Habitats
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	II et IV
1281	<i>Zamenis longissima</i>	Couleuvre d'Esculape	IV
1284	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	IV
1253	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	IV
1256	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV
-	<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine*	-

Figure n° 4 : Liste des espèces de reptiles prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

1.3 Liste des espèces d'insectes et niveaux d'enjeux du DOCOB Marais poitevin

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Annexe Directive Habitats
1044	<i>Coenagrion mercurial</i>	Agrion de Mercure	II
1058	<i>Phengaris arion</i>	Azuré du serpolet	IV
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	II et IV
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	II et IV
1078	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	II
1046	<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	II et IV
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	II et IV
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	II
1087	<i>Rosalia alpina</i> *	Rosalie des Alpes*	II et IV
-	<i>Lestes macrostigma</i>	Leste à grands stigmas ⁺	-
-	<i>Epacromius tergestinus</i>	Criquet des salines ⁺	-

Figure n° 5 : Liste des espèces d'insectes prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

1.4 Liste des espèces de poissons et niveau d'enjeux du DOCOB Marais poitevin

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Annexe Directive Habitats
1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte atlantique	II et V
1102	<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose	II et V
1134	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	II
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	II
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie fluviatile	II et V
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	II
1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	II et V
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	II
-	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille*	-
-	<i>Esox lucius</i>	Brochet*	-

Figure n° 6 : Liste des espèces de poissons prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

1.5 Liste des espèces de mammifères et niveau d'enjeux du DOCOB Marais poitevin

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Annexe Directive Habitats
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	II et IV
	<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	V
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	II et IV
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	II et IV
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	II et IV
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	II et IV
	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	IV
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	II et IV
5003	<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin alcaethoé	IV
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	II et IV
1314	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	IV
	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	IV
1312	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	IV
1331	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	IV
	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Noctule géante	IV
1329	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	IV
1326	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	IV
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	II et IV
1309	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	IV
2016	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	IV
1317	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	IV
5009	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	IV
	<i>Mustela putorius</i>	Putois	V
	<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore	IV
1327	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	IV
1365	<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau marin	II et V
	<i>Néomis fodiens</i>	Crossope aquatique	
	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	
1364	<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	II et IV

Figure n° 7 : Liste des espèces de mammifères prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

1.6 Liste des espèces d'oiseaux (Annexe 1 Directive oiseaux) et niveau d'enjeux du DOCOB Marais poitevin

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette
A243	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante
A157	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur
A045	<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette
A022	<i>Numenius arquata</i>	Blongios nain
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
A084	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard saint martin
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé
A166	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean le Blanc
A151	<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié
A038	<i>Cygnus Cygnus</i>	Cygne chanteur
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche
A399	<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe
A098	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
A302	<i>Numenius arquata</i>	Fauvette pitchou
A272	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir
A027	<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu
A127	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée
A196	<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun
A197	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
A222	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle
A121	<i>Larus marinus</i>	Marouette de Baillon
A119	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale
A177	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée
A133	<i>Burhinus oedicanus</i>	Oedicnème criard
A128	<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière
A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique
A234	<i>Picus canus</i>	Pic cendré
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie grièche écorcheur
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline
A002	<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique
A001	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin
A003	<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré
A139	<i>Eudromias morinellus</i>	Pluvier guignard
A122	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche
A190	<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne
A191	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne caugek
A189	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne Hansel
A195	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin

Figure n° 8 : Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Annexe 1 Directive Oiseaux) prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

1.7 Liste des espèces d'oiseaux et niveau d'enjeux des autres annexes de la Directive Oiseaux du DOCOB Marais poitevin

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Annexes
A156	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire <i>Ssp islandica</i>	II
A156	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire <i>Ssp limosa</i>	II
A155	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	II et III
A143	<i>Porzana puzilla</i>	Bécasseau maubèche	II
A153	<i>Larus marinus</i>	Bécassine des marais	II et III
A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	II et III
A046	<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	II
A381	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux*	
A113	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	II
A051	<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	II
A054	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	II et III
A050	<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur	II et III
A056	<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	II et III
A164	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	II
A161	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	II
A162	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	II
A160	<i>Larus canus</i>	Courlis cendré	II
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	II
A036	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	II
A063	<i>Somateria mollissima</i>	Eider à duvet	II et III
A125	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	II et III
A059	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	II et III
A061	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	II et III
A123	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule d'eau	II
A182	<i>Ixobrychus minutus</i>	Goéland cendré	II
A187	<i>Calidris canutus</i>	Goéland marin	II
A028	<i>Arderea cinerea</i>	Héron cendré	

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Annexes
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie	II
A065	<i>Melanitta nigra</i>	Macreuse noire	II et III
A043	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	II et III
A041	<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	II
A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	II
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	II
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	II et III
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon ⁺	
A275	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés ⁺	
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	II

Figure n° 9 : Liste des espèces d'oiseaux prioritaires des autres annexes de la Directive Oiseaux prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

1.8 Liste des espèces de mollusques et niveaux d'enjeux du DOCOB du Marais poitevin

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Annexe Directive Habitats
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de des moulins	II

Figure n° 10 : Liste des espèces de mollusques prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

1.9 Liste des espèces de plantes et niveau d'enjeux du Marais poitevin

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Annexe Directive Habitats
1428	<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à quatre feuilles	II et IV

Figure n° 11 : Liste des espèces de plantes prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

1.10 Liste des habitats et niveau d'enjeux du DOCOB du Marais poitevin

Code Natura 2000	Habitats
Habitats côtiers et végétation halophytiques	
1160	Vasières infra littorales
1130	Estuaires et vallées fluviales soumises aux marées
3270	Fleuve et rivières à l'arrière des estuaires
1310	Végétations halophiles pionnières à Salicornes
1320	Prés à Spartines des vases salées côtières
1330	Prés-salés atlantiques à Puccinellies
1420	Fourrés halophiles thermo-atlantiques
1150	Lagunes*
Falaises maritimes	
1230-2	Falaises calcaires
Dunes maritimes	
1170	Récifs
1170-4	Massifs d'Hermelles
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau
1140	Sables et vases découverts à marée basse
1210	Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer)
2110	Dune mobile embryonnaire
2120	Dunes mobiles du cordon littoral
2130	Dunes fixées à végétation herbacée*
2190	Dépressions humides intradunales ▶ Prairies humides dunaires ▶ Pelouses pionnières des pannes
2270	Forêts dunales à pins (Pinus pinaster)
Habitats des marais subsaumâtres thermoatlantiques	
1410	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques
1310	Végétations pionnières subhalophiles
92D0	Fourrés de Tamaris
Forêts alluviales	
91E0	Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale *
91F0	Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves
Habitats d'eau douce à saumâtre	

Code Natura 2000	Habitats
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (algues)
3150	Eaux douces eutrophes à végétation flottante et/ou enracinée
3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires
3270	Rivières avec berges vaseuses
3170	Mares temporaires méditerranéennes
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	
6210	Pelouses sèches semi-arides et faciès d'embuissonnement sur calcaire*
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude
6430	Mégaphorbiaies
7210	Bas marais calcaires à Marisque
7230	Bas marais alcalins

Figure n° 12 : Liste des habitats prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

2. Les habitats et espèces à enjeux et les facteurs d'influences

2.1 Liste des espèces et enjeux du site Natura 2000

Le tableau suivant présente la liste des espèces prioritaires associées au niveau d'enjeu et aux facteurs d'influences.

Espèces	Niveau d'Enjeu	Facteurs d'influences
Espèces à enjeux d'intérêt communautaire		
AMPHIBIENS		
Grenouille Agile	Fort	Gestion de l'eau de janvier à mai et bonne qualité de l'eau Diversité et fonctionnalité des milieux (mares, prairies, fossés, berges, ...)
Grenouille rousse	Fort	
Pélobate cultripède	Fort	Présence de milieux sableux et de sites de reproduction Corridors biologiques entre les sites
Triton marbré	Fort	Maintien des mares, des prairies et de la trame arborée Présence de végétations aquatiques Bonne qualité de l'eau Présence EEE (ragondin / écrevisse)
REPTILES		
Cistude d'Europe	Fort	Diversité et fonctionnalité des milieux (prairies, réseau hydraulique, berges, mares, ...)
Couleuvre d'Esculape	Fort	Diversité des milieux de la zone humide et zone de bordure (haies, prairies, etc.)
INSECTES		
Agrion de Mercure	Majeur	Entretien raisonné des milieux aquatiques Gestion hydraulique et qualité de l'eau Pratiques agricoles extensives
Cordulie à corps fin	Majeur	
Gomphe de Graslin	Fort	
Cuivré des marais	Majeur	Conservation des prairies naturelles humide et d'une variété de pratiques agricoles pour avoir des parcelles favorables pour les deux générations Présence de Rumex
Azuré du serpolet	Majeur	Présence de coteaux calcaires, de plantes hôtes de la famille des Lamiacés et de fourmis Myrmica sabuleti Gestion adaptée et raisonnée des pelouses calcaires : maintien du milieu ouvert Absence d'urbanisation, enrichissement et de mise en culture des pelouses calcaires
Rosalie des Alpes	Majeur	Présence d'arbres morts ou sénescents Présence d'une trame arborée
POISSONS		
Alose feinte atlantique	Majeur	Gestion des niveaux et qualité de l'eau

Espèces	Niveau d'Enjeu	Facteurs d'influences
Grande alose	Majeur	Bonne qualité d'eau (absence de polluants, ...) Pêche des géniteurs Maintenir la transparence écologique des ouvrages Maintien des frayères
Lamproie de Planer	Majeur	
Lamproie fluviatile	Majeur	
Lamproie marine	Majeur	
Saumon atlantique	Majeur	
MAMMIFERES		
Loutre d'Europe	Majeur	Diversité et fonctionnalité des milieux aquatiques Continuité écologique Disponibilité de la ressource alimentaire Mortalité routière
Grand Rhinolophe	Majeur	Diversité et fonctionnalité des milieux : cavités, boisements, mares, haies, ... Disponibilité de la ressource alimentaire Continuité écologique entre les gîtes au sein du site Natura 2000 du Marais poitevin et avec les sites alentours Présence de gîte de parturition
Barbastelle d'Europe	Majeur	
Murin à oreilles échancrées	Majeur	
Murin de Daubenton	Fort	
Noctule de Leisler	Majeur	
Petit Rhinolophe	Majeur	
Pipistrelle commune	Fort	
Pipistrelle de Nathusius	Majeur	
Vison d'Europe	Majeur	
OISEAUX		
Avocette élégante	Majeur	Présence de site de reproduction (bassin de prélèvement, plan d'eau, etc) Tranquillité des sites alimentation et repos (en hiver)
Barge rousse	Majeur	Tranquillité des sites d'alimentation et d'hivernage sur les vasières

Espèces	Niveau d'Enjeu	Facteurs d'influences
Barge à queue noire	Majeur	Maintien des dépressions humides en eau de l'hiver au début de l'été pour la nidification Pratiques agricoles adaptées (chargement, etc.)
Bécasseau maubèche	Majeur	Tranquillité des sites d'alimentation et des sites de repos en hivernage
Busard cendré	Majeur	Présence d'un couvert herbacé haut et dense Disponibilité de la ressource alimentaire Protection des nids lors des moissons
Busard des roseaux	Majeur	Présence d'un couvert herbacé homogène (prairie) et de roselières Disponibilité de la ressource alimentaire
Gorgebleue à miroir	Majeur	Présence d'habitats de reproduction : roselières, de prés salés, végétation haute, etc. Tranquillité des secteurs fréquentés Ressource alimentaire
Gravelot à collier interrompu	Majeur	Présence de plages avec des profils favorables Tranquillité des lieux de nidification / dérangement par la fréquentation des plages Nettoyage manuel des plages Absence de facteurs détruisant les nids (piétinement, prédation par les chiens sur les plages)
Guifette noire	Majeur	Ressource alimentaire pour élevage des jeunes Maintien des habitats inondés jusqu'en début d'été
Héron pourpré	Majeur	Présence de boisements, trame arborée rivulaire ou de roselière (nidification) Ressource alimentaire Tranquillité des sites de reproduction
Phragmite aquatique	Majeur	Qualité des prés salés (tranquillité et ressource alimentaire)
Pipit rousseline	Fort	Tranquillité et maintien des espaces dunaires
Râle des genêts	Majeur	Ressource alimentaire Fauche tardive des prairies
Canard pilet	Majeur	Tranquillité des sites d'alimentation, de repos Présence de prairies humides avec des niveaux d'eau suffisants et adaptés en hiver et printemps
Canard siffleur	Majeur	Tranquillité des sites d'alimentation, de repos en hivernage et migration pré-nuptiale Présence de prairies humides avec des niveaux d'eau suffisants et adaptés en hiver et printemps
Canard souchet	Majeur	Tranquillité des sites d'alimentation et de repos en hivernage et migration pré-nuptiale Présence de prairies humides et réseaux hydrauliques avec des niveaux d'eau suffisants et adaptés en hiver et printemps pour la reproduction
Chevalier gambette	Majeur	Présence des prairies humides avec des dépressions humides en eau de la fin de l'hiver au début du printemps Pratiques agricoles adaptés (chargement, zone de refus, etc.) Tranquillité des sites de migration et hivernage

Espèces	Niveau d'Enjeu	Facteurs d'influences
MOLLUSQUES		
Vertigo des moulins	Majeur	Présence de cariçaie en plein ou rivulaire Hydromorphie des sols Gestion des niveaux d'eau
PLANTE		
Marsilée à quatre feuilles	Majeur	Bonne qualité de l'eau Gestion des niveaux d'eau Adaptation des travaux de curage et d'entretien des cours d'eau
Espèces à enjeux d'intérêt non communautaire		
Pélodyte ponctué	Fort	Gestion de l'eau entre janvier et juin pour maintenir les dépressions prairiales en eau
Couleuvre vipérine	Modéré	Présence de milieux humides Bonne qualité d'eau (absence de pesticides, ...)
Leste à grands stigmas	Fort	Maintien et conservation des lagunes d'eau saumâtre Présence de zones à Scirpe maritime
Criquet des salines	Fort	Maintien des prés salés
Anguille	Majeur	Pêche à la civelle Bonne qualité de l'eau Gestion des niveaux d'eau Maintien et augmentation de la transparence écologique des ouvrages
Brochet	Majeur	Gestion hydraulique pour favoriser la présence de dépressions humides en eau de janvier jusqu'au début du printemps et connectées au réseau pour frayer Bonne qualité de l'eau Secteur de reproduction favoriser par les crues
Tadorne de Belon	Majeur	Tranquillité des sites pour l'hivernage Présence de site de reproduction
Bruant des roseaux	Modéré	Présence de Roselières et de végétations rivulaires
Tarier des prés	Majeur	Présence de prairies humides naturelles à fauche tardive

Figure n° 13 : Liste des espèces à enjeux et les facteurs d'influences
(Source : PNR Marais poitevin)

2.2 Liste des habitats et niveau d'enjeux du site Natura 2000

Le tableau ci-après présente la liste des habitats du site Natura 2000, associés à leur niveau d'enjeu et aux facteurs d'influences.

Code Natura 2000	Habitats	Niveau d'enjeu	Facteurs d'influences
Habitats côtiers et végétation halophytiques			
1160	Vasières infra littorales	Fort	Fréquentation des sites Qualité d'eau
1130	Estuaires et vallées fluviales soumises aux marées	Fort	
3270	Fleuve et rivières à l'arrière des estuaires	Fort	
1310	Végétations halophiles pionnières à Salicornes	Fort	
1320	Prés à Spartines des vases salées côtières	Fort	Colonisation par la Spartine anglaise Piétinement Modification de la dynamique naturelle de l'estuaire (érosion)
1330	Prés-salés atlantiques à Puccinellies	Fort	Surpâturage / fauche Modification de la dynamique naturelle de l'estuaire (érosion)
1420	Fourrés halophiles thermo-atlantiques	Fort	
1150	Lagunes	Majeur	Eutrophisation des lagunes Déprise des bassins aquacoles
Falaises maritimes			
1230-2	Falaises calcaires	Fort	Erosion Piétinement du haut de falaise
Dunes maritimes			
1170	Récifs	Fort	Fréquentation touristique et pêche à pied
1170-4	Massifs d'hermelles	Fort	Transit sédimentaire du sable
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau	Fort	Evolution naturel du trait de côte / ensablement / dynamique naturelle
1140	Sables et vases découverts à marée basse	Fort	Fréquentation touristique toute l'année (pêche à pied, balnéaire, etc). Nettoyage des plages
1210	Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer)	Fort	Aménagement en haut de plage
2110	Dune mobile embryonnaire	Fort	Evolution naturel du trait de côte (dynamique naturelle) Piétinement par la surfréquentation Nettoyage des plages Artificialisation du littoral

Code Natura 2000	Habitats	Niveau d'enjeu	Facteurs d'influences
2120	Dunes mobiles du cordon littoral	Fort	Modification de la dynamique naturelle Artificialisation du littoral Sur fréquentation (piétinement)
2130	Dunes fixées à végétation herbacée	Fort	Embroussaillage Sur fréquentation (piétinement) Dommages causés par les tempêtes Artificialisation du littoral
2190	Dépressions humides intradunales : prairies humides dunaires et pelouses pionnières des pannes	Fort	Présence d'espèces envahissantes (Ecrevisse / ragondin) Comblement par atterrissement
2270	Forêts dunaires à pins (<i>Pinus pinaster</i>)	Fort	Exploitation forestière Fréquentation touristique toute l'année
Habitats des marais subsaumâtres thermoatlantiques			
1410	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques	Majeur	Pratiques agricoles (pression de pâturage, amendement, date de fauche, traitement anti parasitaire, sursemis, etc.)
1310	Végétations pionnières subhalophiles	Majeur	Modification du micro relief « baisse » Gestion hydraulique notamment en fin hiver / printemps / début été Labour des prairies
92D0	Fourrés de Tamaris	Modéré	Coupe notamment lors des travaux de curage ou agricoles
Forêts alluviales			
91E0	Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempéré et boréale	Fort	Morcellement de l'habitat Gestion par coupe de bois ou développement de la populiculture Modification de l'hydromorphie du sol
91F0	Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves	Fort	Gestion par coupe de bois et traitement en taillis Evolution des boisements par l'arrivée de la Chalarose Tranquillité des boisements Gestion des niveaux d'eau
Habitats d'eau douce à saumâtre			
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (algues)	Majeur	Mauvaise qualité de l'eau
3150	Eaux douces eutrophes à végétation flottante et/ou enracinée	Fort	Gestion des niveaux d'eau et assèchement trop précoce Travaux d'entretien trop fréquent
3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	Fort	Présence des EEE ((ragondin / écrevisse)

Code Natura 2000	Habitats	Niveau d'enjeu	Facteurs d'influences
3270	Rivières avec berges vaseuses	Modéré	
3170	Mares temporaires méditerranéennes	Majeur	Fermeture ou comblement du milieu Gestion des niveaux pour les mares en bordure de fossés, notamment en fin d'hiver et printemps
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles			
6210	Pelouses sèches semi-arides et faciès d'embuissonnement sur calcaire	Majeur	Fermeture du milieu par la végétation arbustive Mise en culture
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Majeur	Pratiques agricoles (date de fauche, amendement, pressions de pâturage, etc.)
6430	Mégaphorbiaies	Fort	Absence d'entretien ou entretien trop fréquent (pâturage, fauche, etc.) Modification de l'hydromorphie des sols
7210	Bas marais calcaires à Marisque	Majeur	Gestion hydraulique et assèchement trop précoce notamment au printemps et été.
7230	Bas marais alcalins	Majeur	Comblement et fermeture du milieu

Figure n° 14 : Liste des habitats à enjeux du site Natura 2000, niveau d'enjeu et facteurs d'influences
(Source : PNR Marais poitevin)

Partie F - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET LES OBJECTIFS OPERATIONNELS (OO)

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** et les **Objectifs Opérationnels (OO)** du document d'objectifs.

Ces derniers ont été définis avec les éléments du précédents DOCOB et des phases de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire lors des groupes de travail (Biodiversité, Milieux aquatiques, Agriculture, Littoral et Education à l'Environnement et au Développement Durable) ainsi que lors de rencontres individuelles avec les différentes structures concernées.

1. Les objectifs de Développement Durable (ODD) et les Objectifs Opérationnels (OO) liés aux habitats et aux espèces

Le tableau ci-après présente les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les Objectifs Opérationnels (OO) liés aux habitats et aux espèces présents sur le site Natura 2000 du Marais poitevin.

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs Opérationnels (OO)	Habitats concernés (liste non exhaustive)	Espèces concernées (liste non exhaustive)	Activités humaines et acteurs concernés (liste non exhaustive)	Cohérence avec les programmes et les projets en cours (Liste non exhaustive)
Gérer Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral	<ul style="list-style-type: none"> - Végétations pionnières halophiles à Salicornes (1310) - Prés à Spartines des vases salées côtières (1320) - Prés-salés atlantiques à Puccinellies (1330) - Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420) - Vasières infra littorales (1160) - Sables et vases découverts à marée basse (1140) - Récifs, Massifs d'Hermelles (1170) - Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer) (1210) - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau (1110) - Estuaires (1130) - Dune mobile embryonnaire (2110) - Dune mobile du cordon littoral (2120) - Dune fixée à végétation herbacée (2130) - Dépressions humides intradunales (2190) - Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180) - Lagune (1150) 	<ul style="list-style-type: none"> - Limicoles hivernants (Barge à queue noire, Huitrier pie, Bécasseau sp, etc.) - Anatidés (Canard siffleur, Canard pilet, Bernache cravant, Sarcelle d'hiver, etc.) - Phragmite aquatique - Limicoles (Echasse blanche, Pluvier doré, Pipit rousseline) - Gravelot à collier interrompu - Circaète-Jean-Le-Blanc - Engoulevent d'Europe - Pélobate cultripède - Crapaud calamite 	<ul style="list-style-type: none"> Conchyliculture Pêche à pied Tourisme balnéaire et activités nautiques Coupe forestière Office National de la Forêt Parc Naturel Marin Gestionnaires des RNN Communes Conservatoire du Littoral Communes Département de la Vendée 	<ul style="list-style-type: none"> DCMM / Document stratégique de facade Plan de Gestion du Parc naturel marin estuaire gironde et mer des pertuis Plan de gestion RNN, RBD Arçay et APPB de la pointe de l'Aiguillon PDGF Forêt de Longeville On marche sur des œufs PAPI Charte de PNR
	Favoriser le bon état écologique des prairies et une agriculture compatible avec les exigences écologiques des habitats et des espèces de la zone humide	<ul style="list-style-type: none"> - Prairies et pelouses subhalophiles (1410 et 1310-4) 	<ul style="list-style-type: none"> - Guifette noire - Chevalier gambette - Barge à queue noire - Odonates - Brochet - Pélodyte ponctué - Marsilée à quatre feuilles - Tarier des prés - Cuivré des marais 	<ul style="list-style-type: none"> Elevage / Agriculteurs / Chambres d'Agriculture 17, 79 et 85 Gestion hydraulique / Syndicats mixtes Gemapien et Association syndicale de marais Réserves Naturelles Nationales et Régionales Associations de Protection de la Nature Pratique de la chasse / Fédérations des Chasseurs 17, 79 et 85 PNR Marais poitevin Etablissement Public du Marais poitevin CIVAM, GAB, CEPRAM, Paysans de Nature 	<ul style="list-style-type: none"> PAC / MAEC Plan de gestion des RNN et RNR Programme d'accompagnement des prairies et de soutien à l'élevage (TVB, CT) Protocole de gestion de l'eau Charte de PNR
	Améliorer la qualité des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) - Eaux douces eutrophes (3150) - Végétation flottante de renoncules (3260) - Rivières avec berges vaseuses (3270) - Mares temporaires (3170) - Estuaires (1130) 	<ul style="list-style-type: none"> - Limicoles - Anatidés - Amphibiens (Grenouille agile, Rainette verte, ...) - Mammifères (Loutre d'Europe, chiroptères) - Odonates (Agrion de mercure, Cordulie à corps fin) - Poissons dont migrants (Alose, Lamproies, Saumon, ...) - Chabot - Marsilée à quatre feuilles 	<ul style="list-style-type: none"> Pratique de la pêche Activités touristiques (embarcadères, activités nautiques du littoral) Agriculture Conchyliculture Syndicats hydrauliques Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise UNIMA Collectivités territoriales Agriculture Etablissement Public du Marais poitevin PNR Marais poitevin 	<ul style="list-style-type: none"> SAGE SDAGE PAPI GEMAPI Contrat Territorial Contrats de marais Protocole de gestion de l'eau Documents d'urbanisme Charte de PNR Etc.
				<ul style="list-style-type: none"> - Ardéidés nicheurs 	<ul style="list-style-type: none"> Sylviculture Activités touristiques (randonnées pédestres, vélo, barque, ...)

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs Opérationnels (OO)	Habitats concernés (liste non exhaustive)	Espèces concernées (liste non exhaustive)	Activités humaines et acteurs concernés (liste non exhaustive)	Cohérence avec les programmes et les projets en cours (Liste non exhaustive)
	Conserver les boisements et améliorer leur qualité biologique	-Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes (91E0) -Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (91F0)	- Rosalie des Alpes - Chiroptères	Populiculture (Industriels, exploitants forestiers, ...) Propriétaires privés CRPF Syndicats de propriétaires Départements PNR Marais poitevin Etablissement Public du Marais poitevin CEN Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine	Stratégie foncière et ENS Protocole de gestion de l'eau et contrat de marais Stratégie peupliers Programme de plantation des collectivités territoriales Charte de PNR / Programme : « Plantons les arbres têtards de demain »
	Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats	- Bas marais calcaires à Marisque (7210) - Bas marais alcalins (7230) - Mégaphorbiaies eutrophes (6430) - Pelouses sèches semi-arides et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) - Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) - Eaux douces eutrophes (3150) - Végétation flottante de renoncules (3260) - Rivières avec berges vaseuses (3270) - Mares temporaires (3170) - Roselière - Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes (91E0) - Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (91F0)	- Amphibiens - Cuivré des marais - Vertigo des moulins - Passereaux paludicoles - Héron pourpré - Cuivré des marais - Azuré du serpolet - Guifette noire - Passereaux paludicoles - Héron pourpré - Echasse blanche - Avocette élégante - Triton marbré - Triton crêté - Pélodyte ponctué - Grenouille agile - Chiroptères	Syndicats mixtes Gemapien Conservatoire du Littoral Conservatoires d'Espaces Naturels Réserves Naturelles Nationales et Régionales PNR Marais poitevin Fédérations des chasseurs Fédérations de pêche Associations de protection de la nature Collectivités Agriculteurs	Stratégie d'acquisition foncière Documents d'urbanismes PNA / PRA Protocole de gestion de l'eau Charte de PNR
	Développer la fonctionnalité de corridors écologiques dans le site et vers l'extérieur du site	- Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes (91E0) - Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (91F0) - Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) - Eaux douces eutrophes (3150) - Végétation flottante de renoncules (3260) - Rivières avec berges vaseuses (3270) - Mares temporaires (3170)	- Chiroptères - Oiseaux cavernicoles - Poissons migrateurs - Limicoles et Anatidés - Loutre d'Europe - Vison d'Europe	Syndicats hydrauliques Conservatoire du Littoral Conservatoires d'Espaces Naturels Réserves Naturelles Nationales et Régionales PNR Marais poitevin Fédérations des chasseurs Fédérations de pêche Associations de protection de la nature (LPO, DSNE, ...) Collectivités Agriculteurs	Programme Trame Verte et Bleue Plan National d'Actions Chiroptère Programme : « Plantons les arbres têtards de demain » SRADDET PCAET Charte de PNR
	Accompagner la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en concurrence avec les espèces et habitats d'intérêt communautaire	- Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) - Eaux douces eutrophes (3150) - Végétation flottante de renoncules (3260) - Rivières avec berges vaseuses (3270) - Mares temporaires (3170) - Prairies et pelouses subhalophiles (1410 et 1310-4)	- Poissons - Odonates - Espèces floristiques - Etc.	PNR Marais poitevin Associations de protection de la nature IIBSN Piégeurs Structures Gémapiennes Syndicats mixtes Gempaien FDGDON / POLENIZ	Programme de piégeage et arrachage (Ragondin, Jussie, etc.) Stratégies régionales et départementales de gestion des EEE

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs Opérationnels (OO)	Habitats concernés (liste non exhaustive)	Espèces concernées (liste non exhaustive)	Activités humaines et acteurs concernés (liste non exhaustive)	Cohérence avec les programmes et les projets en cours (Liste non exhaustive)
	Agir en faveur des espèces patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) - Eaux douces eutrophes (3150) - Végétation flottante de renoncules (3260) - Rivières avec berges vaseuses (3270) - Mares temporaires (3170) - Prairies et pelouses subhalophiles (1410 et 1310-4) - Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes (91E0) - Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (91F0) 	<ul style="list-style-type: none"> - Barge à queue noire - Vanneau huppé - Barge rousse - Canard pilet - Canard souchet - Avocette élégante - Guifette noire - Busard des roseaux - Busard cendré - Loutre d'Europe - Vison d'Europe - Campagnol amphibie - Musaraigne aquatique - Putois - Marsilée à quatre feuilles - Renoncule à feuille d'ophioglosse - Chiroptères - Etc. 	<p>Agriculture, Gestionnaires des sites protégés Gestionnaires hydrauliques Fédérations des chasseurs et pêcheurs Associations de protection de la nature PNR Marais poitevin PNM Estuaire Gironde mer des pertuis CNRS de Chizé Universitaires Collectivités territoriales Conservatoires Botaniques Nationaux (Sud Atlantique et Brest) OFB services départementaux Etablissement Public du Marais poitevin</p>	<p>Suivis et actions de protection OPN PNA / PRA : Loutre d'Europe, Vison d'Europe, etc. SAGE Protocole de gestion de l'eau Stratégies régionales biodiversité PDG des sites protégés et Parc naturel marin EGMP Programme protection des busards Charte de PNR</p>

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs Opérationnels (OO)	Habitats concernés	Espèces concernées	Activités humaines et acteurs concernés	Cohérence avec les programmes et projets en cours
Protéger et restaurer les habitats et les espèces à fort potentiel écologique	Préserver à l'aide des mesures d'encadrement de gestion	Tous les habitats	Toutes les espèces	Collectivités Porteurs de projets (éolien, routier, ...) PNR Marais poitevin Services de l'Etat EPMP Associations de protection de la nature Conservatoire du Littoral Conservatoires d'Espaces Naturels Collectivités territoriales OFB service garderie / affaires maritimes PNM EGMP Etc.	Document de planification SRADDET / SCOT PAPI Stratégie document facade / DCSMM Stratégie foncière Marais poitevin SNAP / ZPF Charte de PNR
	Accompagner la maîtrise foncière de milieux d'intérêt écologique				
	Favoriser une renaturation de milieux				
S'approprier les enjeux de Natura 2000 et accompagner les acteurs	Informier sur les enjeux Natura 2000	Tous les habitats	Toutes les espèces	Élus Scolaires Usagers / Touristes Acteurs du territoire Etc.	Appel à projet EEDD PNR MP et communautés de communes Supports pédagogiques Plaquette « Bonnes pratiques des pêcheurs à pied » (PNR Marais poitevin) Manifestations locales (Fête de la Nature, Journée Zone humide, ...) Appel à projet avec les scolaires (PNR Marais poitevin) Programme Aires Educatives marines et Terrestres Formations des bateliers (PNR Marais poitevin) Ambassadeur du Littoral « On marche sur des œufs » Charte de PNR
	Sensibiliser tous les publics			Structures Education Environnement PNR Marais Poitevin Syndicats mixtes Gemapien EPMP Bateliers Comité Départemental des Sports Eclusiers Procureurs et commissaires enquêteurs Pêcheurs à pied Grand public Professionnels de la conchyliculture et du tourisme Propriétaires Gestionnaires / structures GEMAPI Gestionnaires des sites protégés Parc Naturel Marin EGMP Secrétaires de mairies Etc.	
	Former, encourager et favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités socio-économiques			Embarcadères Activités nautiques du littoral Agriculteurs Chambres d'Agriculture Populiculture CRPF Poitou-Charentes et Pays de la Loire Professionnels de la conchyliculture Secrétaires de mairies Municipalités Etc.	
Suivre et Evaluer l'évolution des habitats et des espèces	Structurer et restituer les connaissances	Tous les habitats	Toutes les espèces	PNR Marais poitevin Tous les signataires de la charte de l'OPN EPMP OFB Universitaires / CNRS / INRAE LOGRAMI Syndicats mixtes Gemapien Etc.	Charte de PNR Stratégies régionales de la biodiversité INPN / SINP COGEPOMI Loire côtiers Vendéens Sèvre Niortaise / PLAGEPOMI Plans Nationaux de Gestion PNA et PRA Plan de gestion des sites protégés Contrats territoriaux
	Améliorer les connaissances biologiques du site et sa fonctionnalité pour mieux appréhender sa gestion				

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs Opérationnels (OO)	Habitats concernés	Espèces concernées	Activités humaines et acteurs concernés	Cohérence avec les programmes et projets en cours
Développer l'animation Natura 2000	Suivi des mesures proposées	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tous les activités et acteurs du territoire	SAGE PAPI Contrats territoriaux Charte de PNR Outils de gestion des niveaux d'eau Documents d'urbanisme et de planification Etudes d'incidences Natura 2000 Plan de gestion des sites protégés
Valoriser le territoire	Valoriser les actions engagées grâce au label Ramsar	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tous les acteurs du territoire	Charte de PNR Tous les programmes de valorisation et de préservation du Marais poitevin

Figure n° 15 : Présentation des Objectifs de Développement Durable et Opérationnels
(Source : PNR Marais poitevin)

2. Objectifs de Développement Durable, Objectifs Opérationnels et fiches actions

Le tableau suivant présente les Objectifs de Développement Durable (ODD), les Objectifs opérationnels (OO), les fiches actions du Docob et leur niveau de priorité.

Priorité forte :	***	Action urgente à court terme
Priorité moyenne :	**	Action non urgente mais indispensable
Priorité faible :	*	Action utile mais non prioritaire

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs Opérationnels (OO)	Fiches actions	Niveau de priorité
Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral	Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans et des estuaires	***
		Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire	***
		Evaluer et conserver les lagunes	***
	Conserver les boisements et améliorer leur qualité biologique	Préserver les boisements et la trame arborée	***
	Améliorer la qualité des milieux aquatiques	Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire	**
		Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats	***
	Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats	Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques	***
		Gérer et protéger les pelouses calcicoles	**
		Gérer et protéger les tourbières	**
		Restaurer, gérer et protéger les habitats à végétation herbacée haute	**
	Accompagner la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes en concurrence avec les espèces et habitats d'intérêt communautaire	Limiter l'impact des Espèces Exotiques Envahissantes	*
	Favoriser le bon état écologique des prairies et une agriculture compatible avec les exigences écologiques des habitats et des espèces de la zone humide	Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles	***
		Gestion collective des marais communaux	***
		Favoriser des actions environnementales dans les espaces cultivés	*
	Agir en faveur des espèces patrimoniales	Protection des Busards	**
		Protection de la Guifette noire	***
		Préserver les anatidés et limicoles nicheurs, hivernants et migrateurs	***
		Localiser et préserver la flore patrimoniale	**
		Préservation des mammifères semi-aquatiques	**
		Connaissance et protection des Chiroptères et de leurs habitats	**
Assurer la libre circulation des poissons et la préservation des frayères		***	
Protéger et Restaurer les habitats et les espèces à fort potentiel écologique	Préserver à l'aide des mesures d'encadrement de gestion	Veiller, suivre et accompagner le développement des projets d'aménagement sur le territoire	***
		Développer les mesures de protection réglementaires	**
	Accompagner la maîtrise foncière de milieux d'intérêt écologique	S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité	***
	Favoriser une renaturation de milieux	Renaturer des sites pour les espèces et les habitats	***
Suivre et Evaluer l'évolution des habitats et des espèces	Structurer et restituer les connaissances	Animer un observatoire des espèces et des habitats (OPN)	***
	Améliorer les connaissances biologiques du site et sa fonctionnalité pour mieux appréhender sa gestion	Cartographie et suivi des habitats naturels	
Développer l'animation Natura 2000	Suivi des mesures proposées	Animer les mesures du Docob	***

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs Opérationnels (OO)	Fiches actions	Niveau de priorité
Accompagner les acteurs dans leur appropriation des enjeux de Natura 2000	Informer sur les enjeux Natura 2000	Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation aux enjeux du site Natura 2000	*
	Sensibiliser tous les publics		
	Encourager, favoriser et former à la prise en compte de la biodiversité dans les activités socio-économiques	Consolider les pratiques des acteurs du territoire à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000	*
Valoriser le territoire	Valoriser les actions engagées grâce au label Ramsar	Valoriser le site à travers le label Ramsar	**

Figure n° 16 : Tableau récapitulatif des Objectifs de Développement Durable et Opérationnels avec leur niveau de priorité (page suivante)
(Source : PNR Marais poitevin)

Partie G - LE PROGRAMME D' ACTIONS

Ce volet de rédaction du document d'objectifs constitue l'élément opérationnel du document. Il définit le cadre technique et juridique des contrats à passer avec les « titulaires de droits réels et personnels » du site et le contexte d'application des mesures réglementaires existantes ou à créer. Il programme les études et les actions à mener dans les prochaines années pour parfaire la connaissance et le suivi des milieux naturels, et restaurer ou améliorer les richesses et les fonctionnalités écologiques du territoire.

La mise en œuvre des actions et l'animation Natura 2000, reposera sur les moyens financiers disponibles et sur l'implication des acteurs du territoire à intégrer leurs actions dans l'animation du document d'objectifs Natura 2000.

1. La conception et la mise en œuvre du programme d'actions

Le programme d'action résulte d'une démarche concertée et collaborative avec les acteurs du territoire.

Il a été construit à partir des :

- Préconisations de l'évaluation du précédent Docob ;
- Actions proposées lors de la démarche de concertation engagée (groupe de travail 2021, ...);
- Plans de gestion existants sur le territoire ;
- D'autres Docob ayant des enjeux similaires ;
- Réunions thématiques hors élaboration du Docob.
- La mise en ligne des fiches actions d'avril à juillet 2021 sur le site internet Natura 2000 Marais poitevin pour consultation des partenaires.

A la demande de l'EPMP, le nombre de fiches actions devait être limité à environ 30, afin d'avoir un programme d'actions synthétiques et opérationnels. C'est pourquoi, pour la majorité, les fiches ont une entrée « habitats / espèces » ou « thématiques » et sont constituées de plusieurs mesures.

Comme évoqué, à toutes les étapes de concertation, sur un territoire de 68 023 ha, la mise en œuvre du document d'objectifs repose sur une multitude de partenaires, l'animateur du DOCOB et une cohérence dans les programmes d'actions et les outils financiers (Crédits Natura, Contrats Territoriaux, SAGE, etc.).

Concernant les contrats Natura 2000, les mesures éligibles sont celles actuellement inscrites dans le guide de juin 2019 relatif à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R. 414-8 à 18 du code de l'environnement et les futurs textes réglementaires.

Concernant la Charte Natura 2000, il faut se référer au Tome 3 du DOCOB Marais poitevin.

2. La fiche action type

Le document ci-après présente les différents éléments composant une fiche action. La trame retenue est celle du cahier méthodologique d'élaboration des Docob.

Chaque fiche action possède un niveau de priorité (encadré en haut à droite de la fiche) :

Priorité forte :	***	Action urgente à court terme
Priorité moyenne :	**	Action non urgente mais indispensable
Priorité faible :	*	Action utile mais non prioritaire

Fiche Action N°	Fiche action type				Priorité : niveau de priorité	
ODD	Objectif de Développement Durable					
OO	Objectif Opérationnel					
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées			Habitats concernés		
	Exemple d'espèces visées par l'action.			Exemples d'habitats ciblés par l'action.		
Localisation et superficie concernées	Localisation sur le territoire de la mise en œuvre de l'action ainsi que la surface totale concernée.					
Constats et Justification	Etats des lieux et contexte de la situation actuelle sur le territoire. Justification du choix de l'action et de sa mise en œuvre.					
Objectifs de l'action	Objectifs visés par la mise en œuvre des mesures ci-dessous					
Modalités d'intervention	Les mesures			Descriptif de l'action		
	1	Intitulé d'une mesure visant à mettre en œuvre l'action. L'action peut être déclinée en plusieurs mesures.			Description des modalités techniques de mise en œuvre de chaque mesure ou des axes de réflexion, ainsi que des conditions particulières d'exécution.	
	2					
	3					
Outils de réalisation	Tout outil ou projet concourant à la mise en œuvre de l'action (ex : Contrat Natura 2000, maîtrise foncière, ...).					
Acteurs concernés	Toutes personnes ou structures impactés par l'action (propriétaires, collectivités territoriales, associations, fédérations, acteurs socio-économiques, organismes de gestion, habitants, touristes, ...).					
Fiches actions associées	Numéros d'autres fiches actions pouvant apporter des compléments.					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	Mise en œuvre des mesures sur plusieurs années.					
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	Indicateurs permettant de quantifier l'état d'avancement de l'action et d'évaluer l'atteinte des objectifs attendus.					
Coût estimatif	Les coûts de chaque modalité ou mesure permettant la mise en œuvre de l'action ainsi que les coûts d'intervention des structures. Il s'agit de coûts annuels indicatifs visant à déterminer un budget prévisionnel.					
Coût Total	Montant total estimé des coûts pour la réalisation de l'action.					
Financements mobilisables	Détails des financeurs potentiels (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau ...).					

Figure n° 17 : Fiche action type du Docob Natura 2000 Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

3. Le programme d'actions

Le programme d'actions est décliné en plusieurs fiches actions classées par thématiques comme précisé dans le tableau suivant :

Thématique	Numéro	Intitulé de l'action	Page
Littoral	1	Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans et des estuaires	41
	2	Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire	47
	3	Evaluer et conserver les lagunes	51
Boisements	4	Préserver les boisements et la trame arborée	54
Milieux aquatiques	5	Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire	59
	6	Gérer la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats	63
	7	Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques	67
Micro-Habitats	8	Gérer et protéger les pelouses calcicoles	73
	9	Gérer et protéger les tourbières	75
	10	Restaurer, gérer et protéger les habitats à végétation herbacée haute	78
EEE	11	Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	81
Milieux agricoles	12	Maintien et gestion des prairies humides de marais	84
	13	Gestion collective des marais communaux	88
	14	Favoriser des actions environnementales dans les espaces cultivés	93
Espèces	15	Protection des Busards	96
	16	Protection de la Guifette noire	99
	17	Préserver les anatidés et limicoles hivernants, migrateurs et nicheurs	102
	18	Localiser et préserver la flore patrimoniale	105
	19	Préservation des mammifères semi-aquatiques	107
	20	Connaissance et protection des Chiroptères et de leurs habitats	110
	21	Assurer la libre circulation des poissons et la préservation des frayères	113
Actions transversales	22	Veiller, suivre et accompagner les programmes et les projets sur le territoire	117
	23	Développer les mesures de protection réglementaire	119
	24	S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité	122
	25	Renaturer des sites pour les espèces et les habitats	124
	26	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	126
	27	Cartographie et suivi des habitats naturels	131
Animation de Territoire	28	Animer les mesures du DOCOB	134
Communication	29	Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation aux enjeux du site Natura 2000	136
	30	Consolider les pratiques des acteurs du territoire à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000	138
	31	Valoriser le site à travers le label Ramsar	140

Figure n° 18 : Liste des fiches actions classées par thématique
(Source : PNR Marais poitevin)

Fiche Action N°1	Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans et des estuaires		Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	<u>Directive Habitats, annexe II :</u> Lamproie marine (<i>Petromizon marinus</i>) Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>) Grande Alose et Alose feinte atlantique (<i>Alosa alosa</i> et <i>Alosa fallax</i>) Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>) etc. <u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripes</i>) etc. <u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>) Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>) Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) etc.	<u>Directive Habitats, annexe I :</u> Végétations pionnières halophiles à Salicornes (1310) Prés à Spartines des vases salées côtières (1320) Prés-salés atlantiques à Puccinellies (1330) Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420) Vasières infra littorales (1160) Sables et vases découverts à marée basse (1140) Récifs (1170), Massifs d'Hermelles (1170-4) Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer) (1210) Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau (1110) Estuaires (1130)	
		<u>Directive Oiseaux, annexe II :</u> Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>) Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>) Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>) Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>) Canard pilet (<i>Anas acuta</i>) Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>) etc.	
Localisation et superficie concernées	Le trait de côte pour le littoral du Marais poitevin, débute à l'extrémité de la commune de Longeville sur mer et se termine à l'extrémité de la commune de Nieul-sur-Mer soit 149 km au total. Superficie de la partie marine du site Natura 2000 : 9 510 ha		
Constats et Justification	<p>Milieu prédominant, la partie marine est constitué de vasières (4 600 ha), de prés salés (1 100 ha) ainsi que d'estrans sableux et rocheux. Cet ensemble d'habitats joue un rôle fonctionnel d'alimentation, de repos ou de migration pour différents groupes (oiseaux, poisson, etc.). Les prés salés jouent un rôle important pour les passereaux nicheurs et une fonction essentielle de nourricerie pour les poissons. Cependant, la masse d'eau de la baie de l'Aiguillon s'est dégradée ces dernières années, notamment l'indicateur poisson de la Directive Cadre sur l'Eau.</p> <p>En cohérence avec les objectifs de la DCSMM, des plans de gestion du PNM EGMP et des sites protégés (Baie Aiguillon, Casse de la Belle Henriette, etc.) un travail en partenariat avec les acteurs du domaine marin est primordial pour accompagner les activités économiques (déplacement des parcs conchylicoles, etc.) et surtout assurer la pérennisation des habitats et des espèces face aux différentes menaces : dérangement des espèces (fréquentation touristique, sport plein air, ...), dégradation des habitats (pêcheurs à pied, déchets sur les plages, mouillage, surfréquentation, qualité de l'eau, espèces exotiques envahissantes, etc.) et la prise en compte du réchauffement climatique (tempête, submersion marine, érosion, etc.).</p>		
Objectifs de l'action	Maintenir et atteindre le bon état écologique des prés salés, des vasières et des estrans sableux et rocheux		
	Les mesures	Descriptif de l'action	

	1	Suivi des habitats et des espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des suivis et poursuivre ceux existants (OPN, espaces protégés, PNM EGMP), pour définir la typologie et l'état de conservation des habitats, leur cartographie (évolution), ainsi que des études plus spécifiques comme le rôle des prés salés pour l'ichtyofaune, la ressource alimentaire de la vasière ainsi que le suivi des espèces caractéristiques. <p>Un travail d'harmonisation des objectifs, des protocoles, du partage des connaissances et de la restitution des résultats est nécessaire entre les acteurs.</p>
	2	Gestion des zones de mouillage	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les gestionnaires des zones de mouillage dans la gestion des sites (étude d'incidences, nombre, ancrage, etc) et informer les usagers à la préservation des habitats et des espèces. - Organiser des opérations de nettoyage des zones de mouillages à la pointe de l'Aiguillon et à la Tranche sur mer (retirer des corps morts non utilisés, nettoyer les fonds) en coopération avec les autorités compétentes et les gestionnaires de ces zones de mouillage.
	3	Favoriser l'augmentation et la préservation des prés salés	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et comparer les différentes techniques d'exploitation (fauche, libre évolution) et leurs effets sur l'état écologique de cet habitat. S'appuyer sur les résultats pour mettre en place une stratégie de gestion adaptée à l'échelle de l'ensemble des prés salés du site (Baie Aiguillon, estuaire du Lay ; etc.) visant l'amélioration de leur état écologique. - Augmenter la surface des prés salés en tant qu'habitat et champs d'expansion des marées pour limiter l'effet des submersions marines en complément des digues, pour prévenir la protection des biens et des personnes.
	4	Préserver les zones de vasières	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la continuité des actions du LIFE et du retour d'expérience, poursuivre les actions de restauration des vasières : nettoyer des zones de crassat, enlever les structures d'élevage conchylicole abandonnées, accompagner le déplacement des parcs, etc. - Appuyer les comités régionaux de la conchyliculture pour favoriser les bonnes pratiques conchylicoles, notamment pour la gestion des déchets, en partenariat avec les réserves naturelles et le Parc marin.
	5	Préserver les habitats rocheux et notamment les récifs d'Hermelles	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le suivi stationnel des hermelles avec le protocole Ifremer (commun DCSMM/ PNMEGMP/OPN Marais poitevin). - Encourager la préservation de l'écluse à poissons « la caloge » à la pointe du Grouin du cou qui constitue un habitat particulier et patrimonial.
	6	Protection des habitats et des espèces	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la stratégie des aires protégées du Marais poitevin, inscrire les enjeux prioritaires du site dans la démarche « zone de protection forte » menée à l'échelle du Parc dans le cadre des plans d'actions des documents stratégiques de façades SA et NAMO. - En lien avec les actions de sensibilisation, renforcer les actions de police pour faire respecter la réglementation de la pêche à pied, aux filets calés, etc.
			<p>En lien avec les autres fiches des milieux littoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer 2 postes d'ambassadeur littoral, sur la période de fin de printemps / été pour sensibiliser les usagers sur les secteurs fortement touristiques et à enjeux : pointe Saint Clément/pointe de l'Aiguillon/ plage de la Faute/ pointe du Groin du cou, limite de la Réserve de la Belle Henriette, Rade d'amour, etc. Les saisonniers seront formés sur les enjeux du site (biodiversité, usages, qualité d'eau, etc.) en coopération avec les acteurs du territoire (communes, communautés de communes, PNR MP, PNMEGMP, RNN, CEL, ONF, OFB, APN, etc.) et en lien avec les éco-gardes de la Réserve de la Belle Henriette). - Informer et inciter les écoles des communes du littoral à intégrer le dispositif des Aires marines éducatives.

	7	Sensibilisation des usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les pêcheurs à pied aux bonnes pratiques et notamment la non destruction des Hermelles sur les secteurs sensibles : plages de la pointe de l'Aiguillon-sur-mer, la Tranche-sur-mer (Tulipe, pointe du rocher et Grouin du cou), Longeville-sur-mer (plage du Rocher). - Travailler avec les zones portuaires (mouillages, plaisances, professionnels) pour diffuser des bonnes pratiques (biodiversité, gestion déchets, traitements eaux noires et effluents, etc.). <p>Sensibiliser les professionnels et usagers d'activités de plein air (plaisanciers, Kit surfeurs, pêcheurs à pied, pratiquants de char à voile, cavaliers, fédérations, etc.) aux éventuelles perturbations engendrées par leurs activités (dérangement, dégradation habitats, déchets, etc.). Une attention particulière devra être portée sur l'information auprès des pêcheurs à pied (diffusion de réglette, animation, panneaux aux entrées des plages, etc.).</p>			
Outils de réalisation	Plans de gestion des réserves, DCSMM, plan de gestion du PNM EGMP, études de suivis, contrats et chartes Natura 2000, PLU des communes					
Acteurs concernés	Communes, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, PNR Marais poitevin, PNM EGMP, Gestionnaires des réserves de la baie de l'Aiguillon et de la Casse de la Belle-Henriette, Syndicats hydrauliques, Comités régionaux de la Conchyliculture de Charente-Maritime et des Pays de la Loire, Associations de Protection de la Nature, OFB, communautés de communes, Départements, Régions, Offices de tourisme, usagers (touristes, activités nautiques, etc.).					
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°2 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire - Fiche N°3 : Evaluer et conserver les lagunes - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - Fiche N°18 : Flore patrimoniale - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site (OPN) - Fiche N°27 : Actualiser la cartographie des habitats - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation 					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	X	X	X	X	X	
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivis sur les habitats et les espèces - Etudes fonctionnalité des estrans, vasières et prés salés pour évaluer leur état de conservation - Plans de gestion des réserves naturelles - Evolution des surfaces des habitats - Qualité de l'eau dans l'estuaire - Bilans des opérations de sensibilisation, information - Nombre d'opérations de nettoyage plages, zones de mouillage - Qualité sanitaire des produits conchylicoles 					
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Animation : 3000 € - Suivis biologiques : 20 000 € - Investissement sensibilisation public, ramassage des déchets : 45 000 € - Animation pêcheurs à pied : 5 000 € - Ambassadeur du littoral : 18 000 € 					
Coût Total	86 000 €					
Financements mobilisables	Agences de l'eau, Parc marin, Etat, fondations, OFB, communes, collectivités territoriales, etc.					

Fiche Action N° 2	Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire	Priorité : ***
----------------------	---	-------------------

ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
OO	Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral	
	Espèces concernées	Habitats concernés
Habitats et espèces concernées	<p><u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripes</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>) Circaète-Jean-Le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) Alouette calandrelle, (<i>Calandrella brachydactyla</i>)</p> <p><u>Espèces animales d'intérêt non communautaire, Protection nationale :</u> Héron Cendré (<i>Arderea cinerea</i>)</p> <p><u>Espèces végétales d'intérêt non communautaire, Protection nationale :</u> Œillet de France (<i>Dianthus gallicus</i>) Saule des dunes (<i>Salix repens</i> subsp. <i>Arenaria</i>)</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe 1 :</u> Sables et vases découverts à marée basse (1140) Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse - lasses de mer (1210) Dune mobile embryonnaire (2110) Dune mobile du cordon littoral (2120) Dune fixée à végétation herbacée (2130)* Dépressions humides intradunales (2190) Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180)</p>
Localisation et superficie concernées	Cordon dunaire du littoral Vendéen du Nord au Sud sur les communes de Longeville-sur-mer, La Tranche-sur-mer, L'Aiguillon la presqu'île. Superficie de : 1571 ha	
Constats et Justification	<p>La partie littorale du site Natura 2000 du Marais poitevin, située entre la Pointe de l'Aiguillon-sur-mer et la commune de Jard-sur-mer, est caractérisée par plusieurs types des habitats dunaires. La dynamique d'évolution des deux flèches sableuses en fait des éléments de patrimoine remarquables du fait de leurs dynamiques sédimentaires et de la diversité d'habitats et d'espèces liées à ce caractère exceptionnel. Ces milieux, permettent la réalisation de phases essentiels au cycle de vie (reproduction notamment) de nombreuses espèces : le Circaète-Jean-Le-Blanc, le Pélobate cultripède ou encore le Gravelot à collier interrompu, Silène de Thore, Œillet des dunes, etc.</p> <p>Le littoral est un espace soumis à de fortes pressions comme les activités touristiques en période estivale (plagiste, sports de nature, etc.) qui engendrent des perturbations (dérangement des espèces, dégradation de la végétation du haut de plage, etc.). A cela s'ajoute une érosion naturelle (tempêtes, etc.) et dans un contexte de changement climatique et de montée du niveau marin (rapport du GIEC - 2018), la gestion des littoraux meubles sableux va devenir un enjeu majeur dans les décennies à venir.</p> <p>Face à ces perturbations anthropiques et naturelles, un travail en partenariat avec les acteurs du littoral : Parc Naturel Marin, PNR, ONF, les réserves naturelles, communes, intercommunalité, Syndicat mixte bassin du Lay, Département de la Vendée, les acteurs du tourisme, les</p>	

	associations de protection de la nature est primordial pour coordonner une stratégie d'action à l'échelle des habitats dunaires du site.	
Objectifs de l'action	Maintenir, suivre et atteindre le bon état écologique des habitats dunaires et préserver les espèces associées.	
Modalités d'intervention	Les mesures	Descriptif de l'action
	1 Suivi de l'état du cordon dunaire et des espèces et habitats inféodés	Réaliser et/ou poursuivre les suivis afin de définir le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées : <ul style="list-style-type: none"> - Les suivis des habitats (dune grise, etc.) et de l'évolution de leurs surfaces (cartographie terrain, suivi diachronique des habitats avec appui images satellite, etc.), - L'amélioration des connaissances sur la fonctionnalité (habitats / espèces) en lien avec les pressions humaines (fréquentation, etc.) et naturels (érosion) - Les suivis des espèces patrimoniales Ces actions, intégrés à l'OPN, nécessitent une coopération et une coordination entre les acteurs.
	2 Gestion et restauration des habitats dunaires	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer les aménagements pour canaliser le public et réduire ainsi l'érosion éolienne afin de restaurer les habitats: la pose de ganivelles, de fils lisses, la gestion des sentiers, l'aménagement des entrées de plage, destruction des cabanons sur le foncier public, etc. - Continuer les travaux de restauration des habitats : arrachage de plantes envahissantes (Yucca, etc.), enlèvement des arbres (pins, peuplier, etc.) sur les dunes grises, pâturage extensif des prairies sableuses en bordure de la pointe de l'Aiguillon, etc. - Créer et restaurer les mares des systèmes sableux : lentille sableuse du Braud, bordure de la Belle-Henriette, Pointe de l'Aiguillon, Pointe d'Arçay et forêt de Longeville.
3 Préserver les sites de nidification du Gravelot à Collier Interrompu	<p>Dans la continuité des actions engagées depuis 2001, de la démarche nationale « On marche sur des œufs » coordonnée à l'échelle du parc marin et des plans de gestion (RNN, RDB, PNM EGMP), poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les suivis en commun des couples nicheurs et identifier les facteurs de réussite ou d'échec des pontes (OPN). - La sensibilisation des usagers et gestionnaires (communes) à la présence de l'espèce et à la compatibilité des pratiques. Des actions de sensibilisation (animations, rencontres, etc.), panneaux mobiles et permanents doivent être engagées, ainsi que l'impression et la diffusion de la plaquette nationale avec les logos des acteurs locaux. - D'initier la mise en place d'une réglementation communale cohérente à l'échelle du territoire sur la présence des chiens en laisse ou l'absence de chien sur les plages au cours de la période de reproduction (avril à juillet). - Si nécessaire, la mise en défens, à l'aide d'enclos temporaire ou permanent du haut de plage sur les secteurs de nidification doit être réalisé. - L'amélioration des connaissances sur l'espèce, notamment sur les domaines vitaux et les échanges entre les sites fonctionnels en période de reproduction (ponte après échec, etc.) et les facteurs d'influence. 	

	4	Gestion du haut de plage pour favoriser la laisse de mer	<p>Encourager les communes et les acteurs à continuer le ramassage manuel (voire équin) des déchets anthropiques échoués sur le haut de plage pour préserver la laisse de mer. Il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions avec les communes et informer / sensibiliser le public, etc. - Caractériser les déchets sur les plages (origine, volume, etc.) dans le cadre des contrats Natura 2000 ou avec le protocole OSPAR. - Promouvoir les chantiers (encadrés et règlementés) de ramassage manuel des déchets par des bénévoles.
	5	Préserver et augmenter les sites favorables au Pélobate cultripède	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer la préservation et la création de sites de reproduction (mares) sur les 3 noyaux de populations connues (Belle Henriette, Pointe Arçay/Hâvre/Rade d'amour et la lentille sableuse du Braud). - Continuer les actions pour créer des corridors entre les sites de reproduction du Pélobate cultripède de la Belle Henriette et de la Pointe d'Arçay sur la base du programme commun entre le PNR, OFB, CEL, l'ONF, la RNN de la Casse de la Belle Henriette et les communes. Cette action permet d'initier une stratégie de déplacement des populations (déplacement naturel ou assisté, brassage génétique) et des sites de reproduction dans la perspective de l'érosion du trait de côte (pointe de l'Aiguillon, forêt de Longeville, etc.). - Poursuivre et mettre en cohérence les suivis des populations et les études écologiques (génétiques, déplacement, etc.) sur les 3 sites.
	6	Conserver des habitats boisés favorables aux espèces patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec le plan d'aménagement forestier de Longeville, le plan de gestion d'Arçay et des autres propriétés publiques (communes, département de la Vendée) favoriser une mosaïque d'habitats dans les espaces boisés : pares feux, îlots de sénescence, zones de quiétude (réduction des sentiers, préservation du Circaète-Jean-Le-Blanc), mares, espaces ouverts (Engoulevant d'Europe). - Conserver les rares boisements de tamaris (secteur Pointe de l'Aiguillon, zone de solidarité, etc.) en tant que mosaïques d'habitat et habitats d'espèces (migration des passereaux).
	7	Informier et sensibiliser sur les enjeux du littoral	<p>En lien avec les autres fiches du Docob, informer les usagers, les pratiquants des activités de plein air, les acteurs du tourisme (offices, camping, etc.) aux enjeux de conservation des habitats dunaires et espèces associées à l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'outils pédagogiques adaptés : « petites fiches nature, panneaux aux entrées de plage, etc. - De la création des « Ambassadeur du littoral » - De la promotion des « Aires marines éducatives » - D'outils institutionnels : comité de massif de la forêt de Longeville (animé par l'ONF), la newsletter de la communauté de commune sud Vendée littoral, les bulletins municipaux et les rencontres du tourisme Sud Vendée littoral.
Outils de réalisation	Plan de gestion des aires protégées (baie de l'Aiguillon, pointe de l'Aiguillon, Casse de la Belle Henriette, pointe d'Arçay), Plan d'aménagement forestier de Longeville, Parc naturel marin EGMP, Documents d'urbanisme, contrat et charte Natura 2000.		
Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, EPMP, Direction de la Mer et du littoral, Parc Naturel Marin EGMP, services départementaux de l'Office français de la Biodiversité, Gestionnaires des réserves naturelles, communes, Office de tourisme, Rivage de France, acteurs des sports de nature, ONF, Conseil départemental de la Vendée, communautés de communes, Associations de protection de la		

	nature et d'éducation à l'environnement, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, Syndicat mixte Marais poitevin bassin du Lay, Universitaires, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans - Fiche N°3 : Evaluer et conserver les lagunes - Fiche N°25 : Renaturer de milieux favorables aux espèces - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats - Fiche N°27 : Actualiser la cartographie des habitats - Fiche N°28 : Animer les mesures du Docob - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des habitats dunaires (état de conservation, surfaces, fonctionnalité) et des espèces – publications et rapports - Surface d'îlots de sénescence et de zones de quiétude au sein des boisements - Travaux de restauration linéaire de sentiers balisés avec ganivelles et fils lisse - Plaquette Gravelot à Collier Interrompu avec logos des acteurs locaux - Mesures de protection et de restauration pour le Gravelot à collier interrompu et le Pélobate cultripède - Présence d'une réglementation cohérente sur la présence des chiens sur les plages en période de reproduction du Gravelot à collier interrompu 				
Coût estimatif	Animation : 5 000 €/an Prestation : 35 000 € d'investissement				
Coût Total	40 000 € / an				
Financements mobilisables	Contrats et chartes Natura 2000, ONF, collectivités territoriales, communes, Etat, Régions, Agence de l'eau, Fonds européens				

Fiche Action N° 3	Evaluer et conserver les lagunes		Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	<p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) Avocette élégante (<i>Recurvirostra avocetta</i>) Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>) Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>) Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe II :</u> Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>) Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>) Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>) Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>) Canard pilet (<i>Anas acuta</i>) Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripes</i>)</p>		<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u> Lagune* (1150) Végétations pionnières à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310), Prés à Spartine (1320), Prés salés atlantiques (1330), Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420) Sables et vases découverts à marée basse (1140), Dune mobile embryonnaire (2110)</p>
Localisation et superficie concernées	Lagune située dans la réserve naturelle nationale de la Casse de la Belle Henriette sur les communes de la Tranche sur mer et de la Faute sur mer. Potentiellement les anciens bassins et parcs à huîtres à l'Aiguillon / la Faute sur mer, Marsilly, le Port du Plomb sur les communes de l'Houmeau et de Nieul sur mer.		
Constats et Justification	La lagune est un habitat prioritaire présent sur le site. Il n'est connu que dans la RNN de la Casse de la Belle Henriette. Cependant, certains anciens marais ou bassins, parcs à huîtres en exploitation pourraient correspondre à l'habitat de lagune, notamment à l'Aiguillon-sur-Mer (bassin ostréicoles, pointe de l'Aiguillon, etc.), la Faute sur-mer (Rade d'amour, etc.) et les marais du Port du Plomb (communes de l'Houmeau et de Nieul-sur-mer), etc. Les milieux sont différents, entre l'évolution libre de la Casse de la belle Henriette et les marais aménagés (aquacoles, conchylicoles, etc.), en propriété privé ou public. Il est impératif de caractériser et cartographier ces milieux. Un travail en partenariat avec les acteurs du territoire (professionnels et les organismes les représentant) et propriétaires est nécessaire pour mettre en place des mesures favorables à la biodiversité associée à l'habitat de lagune.		
Objectifs de l'action	Caractériser, inventorier et favoriser un bon état écologique des lagunes		
	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Cartographier et suivre l'état des	Afin de mieux comprendre la répartition et la fonctionnalité de cet habitat, il est impératif de définir la typologie de l'habitat de lagune (et décrire les successions de végétations au cours d'un

		lagunes et des espèces et habitats d'intérêt communautaire inféodés	cycle annuel), son état de conservation, et de réaliser une cartographie de sa répartition. Un travail de partage des connaissances (bibliographie, actions en cours sur le territoire, etc.) et de coordination sera important pour mener à bien cette action (lien avec les CBN, les plans de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Casse de la Belle Henriette et du Parc naturel marin estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis, le CEL, les AS, la CA de la Rochelle, etc.). Les actions de gestion de l'habitat de lagune découleront des informations apportées par cette mesure.
	2	Engager des actions de restauration et gestion de l'habitat de lagune	En lien avec les différents gestionnaires des sites et propriétaires des actions de gestion ou travaux peuvent être envisagés sur cet habitat : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion hydraulique adaptée (absence d'assecs prolongés, maintien et contrôle des niveaux d'eau adaptés pour les espèces, etc). - Réparation ou pose d'ouvrages hydrauliques pour gérer les niveaux d'eau (prises d'eau ou évacuation en fonction des marées) et favoriser la circulation des poissons (Anguilles, etc.). - Curage de certains bassins caractéristiques en voie de comblement. - Aménagement spécifiques favorables aux espèces caractéristiques (îlots de nidification, pose de fil lisse ou ganivelle, canalisation du public, etc.). - Gestion des parties terrestres aux abords des bassins conchylicoles avec le maintien d'une végétation spontanée entretenue de manière extensive par fauche ou broyage déconseillé entre mars et septembre (avifaune nicheuse), l'interdiction de dépôt de matériaux étrangers au marais (gravats, déchets professionnels), la gestion des espèces exotiques envahissantes (Baccharis, etc.). Cette réflexion sera menée en lien avec les exigences sanitaires de la profession. - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques conchylicoles en partenariat avec la profession, les propriétaires, les réserves naturelles et le Parc marin. Les travaux concernant la RNN de la Casse de la Belle Henriette sont ceux mentionnés dans le plan de gestion et en fonction de la réglementation de la Réserve, avec l'objectif de conserver le site en évolution libre sans intervention humaine, hors canalisation du public, travaux pour la protection des biens et personnes et travaux de génie écologiques très spécifiques et localisés.
Outils de réalisation	Plans de gestion des réserves, plan de gestion du Parc Naturel Marin, Contrats et chartes Natura 2000, charte de bonnes pratiques ostréicoles.		
Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Gestionnaires des RNN baie de l'Aiguillon et de la Casse de la Belle-Henriette, Syndicats mixtes Gemapien et Association Syndicale de marais, Conservatoire du Littoral, Comités régionaux de la Conchyliculture de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire, Conchyliculteurs, Associations de Protection de la Nature, Propriétaires privés, Communes, Collectivités territoriales, EPMP, propriétaires privés, Direction de la Mer et du Littoral, Conservatoires botaniques nationaux, CA de la Rochelle, IFREMER, UNIMA, etc.		

Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans - Fiche N°2 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire - Fiche N°24 : s'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site (OPN) - Fiche N°27 : Cartographie et suivi des habitats naturels - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation - Fiche N°30 : Former les acteurs du territoire 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de caractérisation et d'inventaire des lagunes du Marais poitevin et des espèces associées - Démarches de sensibilisation, d'information et de protection en lien avec le public - Réunions de concertation avec les propriétaires - Charte de bonnes pratiques liée aux bassins conchylicoles 				
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Animation et concertation : 3000 € - Prestations : travaux et inventaires des lagunes : 35 000 € - Sensibilisation, information et canalisation du public : 10 000 € 				
Coût Total	48 000 €/an				

Fiche Action N°4	Préserver les boisements et la trame arborée	Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
OO	Conserver les boisements et la trame arborée et améliorer leurs qualités biologiques	
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés
	<p><u>Directive Habitats, annexe II :</u> Chiroptères : Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Etc. Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>) Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) Héron bihoreau (<i>Nycticorax nycticorax</i>) Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>) Héron garde-bœuf (<i>Bubulcus ibis</i>) Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)</p> <p><u>Protection nationale :</u> Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u> Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes et saulaies blanches (Cor. 44.33 et 44.13 ; Eur 15 : 91E0) Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (Cor. 44.4 ; Eur 15 : 91F0) Forêts dunales à Pins maritimes (Cor. 16.29 X 42.8 ; Eur 15 : 2270) Fourrés de tamaris (Cor.44.813 ; Eur 15 : 92D0)</p> <p><u>Habitats d'espèces :</u> Frênaies mixtes atlantiques (Cor. 41.35) Chênaies atlantiques mixtes à jacinthes des bois (Cor. 41.2) Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevères (Cor. 41.23) dont Frênaies-chênaies à Ail des ours (Cor. 41.233) Chênaies acides à châtaigniers (Cor. 41.5 X 41.9) Forêt de feuillus mélangés d'arrière dune (Cor. 83.3211, 83.324 et 41.2) Alignements d'arbres (Cor. 84.1) et haies vives (Cor. 84.4) Peupleraies (Cor. 83.321)</p>
Localisation et superficie concernées	<p>Frênaies-chênaies de la vallée de l'Autize, Chênaies atlantiques du bois des Marzelles à Saint Denis du Payré. Ensemble des boisements humides de la zone humide (<i>Doix-lès-Fontaines</i>, île de Charrouin, Nalliers/Mouzeuil Saint Martin, bois des Ores, Vallée du Curé, les Magnils-Reigniers, Galuchet, etc.) Alignements d'arbres, majoritairement de frênes têtards et de peupliers en bordure des parcelles des marais mouillés bocagers. Haies vives dans la zone humide et haies de Tamaris sur le littoral et les marais desséchés Peupleraies et alignements de peupliers majoritairement dans le marais mouillé oriental et les vallées de la Courance, de la Guirande et du Mignon.</p>	
Constats et Justification	<p>Le Marais poitevin est l'une des zones humides les plus boisées de France. Les boisements humides, littoraux, alignements d'arbres et peupleraies, etc., constituent une trame arborée, support de déplacements (corridor) et d'habitats (repos, reproduction et alimentation) pour de nombreuses espèces : hérons nicheurs, Loutre d'Europe, chiroptères, amphibiens, etc. Les arbres jouent de plus un rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique et la captation du carbone.</p> <p>Majoritairement, les boisements humides sont des frênaies traitées « terrées » c'est-à-dire en boisements de frênes taillés en têtards, pour le bois de chauffage. Depuis 40 ans, les boisements spontanés se développent suite à l'abandon de l'exploitation des terrées et à l'évolution libre de parcelles en déprise (prairies trop humides ou anciennes peupleraies). La surface de boisement augmente entre 2003 et 2015 malgré une diminution des surfaces de peupleraies (1 084 ha en 2017 contre 1583 en 2007 dans les marais à mouillés à l'Est). Les peupleraies, en sous strate, peuvent abriter, les premières années, des habitats intéressants (Mégaphorbiaie, etc.). Sur les marais littoraux et les</p>	

	<p>marais desséchés, le Tamaris est une essence spontanée et plantée. Cette essence se retrouve le long des fossés ou sous forme de bosquets comme à la pointe de l'Aiguillon. Les alignements d'arbres, avec la présence notamment de frênes taillés en têtards ou d'aulnes glutineux font partie du patrimoine paysager du Marais poitevin. Les boisements acidoclines de Lairoux et Saint-Denis-du-Payré évoluent sur des terrasses fluviatiles, originales pour les abords du Marais poitevin. Les haies vives situées sur les coteaux et en pourtour de la zone humide, constituent une trame verte d'autant plus riche en biodiversité qu'elles sont composées d'essences locales, diversifiées, larges et multi-strates. Les forêts littorales de Chêne vert et de Pin maritime jouent un rôle fondamental dans le système dunaire. La gestion environnementale, voire conservatoire sur la réserve biologique de la Pointe d'Arçay, est à privilégier. La fiche actions « milieux dunaires » précisent les actions favorables à ces boisements littoraux.</p> <p>L'exploitation du peuplier et le bois de chauffage est une ressource économique important. Les principales menaces touchant ses habitats sont le dérangement humain sur les boisements publics et les actions de gestion (élagage des haies, assèchement trop précoce des boisements au printemps, exploitation non encadrée des peupleraies) A cela s'ajoute, pour le Frêne, la maladie la Chalarose qui pourraient faire disparaître plusieurs milliers d'arbres et ouvrir le paysage bocager (marais mouillé et bocage de bordure).</p> <p>Un plan d'actions vise à replanter des essences alternatives (Chêne, orme, charme, ...) afin de conserver la trame arborée et d'anticiper le renouvellement des arbres taillés en têtards, ainsi qu'une charte populicole qu'il faut accompagner. Une gestion sylvicole raisonnée (bois de chauffage, etc.) est à privilégier. Les milieux boisés en évolution libre sont à renforcer, notamment dans les boisements publics afin de garantir, à l'échelle du site, une trame de boisements préservés.</p>	
Objectifs de l'action	Conserver une trame boisée et bocagère et atteindre le bon état écologique de ces milieux sur l'ensemble du territoire.	
	<p style="text-align: center;">Les mesures</p> <p>1 Garantir et préserver un réseau de boisements humides</p>	<p style="text-align: center;">Descriptif de l'action</p> <p>Maintenir les surfaces de boisement (frênaies mixtes, aulnaies, etc.) avec une gestion basée sur une évolution libre, notamment dans les espaces en gestion conservatoire et propriétés publiques. Les îlots de senescence, conservation des bois morts etc. sont à systématiser pour favoriser les espèces saproxyliques.</p> <p>Les coupes de bois chauffage (notamment dans les boisements privés) et dans les actions de conservation de certaines terrées sont possibles et se feront entre octobre et mars. La charte Natura 2000 est à valoriser auprès des propriétaires privés, pour préserver les boisements.</p> <p>Au vu de la faible densité d'arbres de haut jet (chênes notamment) et en l'absence de filière de bois d'œuvre, il est préconisé de conserver ces arbres qui jouent un rôle important pour la faune (insectes, chauves-souris, hérons nicheurs, Circaète jean le blanc, etc.).</p> <p>Dans les boisements de frênes atteints par la chalarose, les replantations se feront avec des essences locales, adaptées (saules, etc.) et prévues dans les listes établies par les organismes du territoire (PNR, conseils départementaux, Prom'haies, CRPF, etc.).</p> <p>La tranquillité des boisements est aussi à prendre en compte dans les secteurs fortement touristiques (pistes cyclables, circuits des embarcadères, sentier de</p>

		<p>randonnées, etc.) ou pendant les phases de travaux (curage / élagage) notamment proche des héronnières ou des grands ensembles boisés.</p> <p>Le caractère humide des boisements doit être renforcé en hiver jusqu'en début d'été. Des travaux d'aménagement sont envisageables (ouvrages, etc.) associés à des règles de gestion de l'eau.</p>
2	Accompagner et favoriser une gestion popuicole raisonnée sur le territoire	Animer la charte popuicole de bonnes pratiques (renouvellement des peupleraies existantes, plantation, entretien, exploitation, schéma de desserte) afin de préserver la ressource locale en peuplier tout en respectant les enjeux environnementaux et paysagers. Ce travail doit permettre d'accroître les potentialités environnementales des peupleraies (sous strate à végétation herbacée haute). Les actions engagées avec les acteurs de la filière et les propriétaires privés sont à poursuivre.
3	Maintenir et gérer les haies et alignements de frênes têtards	<p>Accompagner les programmes de plantations (haies / alignements) pour favoriser la trame arborée linéaire à l'aide d'essences locale et adaptées (PNR, Prom'haies, têtard de demain, CAUE, etc.).</p> <p>Identifier avec les acteurs, les secteurs à enjeux pour replanter les haies (corridors), notamment dans le cadre des PLU, des mesures compensatoires, des programmes spécifiques de plantations chez les privés, les agriculteurs et les communes).</p> <p>Pour les alignements de frênes, malgré la chalarose, continuer à former, entretenir et maintenir les arbres même dépérissant (à l'exception de ceux présentant un danger pour les biens et les personnes).</p> <p>Pour les haies vives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser des plantations multi-strates et multi-espèces avec des essences locales, - Encourager une gestion extensive: vieillissement des arbres remarquables, élimination des espèces invasives ou ornementales, respect d'une largeur importante, en cohérence avec les activités en place, maintien d'une bande enherbée au pied de la haie (1m), etc. <p>Pour les haies de tamaris, l'exploitation du bois n'est pas la priorité tandis que leur rôle de corridor est important dans les marais littoraux, leur maintien en état voire leur plantation sont donc préconisés.</p> <p>L'ensemble des travaux d'élagage, coupes d'arbres, etc. doivent avoir lieu de la fin de l'été au mois de mars (hors chantier spécifique d'entretien.).</p>
4	Sensibiliser les usagers et professionnels à la gestion	<p>Lors de réunion ou formations/ateliers spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur l'entretien des haies: agriculteurs, communes et services routiers. - Sensibiliser et former les propriétaires privés à une gestion raisonnée et à des modalités d'exploitation respectueuses de la biodiversité (période d'exploitation, élagage des têtards et peupliers, etc.). - Sensibiliser et accompagner les exploitants forestiers à des pratiques d'exploitation des bois en adéquation avec le milieu et respectant les enjeux environnementaux (sous strate) et agricoles.

			<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les propriétaires et exploitants forestiers à s'engager dans les chartes Natura 2000 (boisements, peupleraies, etc.) et la charte popuicole. - Informer les propriétaires et les gestionnaires de travaux de la présence des héronnières (porté à connaissance des services de l'Etat). 		
	5	Préserver les boisements et la trame arborée	<p>Cette mesure doit permettre de créer un réseau préservé de boisements (héronnières, zones de quiétude, etc.) à l'aide d'outils de gestion : acquisition, Espaces Boisés Classés, chartes Natura 2000, réserves naturelles régionales, départementales, mise en défens, etc., notamment pendant la période de reproduction (Ardéidés, rapaces : Circaètes Jean le Blanc, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager le classement des haies et boisements jouant des rôles de corridors dans les documents d'urbanisme (Espaces boisés classés). - Avec les services de l'Etat (DDT(M), DREAL, OFB), informer sur la réglementation liée : au site classé, aux études d'incidences Natura 2000 portant sur l'arrachage des haies, aux espaces boisés classés, l'APPB des arbres têtards etc. - Les acquisitions foncières (CEN Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, ENS des Départements) sont à poursuivre, notamment sur les boisements isolés. 		
	6	Suivre les habitats et les espèces	<p>Intégré à l'OPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier et définir des typologies et du bon état de conservation des boisements et de la trame arborée (fiche cartographie des habitats) - Continuer et étendre le suivi de la propagation de la Chalarose (cartographie, placette, etc.) - Suivre de la fonctionnalité des habitats : lien entre la trame arborée et les espèces (héronnières, les chauves-souris, insectes, mollusques, etc.). - Suivre les espèces caractéristiques (insectes saproxyliques, végétations, ardéidés nicheurs, etc.). 		
Outils de réalisation	Inventaire et suivi des boisements et arbres remarquables, suivi sanitaire, programmes de plantation, plans de gestion adaptés des espaces conservatoires, sensibilisation et information des propriétaires, animation de la charte popuicole, charte et contrats Natura 2000, adaptation de la réglementation et des documents d'urbanisme, acquisition foncière.				
Acteurs concernés	Conservatoires d'Espaces Naturels, Associations de protection de la nature, Etablissement Public du Marais Poitevin, PNR du Marais poitevin, Chambres d'agricultures, Agriculteurs, OFB, CRPF, Syndicats des propriétaires, Conseil Départemental de la Vendée, ONF, Exploitants forestiers, Société Forestière, Communes, Communautés d'agglomération, Communautés de communes, Départements, Régions, Association Prom'haies, Département Santé et Forêt, DDT, Syndicats mixtes Gemapien, DRAAF, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - FA N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - FA N°9 : Gérer et préserver les tourbières - FA N°19 : Mammifères semi-aquatiques - FA N°20 : Chiroptères - FA N°23 : Développer les mesures de protection réglementaires - FA N°24 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - FA N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats - FA N°27 : Actualiser la cartographie des habitats - FA N° 29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation - FA N° 30 : Former les acteurs du territoire 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Suivis d'espèces (colonies d'ardéidés, amphibiens, insectes saproxylophages...) - Surface de boisements en propriété publique et gestion conservatoire 				

(suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de haies et d'alignement d'arbres (peupliers, etc.) plantées - Documents d'information et de sensibilisation - Mise en œuvre de la charte populicole - Typologie des boisements et des haies et alignements - Signature de contrats ou chartes Natura 2000
Coût estimatif	<p>Animation Docob : 5 000 €/an</p> <p>Animation de la charte populicole et des plantations de haies : 40 000 €/an</p> <p>Prestation de suivis et travaux : 40 000 €/an</p>
Coût Total	85 000 €/an
Financements mobilisables	Europe, Etat, Agence de l'eau, collectivités, CRPF, Mécénat, etc.

Fiche Action N°5	Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire		Priorité : **
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Améliorer la qualité des milieux aquatiques		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	<p><u>Directive Habitats, annexe II :</u> Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>) Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercurial</i>) Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>) Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>) Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) Alose feinte atlantique (<i>Alosa fallax</i>) Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>) Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>) Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>) Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>) Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>) Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>) Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>) Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripedes</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe V :</u> Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) Grenouille verte (<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) L'ensemble des Anatidés et limicoles</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u> Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Végétation flottante de renoncules (3260) Rivières avec berges vaseuses (3270) Mares temporaires (3170) Estuaires (1130) Vasière (1160) Fleuve et rivière de l'arrière des estuaires (3270) Végétation halophile pionnière à Salicorne (1310) Prés à Spartine des vases salées côtières (1320) Prés salés atlantiques à puccinellies (1330) Lagune (1150) Boisement (91E0 et 91F0) Prairie subsaumâtre (1410) Mégaphorbiaie eutrophe (6430) Tourbière (7210 et 7230)</p> <p><u>Habitats d'espèces</u> Prairie humide eutrophe (Cor.37.2) Roselière (Cor. 53.16 et 53.11)</p>	
Localisation et superficie concernées	Ensemble de la zone humide (terrestre et littoral)		

<p>Constats et Justification</p>	<p>Réceptacle d'un bassin versant de 639 000 ha, le Marais poitevin joue un rôle épurateur primordial en captant ou en transformant des nutriments en excès (pollutions azotées, phosphates, etc.), des particules fines ainsi que certaines molécules chimiques. L'ensemble des milieux naturels (fossés, canaux, prairies naturelles, boisements, etc.) contribuent à ce rôle épurateur.</p> <p>La qualité des masses d'eau superficielles du marais influence la biodiversité (de la zone humide et des écosystèmes côtiers) ainsi que les utilisations locales (abreuvement du bétail, traitement de l'eau potable, stations balnéaires, pêche à pied, activités conchylicoles). Les résultats des études de l'observatoire du patrimoine naturel démontrent une dégradation des cortèges aquatiques (amphibiens, odonates, poissons, végétation aquatique). Les conclusions des études laissent supposer que les paramètres qualité de l'eau jouent un rôle important.</p> <p>Le Marais poitevin est concerné par différentes réglementations ou politiques publiques : DCSMM, DCE, SAGEs Lay, Sèvre Niortaise et Vendée, qui travaillent sur la thématique de suivi ou d'amélioration de la qualité de l'eau. Une dizaine de programmes différents sont actuellement en cours pour suivre la qualité des masses d'eaux continentales et côtières (lien terre / mer : RCS, REPHY, ROCCH, REPOM, etc.) avec des objectifs précis. A cela s'ajoutent des études ponctuelles liées à des programmes spécifiques (gestionnaires de sites protégés et de STEP, LIFE baie de l'Aiguillon, etc.). L'organisation administrative de la zone humide et la multitude d'acteurs rendent l'information disponible difficile à appréhender et à comprendre, alors que cela est important pour identifier les sources de pollution et définir l'état écologique de la zone humide.</p> <p>Le document d'objectifs poursuit l'objectif d'une traduction des données de la qualité de l'eau (suivi, valorisation, etc.) pour sensibiliser les acteurs (de l'amont à l'aval) et chercher à caractériser l'effet de la qualité de l'eau sur les milieux et les espèces. Il encourage toutes les actions favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau, au traitement des eaux usées, etc. Cette thématique relève d'une politique globale de gestion de l'eau (SDAGE, SAGE) de l'amont vers l'aval. Elle est néanmoins abordée dans le cadre de Natura 2000 afin d'orienter les actions sur le Marais poitevin.</p>																	
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Favoriser le partage des connaissances entre les acteurs du territoire en vue d'identifier les sources de pollution et de dégradation de la qualité de l'eau ;</p> <p>Intervenir aux côtés des structures compétentes, communes et intercommunalités, pour conduire des actions d'aménagement de milieux qui participent à l'épuration de l'eau ;</p> <p>Améliorer la qualité des masses d'eau superficielles et continentales ;</p> <p>Appréhender les impacts de la qualité de l'eau sur la biodiversité et les usages.</p>																	
<p>Modalités d'intervention</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Les mesures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="292 1473 352 1731">1</td> <td data-bbox="352 1473 619 1731">Mettre en place un observatoire de la qualité d'eau</td> </tr> <tr> <td data-bbox="292 1731 352 2069">2</td> <td data-bbox="352 1731 619 2069">Favoriser les études et programmes de recherche sur la qualité de l'eau</td> </tr> </tbody> </table>	Les mesures		1	Mettre en place un observatoire de la qualité d'eau	2	Favoriser les études et programmes de recherche sur la qualité de l'eau	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Descriptif de l'action</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="619 1473 1086 1731"></td> <td data-bbox="1086 1473 1509 1731">Suite à la synthèse des suivis sur la qualité de l'eau réalisé sur Marais poitevin, accompagner la création d'un outil de centralisation des informations sur la qualité de l'eau. Il devra compiler l'ensemble des données disponibles et les valoriser.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="619 1731 1086 2069"></td> <td data-bbox="1086 1731 1509 2069">Ce travail nécessitera l'acceptation et l'appropriation par les acteurs (de l'amont à l'aval) de cette démarche et devra être intégré dans les SAGE.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="619 1731 1086 2069"></td> <td data-bbox="1086 1731 1509 2069">Initier ou accompagner les programmes de suivis ou de études scientifiques pour suivre la qualité de l'eau douce et marine (salinité, polluants, pesticides, intrants NPK, etc.), localiser les sources de pollution (rejet de drainage, remise en suspension du sédiment, rejets des STEP) et les périodes sujettes à la dégradation de la qualité de l'eau (fortes pluies, épisodes venteux intenses, périodes d'épandage etc.).</td> </tr> <tr> <td data-bbox="619 1731 1086 2069"></td> <td data-bbox="1086 1731 1509 2069">L'objectif est de mieux appréhender l'impact de la qualité de l'eau sur la biodiversité et les usages (conchyliculture, pêche à pied, baignade,</td> </tr> </tbody> </table>	Descriptif de l'action			Suite à la synthèse des suivis sur la qualité de l'eau réalisé sur Marais poitevin, accompagner la création d'un outil de centralisation des informations sur la qualité de l'eau. Il devra compiler l'ensemble des données disponibles et les valoriser.		Ce travail nécessitera l'acceptation et l'appropriation par les acteurs (de l'amont à l'aval) de cette démarche et devra être intégré dans les SAGE.		Initier ou accompagner les programmes de suivis ou de études scientifiques pour suivre la qualité de l'eau douce et marine (salinité, polluants, pesticides, intrants NPK, etc.), localiser les sources de pollution (rejet de drainage, remise en suspension du sédiment, rejets des STEP) et les périodes sujettes à la dégradation de la qualité de l'eau (fortes pluies, épisodes venteux intenses, périodes d'épandage etc.).		L'objectif est de mieux appréhender l'impact de la qualité de l'eau sur la biodiversité et les usages (conchyliculture, pêche à pied, baignade,
Les mesures																		
1	Mettre en place un observatoire de la qualité d'eau																	
2	Favoriser les études et programmes de recherche sur la qualité de l'eau																	
Descriptif de l'action																		
	Suite à la synthèse des suivis sur la qualité de l'eau réalisé sur Marais poitevin, accompagner la création d'un outil de centralisation des informations sur la qualité de l'eau. Il devra compiler l'ensemble des données disponibles et les valoriser.																	
	Ce travail nécessitera l'acceptation et l'appropriation par les acteurs (de l'amont à l'aval) de cette démarche et devra être intégré dans les SAGE.																	
	Initier ou accompagner les programmes de suivis ou de études scientifiques pour suivre la qualité de l'eau douce et marine (salinité, polluants, pesticides, intrants NPK, etc.), localiser les sources de pollution (rejet de drainage, remise en suspension du sédiment, rejets des STEP) et les périodes sujettes à la dégradation de la qualité de l'eau (fortes pluies, épisodes venteux intenses, périodes d'épandage etc.).																	
	L'objectif est de mieux appréhender l'impact de la qualité de l'eau sur la biodiversité et les usages (conchyliculture, pêche à pied, baignade,																	

			activité nautique, irrigation, etc.) et la ressource en eau potable (notamment via des profils de vulnérabilité)			
	3	Favoriser une gestion de l'eau favorable au rôle naturel d'épuration de l'eau à l'échelle de la zone humide	<p>Cette mesure vise à augmenter le temps de présence de l'eau dans le marais afin d'optimiser sa fonction épuratoire.</p> <p>Préserver, voire augmenter les surfaces de zones d'expansion des crues en hiver dans les marais mouillés.</p> <p>Favoriser une décrue progressive de l'eau, corrélée avec la gestion quantitative, en lien avec les gestionnaires hydrauliques et les outils de gestion de l'eau (contrat de marais, règlement d'eau).</p>			
	4	Renforcer l'efficacité des systèmes d'épuration de l'eau en créant des habitats naturels	<p>Les travaux de création d'habitats aquatiques concourent à améliorer la qualité de l'eau (création de boisements, maintien de l'eau dans les dépressions humides des prairies, gestion des roselières, création de ZRV et de bandes enherbées, création de bassin de décantation des eaux de drainage, plantation de haie et d'alignements, etc.).</p> <p>En plus des actions de restaurations des habitats naturels (autres Fiches actions du DOCOB), continuer à accompagner les gestionnaires des stations d'épuration ou d'autres acteurs (communes, agriculteurs, zones portuaires, etc.) pour créer des zones tampons (fossés, roselières, etc.), en sortie de drainage de parcelles agricoles ou de stations d'épuration. L'objectif est de créer des milieux naturels (roselières, boisements) tampons épurateurs de l'eau et riche en biodiversité pour augmenter le temps de décantation de l'eau.</p> <p>Sur le littoral, sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage, à la gestion des eaux noires et accompagner les zones portuaires pour s'équiper de système de récupération et de traitement des eaux.</p>			
Outils de réalisation	SAGEs, SDAGE, CT, Contrats de marais, Règlement d'eau, Documents d'urbanisme, PAC					
Acteurs concernés	Collectivités locales, Communes, Observatoire de l'eau en Vendée, Agence de l'eau, Services de l'Etat, Exploitants agricoles, Chambres d'agriculture, Syndicats hydrauliques, IFREMER, IIBSN, porteurs des SAGE, sites protégés (RNN, etc.), Comités Régionaux de la Conchyliculture de Charente-Maritime et des Pays de la Loire, PNR du Marais poitevin, PNM estuaire de la Gironde et mers des pertuis, Gestionnaires de STEP, etc.					
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans - Fiche N°3 : Evaluer et conserver les lagunes - Fiche N°4 : Gérer et préserver les boisements et les trames arborées - Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - Fiche N°7 : Gérer et préserver les milieux aquatiques - Fiche N°9 : Gérer et préserver les tourbières - Fiche N°10 : Gérer et préserver les roselières et mégaphorbiaies - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologique des prairies naturelles - Fiche N°13 : Gestion collective des marais communaux - Fiche N°14 : Favoriser les actions environnementales dans les espaces cultivés - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats 					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	X	X	X	X	X	

Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs des SAGE - Travaux engagés de restauration de milieux - Mise à disposition des données sur la qualité des eaux - Plan de gestion du Parc Naturel Marin mesures 5.1 et 5.2 - Suivi de la qualité des eaux sanitaires « baignades et conchyliques »
Coût estimatif	Animation : 5 000 € Prestation : 20 000 €
Coût Total	25 000 euros / an
Financements mobilisables	Agence de l'eau, Régions, Etat, collectivités territoriales, gestionnaires des stations

Fiche Action N°6	Gérer la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats	Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
OO	Améliorer la qualité des milieux aquatiques	
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés
	<p><u>Directive Habitats, annexe II :</u> Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>) Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercurial</i>) Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>) Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>) Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) Alose feinte atlantique (<i>Alosa fallax</i>) Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>) Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>) Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>) Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>) Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>) Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe V :</u> Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) Grenouille verte (<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Hérons garde-bœuf (<i>Bubulcus ibis</i>) Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) Grande aigrette (<i>Ardea alba</i>) Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) Anatidés et limicoles</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u> Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Végétation flottante de renoncules (3260) Rivières avec berges vaseuses (3270) Mares temporaires (3170) Estuaires (1130) Boisement (91E0 et 91F0) Prairie subsaumâtre (1410) Mégaphorbiaie eutrophe (6430) Tourbière (7210 et 7230)</p> <p><u>Habitats d'espèces</u> Prairie humide eutrophe (Cor.37.2) Roselière (Cor. 53.16 et 53.11)</p>
Localisation et superficie concernées	Ensemble des habitats de la zone humide et son bassin versant	

<p>Constats et Justification</p>	<p>La gestion de la ressource en eau influe sur les caractéristiques écologiques, la biodiversité du marais et conditionne en partie les activités économiques du territoire (conchyliculture, agriculture, etc.). Le Marais poitevin est alimenté par l'eau du bassin versant via les cours d'eau et les nappes (sources) et la pluviométrie qui tombe dans la zone humide. L'évolution des activités et la mise en place d'une multitude d'ouvrages ont permis de canaliser l'eau et d'étagérer les niveaux d'eau en fonction des besoins et des usages.</p> <p>Toutefois, l'évolution de certaines pratiques a conduit à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une rupture de l'alimentation par les nappes de bordure du fait des prélèvements dans ces mêmes nappes à des fins d'irrigation avec des assecs plus précoces principalement dans les marais mouillés ; - Une inondation moindre des marais en matière de hauteur d'eau et de durée, du fait de l'évolution des pratiques agricoles (date d'entrée dans les parcelles, portance des sols) ; - Des gestions parfois inversées, avec des niveaux d'eau plus haut en été qu'en hiver ; - Des absences de débits continus à l'estuaire de l'ensemble des affluents ; - Un apport d'eau trop brutal dû à une artificialisation du bassin versant. <p>Ces évolutions ne sont pas sans conséquence pour la biodiversité au sein de la zone humide. Différents enjeux sont liés à la gestion des niveaux d'eau et à l'alimentation du marais par les nappes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien de l'eau dans la zone humide pour l'hydromorphie des sols et pour le maintien des habitats, - L'apport d'eau douce pour la faune benthique (ressource alimentaire poisson / avifaune), qui peut connaître de forte mortalité du fait de l'évolution de la teneur en sel dans l'eau, ainsi que sur les cultures marines ; - Les niveaux d'eau au printemps adaptés pour la reproduction des amphibiens, des libellules, du Brochet, la circulation des poissons, le maintien des dépressions humides en eau, etc. ; - Le rôle de la zone humide dans l'épuration des eaux et la régulation des crues ; <p>Aussi, le SDAGE Loire Bretagne rappelle la nécessité de travailler sur la gestion quantitative de l'eau pour améliorer la fonctionnalité de la zone humide au sens large. C'est pourquoi, bien que ce volet relève d'une politique globale de gestion de l'eau (SDAGE, SAGE), il est rappelé dans le cadre de Natura 2000 afin d'orienter plus particulièrement les objectifs et les actions sur le Marais poitevin.</p> <p>En parallèle, différents outils ont été mis en place sur le territoire pour répondre à cette problématique et aux actions prévues dans le DOCOB :</p> <p>Au sein de la zone humide, on retrouve ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règlements d'eau sur les grands axes hydrauliques du territoire - Les contrats de marais et protocole de gestion de l'eau sur les marais latéraux <p>Concernant l'alimentation du marais par les nappes et sources de bordures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une politique de diminution des prélèvements dans les nappes, - La mise en place d'un OUGC, avec une vision commune et globalisée des prélèvements. <p>Les actions « Natura 2000 » présentées dans cette fiche doivent nécessairement s'articuler avec les SAGEs, ainsi qu'avec les Contrats Territoriaux, les règlements d'eau et les contrats de marais présents sur le territoire.</p>	
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Favoriser une gestion quantitative de l'eau nécessaire au maintien des habitats et des espèces d'intérêts communautaires</p>	
	<p>Les mesures</p>	<p>Descriptif de l'action</p>

	1	Assurer une gestion saisonnière des niveaux d'eau sur le territoire	<p>Poursuivre les actions pour mettre en place une gestion différenciée des niveaux d'eau selon la saisonnalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hiver : maintenir des niveaux d'eau plus haut qu'en période estivale sur l'ensemble des habitats (baisses, boisements, etc.) et permettre les crues dans les zones d'expansion (marais mouillés, bordures des fleuves et rivière, etc.) et ralentir leur évacuation tout en préservant les biens et les personnes. - Printemps / été : Amorcer un ressuyage progressif jusqu'à l'étiage. <p>Cette gestion doit permettre d'augmenter le temps de présence de l'eau dans le marais avant son évacuation à la mer et ainsi favoriser le rôle auto-épurateur de la zone humide.</p> <p>Travailler avec les acteurs et usagers afin d'étudier les solutions d'ajustement des niveaux d'eau en fonction des enjeux environnementaux, sociologiques et économiques à l'échelle des axes hydrauliques, des compartiments hydrauliques ou d'entités fonctionnelles (ensemble de prairies, boisement). Cette mesure est engagée avec les outils de gestion de l'eau tels que : les règlements d'eau ou les contrats de marais. Elle nécessite une animation de territoire pour définir des protocoles de gestion adaptés et concertés, assurer le suivi, le respect des protocoles, d'accompagner les travaux de restauration et d'entretien, suivre les manœuvres éventuelles d'ouvrages en concertation avec les ASA.</p> <p>Une évaluation des outils (respect, efficacité pour les usages et la biodiversité) devra être réalisée. Si des suivis biologiques sont engagés, ils doivent être intégrés à l'OPN.</p> <p>L'animateur N2000 participe aux démarches pilotées par l'EPMP, structure compétente en matière de gestion de l'eau, de manière à veiller à la prise en compte des enjeux du site (réalisation des diagnostics biologiques de territoire, assistance techniques).</p>
	2	Suivre les niveaux d'eau	<p>Afin d'évaluer les effets des actions menées sur la gestion des niveaux d'eau, il est nécessaire de poursuivre les suivis engagés, à savoir ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le travail de collecte des données hydrauliques réalisé par l'EPMP (niveau d'eau, débit, etc.) avec les acteurs (éclusiers, Association syndicale de marais, syndicats mixtes Gemapien, etc.). - La mise à jour des données issues du réseau de suivi des niveaux d'eau et les valoriser via la plateforme accessible par tous : SIEMP. - Le suivi de l'alimentation du marais par les sources de bordure. <p>Ces informations devront être corrélées avec les suivis biologiques et les usages du marais.</p>
Outils de réalisation	SDAGE, SAGE, Contrat Territoriaux, Contrats de marais, Règlements d'eau, MAE		

Acteurs concernés	EPMP, Syndicats mixtes Gemapien, Association syndicale de marais, IIBSN, Exploitants agricoles, Chambres d'agriculture, Collectivités territoriales, Services de l'Etat, OFB, PNR du Marais poitevin, Fédérations Départementales de pêche et de Chasse, gestionnaires des réserves naturelles, Elus, Associations de Protection de la Nature, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°4 : Gérer les boisements et la trame arborée - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°7 : Gérer et préserver les milieux aquatiques - Fiche N°9 : Gérer et préserver les tourbières - Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats herbacés à végétation haute - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologique des prairies naturelles - Fiche N°13 : Gestion collective des marais communaux - Fiche N°16 : Protection de la Guifette noire - Fiche N°17 : Préserver les anatidés et limicoles nicheurs, hivernants et migrateurs - Fiche N°18 : Localiser et préserver la flore patrimoniale - Fiche N°19 : Préservation des mammifères semi-aquatiques - Fiche N°21 : Assurer la libre circulation des poissons et la préservation des frayères 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<p>Nombre d'outils de gestion de l'eau signé et respecté (contrats de marais, règlements et protocoles, etc.)</p> <p>Outils fonctionnels de suivi des niveaux d'eau et des sources</p> <p>Actions engagées dans les SAGE</p>				
Coût estimatif	<p>Animation : 10 000 € / an</p> <p>Animation du dispositif de suivi des niveaux d'eau : 100 000 €</p>				
Coût Total	110 000 €				
Financements mobilisables	Agences de l'eau, Collectivité territoriale, Etat				

Fiche Action N°7	Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques	Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
OO	Améliorer la qualité des milieux aquatiques	
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés
	<p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) Héron bihoreau (<i>Nycticorax nycticorax</i>) Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>) Héron garde-bœuf (<i>Bubulcus ibis</i>) Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe II :</u> Chiroptères Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>) Cuivré des marais (<i>Lycnea dispar</i>) Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercurial</i>) Vertigo des moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>) Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>) Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>) Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>) Pélobate cultripède Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>) Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>) Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe V :</u> Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) Grenouille verte (<i>Rana Kl.Grafi</i>)</p> <p><u>Autres espèces d'intérêt non communautaire :</u> Brochet (<i>Esox lucius</i>) Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Leste à Grand Stigma (<i>Lestes macrostigma</i>) Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u> Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Végétation flottante de renoncules (3260) Rivières avec berges vaseuses (3270) Mares temporaires (3170) Alignements d'arbres (Cor. 84.1) et haies vives (Cor.84.4) Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes et saulaies blanches (Cor. 44.33 et 44.13 ; 91E0) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Cladiaies (7210)</p> <p><u>Habitats d'espèces :</u> Roselières à phragmites (53.11) et à baldingères (53.16) Caricaies (53.21) Typhaies (53.13)</p>

Localisation et superficie concernées	L'ensemble des milieux aquatiques surfaciques et linéaires de la zone humide	
Constats et Justification	<p>Le marais poitevin comprend de nombreuses surfaces en eau : 1600 mares, 8 200 km de réseau hydraulique, 1 509 ha de surface en eau (étangs, trous de bri, etc.). Avec les milieux associés aux habitats aquatiques, ils constituent des milieux favorables aux espèces (avifaune, amphibiens, odonates, mammifères semi-aquatiques). Lieu de reproduction, d'alimentation ou de déplacements, ils forment l'existence même de la zone humide même si elle a été aménagée.</p> <p>Les résultats des suivis biologiques révèlent une dégradation des milieux aquatiques : diminution des odonates, des amphibiens, des poissons, l'absence de la végétation aquatique, etc. Plusieurs causes sont avancées : la gestion des niveaux d'eau, la qualité de l'eau, la présence des espèces exotiques envahissantes, etc. De plus, on observe une forte érosion des berges et un agrandissement de la largeur des réseaux.</p> <p>En parallèle, les aménagements portés sur la zone humide ont été menés dans un souci de développement des activités économiques et pour répondre à des usages. Il s'agit aujourd'hui de trouver le meilleur compromis entre gestion de la zone humide pour les usages, la protection des biens et des personnes et une gestion environnementale de la zone humide.</p> <p>Des programmes publics, portés par les acteurs de la gestion de l'eau permettent la conduite de travaux sur le marais. L'ensemble de ces travaux doit apporter une plus-value environnementale et améliorer la fonctionnalité de la zone humide pour préserver les milieux aquatiques et plus largement les masses d'eau associées au Marais poitevin. Indépendamment du document d'objectif, ces travaux s'inscrivent dans différentes réglementations (DIG, autorisation / déclaration au titre de la loi sur l'eau, site classé, etc.) et en accord avec les programmes de financements (Agence de l'eau, Collectivités, etc.).</p>	
Objectifs de l'action	Atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques et augmenter leurs surfaces	
	Les mesures	Descriptif de l'action
	1	<p>Intégrer les enjeux Natura 2000 dans les programmes d'entretien du marais</p> <p>Les programmes de travaux (sur les canaux, les mares les milieux connexes, les roselières) participent à la mise en œuvre des actions du document d'objectifs.</p> <p>L'objectif est de mieux identifier, lors de l'élaboration des diagnostics des programmes d'entretien du marais, les enjeux biologiques (habitats, espèces, etc.) et si nécessaire d'apporter des préconisations pour les travaux (date, présence d'héronnière, etc.).</p> <p>De plus, pour faciliter les liens entre document d'objectifs et programmes d'entretien du marais, il est proposé dans les fiches travaux (CT) de mentionner les fiches actions du DOCOB correspondantes.</p>
		<p>Cette mesure permet l'engagement de travaux de restauration de tous les milieux aquatiques (mare, trou de bri, étang, baisses, zone de prélèvement, délaissés hydrauliques, bassin de drainage, bassin de décantation de STEP, re méandrage des cours d'eau et des rivières, etc.) pour rétablir leur fonctionnalité et favoriser les habitats et les espèces aquatiques.</p>

	2	Restaurer et créer des milieux aquatiques	<p>Plusieurs programmes peuvent porter les travaux : CT, contrat de marais, programme de travaux spécifiques (PNR, TVB, etc.), contrat Natura 2000, PCAET, TEN, PAPI, PTGE, plan de gestion sites protégés, etc.</p> <p>Les travaux encadrés (périodes, types, etc.) peuvent être associés à des règles de gestion de l'eau (protocole, règlement, etc.) en respectant le principe d'une gestion des niveaux d'eau différenciés en fonction des saisons (niveau d'eau plus haut en hiver qu'en été). Les mares ne doivent pas être restaurées à plus de 2/3.</p>
	3	Restaurer ou entretenir le réseau hydraulique selon des préconisations environnementales favorables aux espèces et aux habitats	<p>Le réseau hydraulique joue plusieurs rôles : gestion de l'eau, abreuvement des animaux, support de biodiversité. Certains réseaux nécessitent d'être entretenus pour maintenir leur fonctionnalité et un étagement des milieux aquatiques, depuis les berges jusqu'au milieu du canal (herbiers aquatiques, héliophyte, etc.).</p> <p>Afin d'apporter de la cohérence dans les travaux, il est préconisé que les travaux respectent les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer majoritairement les travaux de curage en eau (sauf assec « naturel » de fin d'été). - Conserver la sinuosité de certains réseaux ou travailler à la diversification des tracés dans les phases de création de zone humide. - Curer la vase dans la partie centrale des fossés pour préserver la ceinture d'héliophyte. - Les boues de curage doivent être déposées sur une berge et étalées sans combler les dépressions humides, mares, zones de connexion entre les canaux et les prairies. - Réaliser un curage fractionné pour les longs linéaires sur plusieurs années et en mosaïques à l'échelle d'un secteur de marais afin de réduire les impacts sur la biodiversité et conserver une diversité des fonds vaseux. - Avoir une fréquence d'entretien relativement longue de 8 à 10 années, laissant les espèces et les habitats se régénérer et permettant un étagement de la végétation. - Les opérations de bacage (en eaux salées ou douces) doivent se faire dans le respect des arrêtés préfectoraux qui doivent intégrer les calendriers mis en place avec la profession conchylicole et les préconisations du plan de gestion de la RNN baie de l'Aiguillon. - Les opérations de Rotodevasage des canaux (doux ou salés) peuvent être privilégiés dans les cas spécifiques de canaux de grandes largeurs, de difficultés d'accès par la berge, afin d'assurer un entretien régulier et d'éviter de mobiliser trop souvent les habitats en berge notamment. - Les opérations de sauvegarde piscicole sont impératives en cas de travaux qui nécessitent un assèchement du réseau. <p>Pour apporter de la cohérence entre la conservation des espèces (cycle biologique), les réglementations départementales et les programmes</p>

		<p>d'actions (CT), la période préférentielle pour les travaux est d'août à février.</p> <p>Les travaux d'élagage (strate arborescente) et de débroussaillage (strate arbustive et herbacée) en préparation des opérations de curage, sont à réaliser entre août et mars. En fonction des enjeux et des spécificités locales (biodiversité et usages) une hiérarchisation des opérations pourra être réalisée en fonction des diagnostics préalablement effectués, comme l'entretien fractionné d'une seule rive à la fois, le décalage à l'automne de certains chantiers, etc.</p>
4	Aménager et restaurer les berges en favorisant la diversité aquatique et la végétation rivulaire	<p>L'objectif est le maintien de la berge et la végétation attenante. Les techniques retenues doivent permettre un gain de biodiversité et le développement des habitats et des espèces aquatiques (prise en compte du cycle de vie complet).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le profilage des berges en pente douce (> 50 %) ou en risbermes diversifiées sur les secteurs à berges abruptes et avec l'absence de végétation rivulaire. Ces travaux peuvent s'accompagner de plantation sur la pente créée ou d'hélophytes en pied de berges. - Les dates des interventions sur les berges sont similaires à celles des travaux de curage. - En fonction des contraintes techniques (infrastructure, chemins et habitations, ouvrages, etc.) des solutions techniques mixtes peuvent être envisagées comme le système noyé de fixation du pied de berge (pieux, enrochement). Ces travaux, encadrés réglementairement (site classé, déclaration/autorisation, etc.) doivent être associés : <ul style="list-style-type: none"> o À des règles de gestion de l'eau partagées avec les acteurs locaux (hauteur du pieutage au niveau du début d'étiage pour permettre un ennoisement en hiver). o À des plantations d'essences locales, et si nécessaire avec un géotextile dégradable qui favorisera la tenue des berges, un enracinement et le développement des végétaux. - Favoriser le maintien de bandes enherbées ou végétalisées de part et d'autre des canaux (intégré ou pas dans la pente douce). La gestion de la végétation devra être adaptée comme par exemple ne pas être broyée annuellement pour les roselières. - Des plans de gestion d'entretien de la végétation peuvent généralisés sur les différents cours d'eau publics, à l'image de ce que fait l'IIBSN sur la Sèvre Niortaise ou le Mignon. En fonction des enjeux biologiques une hiérarchisation des dates d'entretiens et des secteurs seraient à instaurer.
5	Encourager une gestion environnementale des plans d'eau cynégétique	<p>Les plans d'eau en eau en fin d'hiver, printemps et début d'été peuvent offrir des habitats intéressants pour les espèces aquatiques (amphibiens, odonates, la migration et la reproduction des limicoles et anatisés, etc. En partenariat avec les fédérations départementales des chasseurs de la Vendée et de la Charente-Maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le suivi de l'intérêt biologique des plans d'eau cynégétiques (lien enjeux « fonctionnalité » de l'OPN). - Continuer l'information auprès des chasseurs sur l'intérêt de gérer de manière environnementale les plans d'eau hors période de

		<p>chasse : conservation des milieux de bordure, gestion saisonnière et différenciée des niveaux d'eau (assez l'été).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réalisation de travaux de génie écologique dans l'objectif d'un gain écologique et pour les espèces à enjeux (pentes douces, plantation de roselières, îlot de reproduction, etc.) qui s'accompagnera d'une gestion saisonnière des niveaux d'eau. - Respecter les mesures réglementaires, administrées par les DDTM, sur le remplissage des plans d'eau en été / automne.
6	Suivre le gain environnemental et fonctionnel des travaux conduits sur les milieux aquatiques	<p>Le souhait de démontrer l'efficacité des actions de gestion des milieux aquatiques est prépondérant mais difficile à évaluer sur une si grande zone humide.</p> <p>Cependant, il est proposé de mettre en œuvre plusieurs actions, intégrées à l'OPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les habitats. - Suivre les groupes taxonomiques et des espèces liées au milieu aquatique (amphibiens, odonates, poissons, mollusques aquatiques, fonctionnalité des frayères, végétation). - Continuer à développer des programmes d'évaluation de la biodiversité en lien avec des travaux et travailler sur la connectivité et la fonctionnalité des milieux aquatiques (connectivités des mares existantes, des réseaux, etc.). - Maintenir le dispositif d'évaluation des CT qui contribue à évaluer les actions mises en œuvre en s'intéressant à l'évolution de la fonctionnalité des milieux aquatiques et en particulier du réseau hydraulique (critères sur les fonctions environnementale, épuratoire et hydraulique). <p>Ces différentes études réalisées par plusieurs partenaires doivent être concertées (CT cadre, CT opérationnels, OPN), les connaissances partagées (résultats, données biologiques, etc.) et les résultats restitués auprès de l'ensemble des acteurs concernés.</p>
Outils de réalisation	Contrat Territoriaux, Stratégie d'acquisition foncière, Documents d'urbanisme, Contrats et chartes Natura 2000, SAGE, PAPI, PTGE	
Acteurs concernés	Services de l'Etat (DREAL, DDT), Agence de l'eau, Etablissement Public du Marais Poitevin Syndicat Mixte Gemapien, Association syndicale de marais, PNR Marais poitevin, OFB, Conservatoire du littoral, Conservatoires d'Espaces Naturels, Fédération des syndicats de marais, Associations de protection de la nature, Départements, Régions, Communautés de communes, Chambres d'agriculture, Agriculteurs, communes, gestionnaires d'eau potable ou de traitement, Fédérations Départementales de pêche, APPMA, Fédérations Départementales de chasse, gestionnaires des sites protégés, etc.	
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - Fiche N°9 : Gérer et préserver les tourbières - Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats à végétation haute - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles - Fiche N° 13 : Gestion collective des marais communaux - Fiche N°16 : Protection de la Guifette noire - Fiche N°17 : Préserver les anatidés et limicoles nicheurs, hivernants et migrateurs - Fiche N°18 : Localiser et préserver la flore patrimoniale - Fiche N°19 : Protection des mammifères semi-aquatiques - Fiche N°21 : Assurer la libre circulation des poissons et la préservation des frayères 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°22 : Veiller, suivre et accompagner les programmes et les projets sur le territoire - Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire - Fiche N°24 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°25 : Renaturer des milieux favorables aux espèces du site Natura 2000 - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre ou linéaires de milieux aquatiques créés ou restaurés - Surfaces de milieux aquatiques sur le territoire - Bilans chiffrés issus de l'évaluation des Contrats Territoriaux - Nombre de contrat Natura et charte Natura 2000 sur les milieux aquatiques - Nombre de plan d'eau accompagné avec les Fédérations Départementales des chasseurs - Nombre de zones humides protégés réglementairement ou acquises à des fins conservatoires 				
Coût estimatif	Animation : 10 000 € Travaux : 100 000 €/an				
Coût Total	110 000 €/an				
Financements mobilisables	Agence de l'eau, Etat, Europe, Collectivités territoriales, Syndicat mixte Gemapien, Associations syndicales de marais, etc.				

Fiche Action N°8	Gérer et protéger les pelouses calcicoles		Priorité : **
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés, flore
	<p>Directive Habitats, annexe II : Azuré du serpolet (<i>Phengaris arion</i>) Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>) Etc.</p> <p>Directive Habitats, annexe IV : Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissima</i>) Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>) Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>) Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) Etc.</p>		<p>Directive Habitats, annexe I : Pelouses sèches semi-arides et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) Falaises calcaires (1230-2) Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques (6220-4)</p> <p>Flore, espèces protégées : N : <i>Odontites jaubertianus</i>, <i>Senecio ruthenensis</i> PDL : <i>Cytisus lotoides</i>, <i>Coeloglossum viride</i>, <i>Galatella linosyris</i>, <i>Libanotis pyrenaica</i>, <i>Orchis anthropophora</i> PC : <i>Bellis pappulosa</i>, <i>Galium boreale</i>, <i>Hypochaeris maculata</i>, <i>Limodorum trautmanianum</i>, <i>Orchis simia</i>, <i>Peucedanum officinale</i>, <i>Scorzonera hirsuta</i>, <i>Sisymbrella aspera</i>, <i>Stachys heraclea</i>, <i>Xanthoselinum alsaticum</i></p>
Localisation et superficie concernées	Iles calcaires de la zone humide (Rocher de la Dive à Saint-Michel-en-l'Herm, Chaillé-les-Marais), coteaux des vallées (Vendée, Autize, Sourdy, Troussepoil) et des bords de marais, lisières des bois thermophiles (Benon, Mauzé-sur-le-Mignon, Olbreuse) et hauts des falaises calcaires du littoral charentais		
Constats et Justification	<p>Les pelouses calcicoles représentent quelques dizaines d'hectares sur le territoire du Marais poitevin, cependant leur grande biodiversité en font un habitat patrimonial, prioritaire à l'échelle européenne. Ces pelouses sèches comportent des plantes à couvert bas qui évoluent sur des sols calcaires maigres, en pente et/ou ensoleillés.</p> <p>Une flore et une faune spécialisées s'y développent telles que des orchidées avec l'Orchis grenouille et l'Orchis homme-pendu et des lépidoptères avec l'Azuré du serpolet, pour exemples.</p> <p>Certains sites font l'objet d'un APPB (La Jonchère, coteaux de Chaillé-les-Marais).</p> <p>Ces milieux fragiles sont en régression en raison de l'abandon des pratiques pastorales. En l'absence de pâturage ou de fauche, les coteaux calcaires s'embroussaillent et évoluent vers un stade forestier, au détriment des espèces spécifiques des pelouses sèches.</p> <p>Dans le cadre de l'OPN « l'Inventaire et Evaluation des pelouses calcicoles du Marais poitevin » (CBN B et CBNSA, 2018-2019) dresse un bilan de l'état de conservation des coteaux calcaires dans le Marais poitevin et permet de hiérarchiser les enjeux de conservation et de gestion.</p>		
Objectifs de l'action	Restaurer et entretenir les surfaces de pelouses calcicoles et atteindre le bon état écologique de ces milieux		
Modalités d'intervention	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Suivre les habitats et les espèces caractéristiques	<p>Réaliser des suivis, en lien avec les partenaires, sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> la typologie : bon état de conservation des pelouses calcicoles la surface des pelouses calcicoles : suivi de l'évolution la fonctionnalité des pelouses calcicoles le suivi des espèces caractéristiques : Azuré du serpolet, flore patrimoniale, reptiles, ... <p>Coordonner et partager les connaissances en restituant les résultats auprès de l'ensemble des acteurs concernés</p>

	2	Définir une stratégie d'intervention	Prioriser les sites et les d'interventions (Fief Bodin, Vallée de la Vendée, Coteau de Chaille-les-Marais, haut des falaises calcaires en Charente-Maritime) en lien avec les acteurs et les enjeux de conservation.		
	3	Restaurer et gérer les pelouses calcicoles	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un diagnostic en amont des travaux de restauration (taux d'embroussaillage, localisation des zones d'intervention, mode d'intervention et fréquence d'intervention) en lien avec les espèces présentes et les objectifs de gestion. - Débroussailler ou étréper avec exportation des végétaux. - Intervenir en dehors des cycles biologiques des espèces faunistiques et floristiques. - Maintenir ou mettre en place une gestion adaptée avec un entretien en priorité par pâturage ovin, sinon par fauche avec un cahier des charges spécifiques (chargement instantané, date de pâturage ou de fauche, absence de fertilisant et de produits phytosanitaires, exportation des produits de fauche, etc.). - Accompagner le département de Charente-Maritime dans le programme de préservation des hauts de falaise. 		
	4	Protéger les pelouses calcicoles et les espèces associées	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'acquisition foncière de coteaux calcaires en lien avec la stratégie foncière et les acteurs du territoire. - Mettre en place des mesures de protection réglementaires adaptées. - Réaliser des animations et des rencontres pour informer sur les espèces et l'intérêt de cet habitat. 		
Outils de réalisation	Stratégie d'acquisition foncière, documents d'urbanisme, contrats et chartes Natura 2000, Programme Régional d'Actions Coteau (PRAC) en Pays de la Loire, Programme du Département de Charente-Maritime, SRADDET, ...				
Acteurs concernés	Conservatoires d'Espaces Naturels, Associations de protection de la nature, Collectivités, Etablissement Public du Marais Poitevin, PNR Marais poitevin, Chambres d'agriculture, Agriculteurs, CBN B, CBN SA, Conseils Régionaux et Départementaux, ...				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire - Fiche N°24 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site (OPN) - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de la cartographie et de l'évaluation des pelouses calcicoles - Suivis d'espèces - Plans de gestion des sites à gestion conservatoire - Comptes rendus d'opérations de restauration - Surfaces de pelouses calcicoles acquises et restaurées 				
Coût estimatif	Animation : 3 000 €/an Travaux : 20 000 €/an				
Coût Total	23 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Conseils départementaux et régionaux, Collectivités locales, etc.				

Fiche Action N°9	Gérer et protéger les tourbières		Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	<p><u>Directive Habitats, annexe II :</u> Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>) Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercurial</i>) Vertigo de des moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>) Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) Héron bihoreau (<i>Nycticorax nycticorax</i>) Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)</p>		<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u> Bas marais calcaires à Marisque (7210) Bas marais alcalins (7230)</p>
Localisation et superficie concernées	Tourbières alcalines sur le site : tourbières de Prin Deyrançon, des Grandes Pointes à Cramchaban et du Bourdet-Amuré. Zones tourbeuses des marais mouillés (Vallée du Curée, marais du Vanneau, Grève sur le mignon, le Mazeau, etc.).		
Constats et Justification	<p>Les tourbières se situent à l'est du Marais poitevin dans les marais mouillés. Issues de l'accumulation et la décomposition des matières organiques de la zone humide, certaines correspondent actuellement à d'anciens sites d'extraction de la tourbe comme combustible pour le chauffage. Elles présentent un grand intérêt biologique notamment pour les lépidoptères (Cuivré des marais, ...) et les odonates (Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, ...). Elles sont cependant menacées par l'assèchement des parcelles (abaissement des nappes phréatiques) ou encore par le comblement ou l'aménagement des parcelles à d'autres fins. La gestion hydraulique du XXème siècle a engendré une minéralisation de la tourbe sur certains endroits qui méritent d'être suivis. Par ailleurs d'autres secteurs tourbeux mériteraient d'être étudiés et pourraient être assimilés à des marais para-tourbeux : sur les communes du Mazeau le Vanneau et la vallée du Curé, particulièrement.</p> <p>A noter la présence, hors du site Natura 2000, d'une tourbière acidiphile à Droséra à feuilles rondes dans le bocage de Saint Vincent-sur-Graon.</p> <p>L'ensemble des suivis, actuellement menés ou prévus dans les prochaines années, sont réalisés dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel, en partenariat avec les acteurs du territoire. Les principaux travaux peuvent être intégrés au CT eau et la préservation des tourbières est aussi à intégrer dans les PCAET des communautés de communes.</p>		
Objectifs de l'action	Préserver les tourbières et atteindre le bon état écologique de ces milieux sur l'ensemble du territoire		
	Les mesures	Descriptif de l'action	

Modalités d'intervention	1	Suivi et acquisition des connaissances	Intégré à l'OPN, réaliser des suivis, en lien avec les partenaires, sur : 1. La typologie : Préciser la répartition des tourbières et des zones paratourbeuse (marais du Mazeau, le Vanneau, la vallée du Curé, etc., et caractériser leur état de conservation (analyse de sol, conditions hydriques, végétation, etc.). 2. La cartographie des habitats. 3. La fonctionnalité de l'habitat : études hydrauliques locales afin de mieux comprendre le fonctionnement des masses d'eau superficielles des tourbières pour orienter les actions de gestion de l'eau. 4. Le suivi des espèces caractéristiques. Coordonner et partager les connaissances en restituant les résultats auprès de l'ensemble des acteurs concernés (publications, présentations, réunions, ...).		
	2	Gérer les habitats tourbeux	En fonction des objectifs de gestion mettre en œuvre différentes actions : - Élaborer un plan simple de gestion par site, - Engager un suivi des niveaux d'eau et une gestion permettant le maintien de l'hydromorphie des milieux tourbeux. Ceci peut, en fonction de la surface nécessiter des travaux hydrauliques (pose de micro ouvrage, etc.) et des mesures spécifiques de gestion de l'eau (règlement, protocole, etc., - Entretien par pâturage, fauche ou débroussaillage mécanique ou manuel des ligneux selon le taux d'embroussaillage - Garder des secteurs en évolution libre, sans intervention		
	3	Restaurer les habitats tourbeux	En fonction des objectifs de gestion (intervention / évolution libre), engager travaux de restauration sur les espaces tourbeux dégradés : - Réalisation d'un diagnostic en amont des travaux de restauration (taux d'embroussaillage, localisation des travaux, mode et fréquence d'intervention), - Réaliser des travaux de restauration de milieux (débroussaillage, étrepage localisé, exportation des déchets de ligneux, rétablir le fonctionnement hydraulique, pose de micro-ouvrages, etc). Ces opérations doivent s'accompagner de protocoles de gestion de l'eau.		
	4	Protéger les tourbières	Poursuivre les opérations d'acquisition foncière de tourbières : en lien avec la stratégie d'acquisition foncière et en s'appuyant sur une cartographie des secteurs à enjeux, Mettre en place des mesures de protection adaptées réglementaire et travailler avec les propriétaires pour améliorer la protection et encadrer la gestion (convention, etc.),		
Outils de réalisation	Stratégie d'acquisition foncière, Contrats territoriaux, protocoles de gestion hydraulique, Documents d'urbanisme, Contrats et chartes Natura 2000				
Acteurs concernés	Conservatoires d'Espaces Naturels, Associations de protection de la nature, Collectivités, Etablissement Public du Marais Poitevin, PNR Marais poitevin, Chambres d'agricultures, Agriculteurs, gestionnaires hydrauliques, communes, Université, etc.				
Fiches actions associées	- Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - Fiche N°25 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X

Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces de tourbières gérées ou restaurées - Réalisation de suivis d'espèces et d'habitats - Réalisation de suivis des niveaux d'eau
Coût estimatif	Animation : 3 000 €/an Prestation : 40 000 euros / an
Coût Total	43 000 € / an
Financements mobilisables	Europe, Etat, Agence de l'eau, EPCI

Fiche Action N°10	Restaurer, gérer et protéger les habitats à végétation herbacée haute		Priorité : **
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	<u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) <u>Directive Habitats, annexe II :</u> Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) Azuré du serpolet (<i>Phengaris arion</i>) Chiroptères Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>) Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>) Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) Vertigo des moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>) Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)	<u>Directive Habitats, annexe I :</u> Mégaphorbiaies eutrophes (Eur15 : 6430) Cladiaies (Eur15 : 7210) Eaux oligomésotrophes calcaires (Eur15 : 3140) Eaux douces eutrophes (Eur15 : 3150) Végétation flottante de renoncules (Eur15 : 3260) Rivières avec berges vaseuses (Eur15 : 3270) Mares temporaires (Eur15 : 3170) Estuaires (Eur15 : 1130) <u>Habitats d'espèces :</u> Roselières à phragmites (Cor. 53.11) et à baldingères (Cor. 53.16) Caricaies : Cor. 53.21 Typhaies : Cor. 53.13	
	<u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>) Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>) Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>) Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>) Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	<u>Directive Habitats, annexe V :</u> Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) Grenouille verte (<i>Rana Kl.Grafi</i>) <u>Autres espèces d'intérêt non communautaire :</u> Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)	
Localisation et superficie concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Roselières linéaires : estuaire et rives de la Sèvre Niortaise et du Lay, Canal de Marans à La Rochelle, Chenal vieux, bords des canaux et fossés des marais desséchés. - Roselières en plein : Champagné les marais, Triaize, Luçon, Longeville, Grues, Angles, marais mouillés (Magné, Saint Hilaire la Palud, Saint Georges de Rex, la Ronde...) et vallées alluviales (le Bourdet, Prin Deyrançon) - Mégaphorbiaies, Cariçaies, Cladiaies et Typhaies : en marais mouillés sur sols non saumâtres, et préférentiellement sur sols tourbeux. Le long des canaux ou de manière plus étendue sur les prairies hygrophiles ou sous les peupleraies. 		
Constats et Justification	<p>Les habitats à végétation hautes peuvent se retrouver en plein ou sous forme linéaire le long des cours d'eau et canaux.</p> <p>Les roselières à phragmites, à baldingères et les typhaies constituent des sites de reproduction pour certaines espèces (Busard des roseaux, passereaux paludicoles...), d'hivernage ou des haltes migratoires. Le long des fossés et canaux, ces formations végétales servent de corridors ou de zones de refuge (Loutre d'Europe, etc.). Elles contribuent au maintien des berges, à l'épuration des eaux par l'absorption des nutriments, le piégeage des sédiments et l'oxygénation des milieux aquatiques.</p> <p>Avec les aménagements anthropiques, les roselières sont devenues un habitat rare, qui occupe moins de 0.1% du territoire du Marais poitevin en plein. Cependant, il se retrouve en linéaire le long des canaux (doux/salés) et aussi dans les estuaires de la Sèvre Niortaise, du Curé et du Lay.</p>		

	<p>Les cariçaies et mégaphorbiaies correspondent à des faciès de transition qui traduisent l'évolution des milieux prairiaux humides vers des milieux boisés. Ces milieux présentent une grande richesse biologique sur le plan de la flore, des insectes et des mollusques (Vertigo des Moulins). Habitats localisés en plein ou en bordure de berge, il est nécessaire de conserver une proportion de ces milieux au sein de la mosaïque des habitats.</p> <p>Ces micro-habitats font l'objet de mesures spécifiques pour les maintenir, augmenter leurs surfaces et les restaurer. Les actions de suivis (Habitats / espèces) sont intégrées dans les fiches habitats, flore patrimoniale et observatoire du patrimoine naturel.</p>	
Objectifs de l'action	<p>Atteindre le bon état écologique de ces milieux sur l'ensemble du territoire Maintenir ces habitats à végétations hautes au sein de la mosaïque des habitats Augmenter les surfaces d'habitats</p>	
	<p>Les mesures</p> <p>1 Gestion et restauration des habitats à végétation herbacée haute</p>	<p>Descriptif de l'action</p> <p>Les travaux de restauration ou de création doivent s'intégrer dans une démarche concertée et accompagné d'une note de gestion. Ils doivent respecter les principes suivants :</p> <p><u>Pour les roselières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La majorité des roselières sont présentes sans action de gestion. Si des travaux sont envisagés, il conviendra d'éviter la fauche annuelle des roseaux afin de maintenir un habitat favorable au printemps (maintien des tiges sèches d'une année sur l'autre). La gestion hydraulique doit permettre une submersion de 10 cm à 1 m entre novembre et février, de 10 à 30 cm en été et un assèchement superficiel d'un ou deux mois sur un sol toujours humide en fin d'été et à l'automne. Les travaux hydrauliques doivent permettre une gestion adaptée des niveaux d'eau et être accompagnés d'une règle de gestion. Les travaux de plantation de roseaux doivent être accompagnés, les premières années, d'un renforcement de la lutte des EEE herbivores (Ragondins ou Rats musqués). - Les actions de restauration / création devront être priorisés sur les roselières identifiées depuis 2004 (Thomas 2004), celles mise en évidence depuis (Etude Département de la Charente-Maritime 2020, pont du Braud, Triaize, etc.), certaines zones propices (pentes douces de berges, zones de délaissés, etc.) et proposées lors de mesures d'accompagnement ou compensatoires. <p><u>Pour les autres habitats à végétation haute :</u></p> <p>La fauche avec exportation (tous les 2-3 ans) des habitats est à privilégier. La taille des parcelles (moins d'un hectare) et l'accessibilité (portance du sol, zone par bateau) ne permet pas toujours cette pratique. C'est pourquoi, le broyage avec exportation ou le pâturage très extensif peuvent aussi être envisagé tous les 2-3 ans. Les interventions mécaniques doivent se faire avec du matériel léger. L'exportation des rémanents doit se faire au minimum 5 jours après la coupe.</p> <p>Pour tous les habitats à végétation herbacée haute, l'apport de fertilisant (intrants minéraux ou organiques) et de traitements phytosanitaires sont à proscrire. Les travaux de débroussaillage, arrachage de ligneux, élagage, curage, etc., sont permis pour restaurer les habitats. Pour les parcelles exploitées en pâturage, des mises en défend peuvent être envisagées.</p>

			Pour les habitats linéaires, les actions portant sur les réseaux (préparation des chantiers, curage, etc.) et les programmes agricoles (MAEC, bandes enherbées, etc.) devront prendre en compte ces habitats.			
	2	Protection des habitats et des espèces	<p>En lien avec la stratégie d'acquisition foncière du territoire et les démarches déjà engagées (CEN Pays de la Loire, CEN Nouvelle Aquitaine, Conservatoire du littoral, etc.) l'acquisition foncière des habitats en plein est à favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur des secteurs ciblés présentant des enjeux pour les espèces, pour les roselières - Sur les marais mouillés et la vallée du Curé pour les autres habitats à végétation herbacée haute. <p>Des roselières linéaires et en pleins sont présentes sur des propriétés d'Etat en Domaine Public Fluvial et Maritime sur le Lay, la Sèvre Niortaise et le Curé. Certaines bénéficient d'action de gestion par AOT. En partenariat avec les services de l'Etat (et les gestionnaires délégués comme l'IIBSN sur la Sèvre Niortaise), il convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier les roselières en DPF / DPM et si nécessaire de les border. - D'engager des actions de restauration ou de gestion par AOT. - De généraliser les plans de gestion initiés par l'IIBSN, sur la Sèvre Niortaise pour l'entretien des roselières linéaires le long des berges. 			
Outils de réalisation	Stratégie d'acquisition foncière, Contrats Territoriaux, Documents d'urbanisme, Contrats et chartes Natura 2000, contrat de marais, protocole ou règlement de gestion de l'eau					
Acteurs concernés	Conservatoire du littoral, Conservatoires d'Espaces Naturels, Associations de protection de la nature, Communes et Collectivités Territoriales, Conservateurs des réserves, IIBSN, Etablissement Public du Marais Poitevin, PNR Marais poitevin, Syndicats mixtes Gemapien, Etat (DML), Chambres d'agriculture, Agriculteurs, propriétaires, Associations syndicales de marais, etc.					
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - Fiche N°15 : Favoriser des actions environnementales dans les espaces cultivés - Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire - Fiche N°25 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation 					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	X	X	X	X	X	
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces des habitats à végétation herbacée haute acquises - Surfaces des habitats à végétation herbacée haute gérées et restaurées - Cartographie des roselières et plan de gestion en DPF / DPM 					
Coût estimatif	Animation : 8 000 euros / an Travaux : 15 000 €/an					
Coût Total	23 000 euros					
Financements mobilisables	Etat, Europe, Régions, Départements					

Fiche Action N°11	Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes		Priorité : *
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Accompagner la gestion contre les EEE en concurrence avec les espèces et habitats d'intérêt communautaire		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	Toutes les espèces		Tous les habitats
Localisation et superficie concernées	Ensemble du site Natura 2000 (marin et terrestre)		
Constats et justifications	<p>Les espèces exotiques envahissantes contribuent à un déséquilibre des écosystèmes dans lesquels évoluent les espèces et habitats d'intérêt communautaire (terrestre et marin). Sur le Marais poitevin, une liste non exhaustive mentionne plus d'une cinquantaine d'espèces. Elles sont communes à de nombreuses autres zone humides (Jussie, Ragondins, Renouée du Japon, etc.) mais avec des spécificités locales comme le développement de la Jussie dans les dépressions humides des prairies.</p> <p>Cette action vise à accompagner la gestion raisonnée mais aussi le suivi des espèces émergentes présentant un potentiel envahissant (terrestre et marine). Elle doit permettre un renforcement du réseau d'acteurs du Marais poitevin déjà en place et valoriser les actions en cours, coordonnées aux niveaux départementaux ou régionaux (Réseau EEE Pays de la Loire et le Réseau Régional EEE Nouvelle Aquitaine).</p> <p>A l'échelle du Marais poitevin, les actions de lutte sont inenvisageables pour toutes les espèces et tous les types de milieux. Il est important de définir des actions concertées s'appuyant sur les objectifs des stratégies régionales à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recontextualiser les enjeux et politiques liés aux invasions biologiques, - Organiser une démarche pour le développement d'une stratégie territoriale partagée entre les acteurs, - Identifier les dynamiques d'invasions biologiques problématiques et prioritaires, état et mobilisation des connaissances, évaluation et priorisation des risques, élaboration d'un plan d'action et modalités de suivi, - Identifier les leviers d'action pertinents sur son territoire, - S'approprier la méthode d'évaluation des risques et la mettre en œuvre. 		
Objectifs de l'action	Développer le réseau de veille, la diffusion de l'information et essayer de contrôler la prolifération des espèces invasives au travers de stratégies partagées		
	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Maitriser la prolifération de façon durable	<p>Les acteurs doivent poursuivre des actions de régulation (chantiers arrachage, piégeage, etc.) pour les espèces possiblement contrôlables dans le cadre de stratégie de territoire et dans le respect des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic en amont, - Adapter les modalités d'intervention, - Tenir un cahier d'enregistrement des travaux réalisés et du traitement des sous-produits animaux et végétaux (règles sanitaires, traitement et/ou valorisation des déchets, etc.).

		<p>Il faut aussi travailler sur les facteurs qui favorisent la dispersion et l'expression du caractère envahissant des espèces en s'intéressant à la résistance-résilience des milieux et aux solutions fondées sur la nature (enherbement des berges, etc.).</p> <p>En relais des démarches déjà engagées, l'animateur Natura 2000 intervient en appui dans l'animation, l'assistance technique au développement de stratégies de gestion et de territoire, de méthodes et protocoles expérimentaux auprès des opérateurs de la lutte, ainsi que dans la gestion des données pour évaluer les actions de lutte (exemple programme de gestion à Lairoux / Curzon). L'objectif est d'accompagner l'aide à la décision (évaluation des risques, définition des objectifs opérationnels et d'un plan d'action/évaluation), en relais des réseaux régionaux.</p> <p>Il est aussi envisagé d'améliorer la centralisation des résultats des actions de gestion (lien Contrats Territoriaux, compilation des chiffres sur le piégeage, les chantiers, etc.).</p>
2	<p>Renforcer le réseau de surveillance et améliorer les connaissances scientifiques sur la biologie et le développement des espèces</p>	<p>En lien avec les démarches en cours par les acteurs du territoire, les animateurs régionaux des groupes EEE continuer à assurer une veille de la présence de de la prolifération des EEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'OPN le relais de cette démarche EEE sur le Marais poitevin, - Réaliser une liste des espèces exotiques envahissantes du Marais poitevin en repartant des listes régionales, - Partager et rassembler les connaissances entre les acteurs du territoire à l'échelle du Marais poitevin, pour renforcer le réseau de veille et de prévention, - Former les acteurs et les usagers à l'observation et à la détection des EEE sur le territoire et promouvoir la charte qualité EEE des Pays de la Loire, - Suivre l'évolution des EEE, comme la Jussie dans les prairies, et les espèces en front de colonisation ou émergentes (Vison d'Amérique, Raton laveur, Crassule de Helms, Anodonte chinoise, Xénope lisse, ...) et réaliser les cartographies de répartition des espèces sur le territoire, - Faire remonter les données des organismes collecteurs aux bases régionales, - Encourager l'amélioration des connaissances sur l'écoéthologie des espèces (capacités de déplacement, analyse comportementale, etc.), sur l'impact des EEE pour adapter les mesures de régulation - Evaluer l'efficacité des mesures de gestion.

	3	Informier sur les espèces exotiques envahissantes	En lien avec les actions en cours sur le territoire, informer et sensibiliser le grand public et les acteurs, sur la présence et l'impact des espèces exotiques envahissantes sur le territoire, ainsi que sur les stratégies de gestion (réunions, animation, guide de terrain).		
Outils de réalisation	Contrat Territorial, Contrat Natura 2000, stratégie territoriale				
Acteurs concernés	Syndicats Mixtes Gemapien, FDGDON, Polleniz 85, Piégeurs, Association syndicale de marais, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, PNR Marais poitevin, EPMP, Conservatoires d'Espaces Naturels, Collectivités territoriales, communes, Fédérations Départementales des chasseurs et des pêcheurs, APPMA, Gestionnaires sites protégés, Services de l'Etat, RREEENA, CEN Pays de la Loire et Poitou Charentes, Association de Protection de la Nature, Conservatoire Botanique National de Brest et Sud Atlantique, Entreprises privées, Universitaires, PNM Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, Forum des marais de l'Atlantique, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans - Fiche N°2 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire - Fiche N°3 : Evaluer et conserver les lagunes - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles - Fiche N°13 : Gestion collective des marais communaux - Fiche N°18 : Localiser et préserver la flore patrimoniale - Fiche N°19 : Protection des mammifères semi-aquatiques - Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation - Fiche N°30 : Former les acteurs du territoire 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et actualisation de la liste des EEE du Marais poitevin - Nombre de stratégie territoriale - Cartographies de répartition de certaines espèces et des actions de régulation - Réunions et actions de partage des expériences - Résultats des études ou suivis biologiques engagés 				
Coût estimatif	Animation : 6 000 €/an				
Coût Total	6 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Régions, Départements, Communes, Communautés de communes et d'agglomération, Agence de l'eau, Europe, Entreprises privées, etc.				

Fiche Action N°12	Maintien et gestion des prairies humides de marais	Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
OO	Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologique des prairies	
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés
	<p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe II :</u> Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>) Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>) Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>) Canard pilet (<i>Anas acuta</i>) Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>) Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>) Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>) Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>) Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>) Oie cendré (<i>Anser anser</i>) Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>) Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe II :</u> Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)</p> <p><u>Autres espèces non d'intérêt communautaire :</u> Brochet (<i>Esox lucius</i>) Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>) Renoncule à feuille d'ophioglosse (<i>Ranunculus Ophioglossifolius</i>) Gratiolle officinale (<i>gratiola officinalis</i>) Céraiste douteux (<i>Cérastium dubium</i>) Iris maritime (<i>Iris reichenbachiana</i>)</p>	<p><u>Milieux palustres :</u> Roselières et magnocariçaies Mégaphorbiaies eutrophes (6430)</p> <p><u>Milieux prairiaux :</u> Prés salés thermo-atlantiques (1410) Prairies humides eutrophes des systèmes doux Prairies mésophiles Prés-salés atlantiques à Puccinellies (1330)</p>
Localisation et superficie concernées	Toutes les prairies de la zone humide (subsaumâtres, eutrophes, para-tourbeuses à tourbeuses, prés salés, etc.).	
Constats et Justification	<p>Le Marais poitevin est constitué d'une mosaïque d'habitats prairiaux dont certains sont d'intérêts communautaires et abritent de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale. Les enjeux environnementaux sont forts au niveau des prairies et les pratiques agricoles liées à l'élevage influencent leur état de conservation.</p> <p>Sur l'ensemble de la zone humide, 30 320 hectares sont déclarés en prairies permanentes en 2019 (RPG) dont 22 355 ha sont engagés en mesures agri-environnementales (DRAAF 2019). Les MAEC ont montré leur efficacité pour enrayer la disparition des surfaces en herbe à partir des années 1990. Ces mesures</p>	

	<p>ont été complétées sur certains territoires de marais, depuis les années 2000, par l'obtention d'une indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel mais avec un périmètre d'éligibilité qui se réduit et par la réglementation des incidences Natura 2000 depuis 2010.</p> <p>Cependant les espèces liées aux habitats prairiaux ne sont pas en bon état de conservation. Sur la période 2005 - 2016 les effectifs de Barge à queue noire ont régressé de 45%, ceux du Vanneau huppé de 5% et ceux du Chevalier Gambette de 30%.</p> <p>Si l'objectif est de conserver et augmenter les surfaces de prairies humides et de maintenir un haut niveau de biodiversité, il est nécessaire d'avoir une activité d'élevage économiquement viable avec des pratiques agricoles extensives et une gestion des niveaux d'eau adaptée. La gestion des prairies devra aussi prendre en compte l'évolution du climat qui influence les espèces, la ressource en herbe et les animaux d'élevage (pic de chaleur printanier, ressource en herbe, modification des dates d'envols, chargement instantané).</p>	
Objectifs de l'action	Augmenter les surfaces de prairies humides et garantir leur état de conservation	
Modalités d'intervention	Les mesures non hiérarchisées	Descriptif de l'action
	1	<p>Poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif de pilotage et d'accompagnement des éleveurs</p> <p>Organisation d'un comité de pilotage annuel et territorial relatif au maintien et à la gestion des prairies humides</p> <p>Soutien et mise en œuvre des dispositifs agro-environnementaux (MAE, ICHN, PSE, etc.) : éligibilité des éleveurs et des communes, définition des cahiers des charges, dispositifs individuels ou collectifs, surfacique ou linéaire, informations des agriculteurs, accompagnement administratif, diagnostics environnementaux. Cet accompagnement technique doit se faire annuellement auprès des éleveurs.</p> <p>Accompagnement technique des éleveurs: synthèse des connaissances, rencontres, formations et information sur les pratiques agricoles (fertilisation, qualité fourragère, gestion des niveaux d'eau, aide à la conduite des prairies, portance des sols, alternatives aux produits phytosanitaires, traitements liés au parasitisme, travaux pastoraux, etc.), l'installation, etc.</p> <p>Evaluation de l'efficacité des dispositifs agro-environnementaux pour mesurer l'évolution et l'état de conservation des espèces et des habitats en lien avec les pratiques agricoles et l'économie agricole.</p>
	2	<p>Encourager une gestion environnementale extensive des prairies</p> <p>Ajustement de la pression de pâturage pour garantir un bon état de conservation de la flore, de la faune et des habitats prairiaux en fonction des secteurs de marais.</p> <p>Réduction de l'apport de fertilisation minérale et organique sur les prairies pour préserver la diversité floristique (ex : fritillaire pintade, Iris spuria, etc.).</p> <p>Adaptation de la période de fauche pour permettre la réalisation complète des cycles biologiques des espèces végétales et animales (limiter la destruction des nichées d'oiseaux). En fonction des surfaces des parcelles, favoriser les pratiques de fauche permettant la fuite et le refuge des espèces (fauche</p>

		centrifuge, lente, maintien de bandes refuges, utilisation de barre d'effarouchement, etc.).
		Maintien des conditions hydrologiques favorables à la conservation des habitats (dépressions humides et milieux tourbeux en eau en fin d'hiver / début d'été avec un ré essuyage lent, dénitrification, portance) et des espèces (limicoles nicheurs, Gratiolle officinale) et permettant un étalement de la pression de pâturage et de la valeur agronomique des prairies.
	3	<p>Conserver et développer les éléments paysagers associés aux prairies</p> <p>Préservation des éléments ponctuels ou linéaires du paysage constituent des micro-habitats favorables aux espèces : mares, roselières, haies et alignements, arbres sénescents, ronciers, fossés. Cette préservation doit s'accompagner en parallèle d'une reconnaissance à la PAC et peut nécessiter de l'assistance technique et des aides financières pour les travaux (génie écologique) ou la contention des animaux.</p>
	4	<p>Assurer une gestion sanitaire raisonnée des troupeaux</p> <p>Travailler avec les éleveurs et les vétérinaires à la réduction de l'utilisation de molécules écotoxiques et la mise en œuvre des audits parasitaires et d'une prophylaxie (analyses préventives régulières) pour favoriser le traitement raisonné du parasitisme et éviter les molécules toxiques dans les prairies.</p> <p>Travailler avec les éleveurs pour développer des pratiques agricoles adaptées à la lutte parasitaire : pâturage plurispécifique, chargement, pâturage extensif et tournant, etc.</p>
	5	<p>Conserver et augmenter les surfaces de prairies</p> <p>Maintenir et mettre en œuvre le dispositif d'aide à la reconversion en prairies des terres arables (cultures, prairies temporaires, etc.) et des peupleraies. Ce dispositif permet d'aider financièrement : le semis diversifié, les clôtures, les travaux de contention et plantation en pourtour.</p> <p>En complément, conserver les outils publics d'accompagnement à la reconversion : Contrats territoriaux, Plan d'aménagement des Marais Mouillés et Occidentaux et recourir au dégrèvement de la TFNB (informations auprès des agriculteurs et des communes).</p>
	6	<p>Valoriser l'image de l'élevage</p> <p>Valorisation des produits issus des activités d'élevage : marque « Valeurs Parc naturel régional », vente directe, Paysans de Nature, circuits courts, etc.</p> <p>Communication positive sur l'importance de l'élevage pour le maintien des prairies, supports de la biodiversité et sur les bonnes pratiques de gestion des prairies. Ceci peut prendre plusieurs formes : articles de presse, journal des collectivités, l'organisation du concours prairies fleuries à titre d'exemple.</p>
Outils de réalisation		<ul style="list-style-type: none"> - Charte et contrats Natura 2000 - Dispositif de préservation des prairies et de soutien à l'élevage (MAE, ICHN, etc.) ainsi que l'animation allouée au dispositif - Programmes régionaux ou nationaux d'amélioration des pratiques - Programmes de soutien aux travaux - Marque « Valeurs Parc naturel régional », Paysans de Nature, etc.

Acteurs concernés	Parc Naturel Régional du Marais poitevin, Etablissement public du Marais poitevin, agriculteurs, Services de l'Etat (DRAAF, DDT(M), etc.), Conseils régionaux et Départementaux, Chambres d'agriculture, CIVAM, Associations de protection de la nature, Association d'éleveurs, Gestionnaires de sites protégés (Réserves naturelles, CEL, CEN Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, etc.), Groupements Départementaux Sanitaires, Groupements Techniques Vétérinaires, vétérinaires, GDS, INRAE, CNRS, Forum des Marais de l'Atlantique, Universitaires, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°7 : Gérer et préserver les milieux aquatiques - Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats à végétation haute - Fiche N°13 : Gestion collective des Communaux - Fiche N°16 : Protection de la Guifette noire - Fiche N°17 : Anatidés et limicoles nicheurs, hivernants et migrateurs - Fiche N°18 : Localiser et préserver la flore patrimoniale - Fiche N°20 : Connaissance et protection des chiroptères et de leurs habitats - Fiche N°24 : Développer les mesures de protection réglementaires - Fiche N°25 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site - Fiche N°27 : Actualiser la cartographie des habitats - Fiche N° 29 : Informer et sensibiliser sur les enjeux Natura 2000 - Fiche N° 30 : Former les acteurs du territoire 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de soutien à l'élevage (MAE), - Evolution des surfaces de prairies et la proportion contractualisée chaque année, - Evolution des mesures contractualisées (sans intrants, maintien de l'eau dans les dépressions humides), - Etudes des corrélations entre les contrats agri-environnementaux et l'évolution des habitats et des espèces, - Suivi des surfaces contractualisées en Reconversion Terres arables 				
Coût estimatif	Animation du dispositif : 110 000 €/an Etudes et Travaux : 100 000 €/an MAEC : 5 000 000 €/an				
Coût Total	5 210 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Europe, Région, Départements, Agence de l'eau, communautés de communes				

Fiche Action N°13	Gestion collective des marais communaux		Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Favoriser le bon état écologique des prairies et une agriculture compatible avec les exigences écologiques des habitats et des espèces de la zone humide		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	<u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> - Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) - Guifette noire (<i>Clidonias niger</i>) <u>Directive Oiseaux, annexe II :</u> - Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>) - Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>) - Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>) - Canard pilet (<i>Anas acuta</i>) - Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>) - Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>) - Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>) - Oie cendré (<i>Anser anser</i>) - Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>) - Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)		<u>Milieux palustres :</u> Roselières et magnocariçaies Mégaphorbiaies eutrophes (6430) <u>Milieux prairiaux :</u> Prés salés thermo-atlantiques (1410) Prairies humides eutrophes des systèmes doux Prairies mésophiles <u>Milieux aquatiques :</u> Eaux douces eutrophes (3150) Mares temporaires (3170)
	<u>Directive Habitats, annexe II :</u> - Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) - Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>) - Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) - Loutre d'europe (<i>Lutra lutra</i>)		<u>Autres espèces non d'intérêt communautaire :</u> - Brochet (<i>Esox lucius</i>) - Renoncule à feuille d'ophioglosse (<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>) - Gratiolle officinale (<i>Gratiola officinalis</i>) - Anguille Européenne (<i>Anguilla anguilla</i>)
Localisation et superficie concernées	Les marais communaux sont situés sur l'ensemble de la zone humide. 22 marais communaux sont en pâturage collectif et plurispécifique soit 2 119 ha.		
	<p>Les communaux sont des propriétés communales héritées des grandes phases d'aménagement du marais depuis le Xème siècle. Ces prairies humides, atteignant jusqu'à 300 ha d'un seul tenant. Elles furent mises à disposition des habitants les plus pauvres, par les abbayes et les seigneuries, pour chasser, pêcher et pour le pâturage des animaux (bovins, chevaux, moutons, etc.). Elles deviennent propriétés des communes, pour la plupart, au moment de la révolution française.</p> <p>Les prairies communales jouent plusieurs rôles à l'échelle du marais poitevin : social, économique, hydraulique (expansion des crues) et biologique. La majorité sont des prairies subsaumâtres ou para tourbeuses aux cortèges de plantes associées. Les marais communaux sont notamment des zones très prisées par les oiseaux d'eau migrateurs et nicheurs et une zone de fraye pour les poissons. Deux sont des sites protégés : la RNN de Saint-Denis-du-Payré et la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire. Cette richesse s'explique notamment par les grandes étendues prairiales, la microtopographie des parcelles, la présence d'éléments fixes du paysage (haies, mares, etc.) et le pâturage collectif et plurispécifique.</p>		

<p>Constats et Justification</p>	<p>Certains marais communaux ont été vendus, mis en culture ou conservés en prairie mais parcellisés par les communes. Depuis 1989, un programme d'accompagnement des communes, responsable de son communal, est en œuvre afin de les aider à gérer ces espaces. Il est sous la responsabilité du PNR et la LPO et plus récemment les Chambres d'agriculture sont associées. Une convention de partenariat encadre ce programme de sauvegarde avec les communes. Il permet le maintien des pratiques pastorales, la réalisation d'actions de génie écologique, d'inventaire et d'actions de sensibilisation. D'autres acteurs contribuent à ce programme : écopasteur, vétérinaires, GDS, service de l'Etat, etc.</p> <p>Les 22 marais communaux, en convention de gestion, bénéficient à 120 éleveurs soit environ 3 700 animaux (bovins / équins). La gestion collective des troupeaux induit un suivi sanitaire des animaux adapté aux exigences écologiques des prairies. La dynamique des marais communaux à usage collectif a permis de réhabiliter 6 marais communaux ces 10 dernières années à la demande des communes. D'autres communes encore propriétaires de marais parcellisés ou cultivés pourraient intégrer ce dispositif.</p> <p>L'objectif est de continuer d'accompagner les communes dans la bonne gestion de leur marais communaux (chargement, etc.), leurs proposer des améliorations dans la gestion pastorale (parasitisme, contention, etc.) ou hydraulique à des fins de préservation des espèces et des habitats.</p>		
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Augmenter les surfaces de prairies humides communales et garantir leur état de conservation</p>		
<p>Modalités d'intervention</p>	<p>Les mesures</p>	<p>Descriptif de l'action</p>	
	<p>1</p>	<p>Accompagner les communes dans la gestion des marais communaux</p>	<p>Accompagner la gestion administrative et technique des marais (règlement, surveillance des écopasteurs, cahier de pâturage, calcul des chargements, déclaration PAC, recherche de nouveaux éleveurs, etc.), afin d'apporter de la cohérence aux dispositifs.</p> <p>Maintenir le principe de la vente d'herbe par une taxe de pâturage définie par les communes et l'éligibilité des surfaces aux Mesure Agri-Environnementales (Numéro de pacage et veille sur l'éligibilité des communes),</p> <p>Elaborer avec les communes des cahiers pastoraux de gestion des marais, reprenant l'ensemble des actions annuelles à réaliser sur le communal.</p> <p>Maintenir les instances décisionnelles locales que sont les comités de gestion ou la réunion collective en Charente-Maritime, afin d'échanger entre les communes, les éleveurs et les partenaires sur la gestion du communal.</p> <p>Permettre aux communes qui le souhaitent d'utiliser les outils de protections disponibles (RNR, RNN, APHN, etc.)</p>
	<p>2</p>	<p>Maintenir et augmenter les surfaces de prairies naturelles humides communales gérées en pâturage collectif extensif et plurispécifique</p>	<p>Continuer le travail avec les communes et de veille foncière pour augmenter le nombre et les surfaces des marais communaux en gestion communale à l'aide de différents moyens : remettre en collectif des marais parcellisés, reconverter des marais communaux cultivés en prairies, profiter d'opportunité d'acquisition foncière en bordure des communaux existants, créer de nouveaux collectifs dans des marais difficiles d'exploitation, etc.</p>

			Cette action contribue à maintenir les éleveurs de la zone humide.
3	Accompagner les communes dans la gestion pastorale		<p>Travailler avec les communes pour maintenir les marais communaux en pâturage collectif plurispécifique avec un chargement extensif (environ 1 UGB /ha à l'année), voire d'initier un chargement instantané au printemps afin d'assurer de la souplesse dans la gestion des troupeaux, la ressource en herbe et la diversité biologique.</p> <p>Continuer à tester des nouvelles pratiques de gestion du pâturage (mise à l'herbe progressive, adaptation de la lutte contre les parasites externes et internes, surveillance avec des écopasteurs).</p> <p>Promouvoir les races locales et rustiques sur les marais communaux adaptées aux caractéristiques des prairies (Maraichine, Trait poitevin, Mule poitevine, etc.).</p> <p>Engager régulièrement des travaux pour garantir la bonne gestion pastorales (parc de contention, clôture, grattoir, etc.). Ces travaux doivent être réalisés en concertation avec le PNR, les éleveurs et les partenaires.</p> <p>Continuer à accompagner et à harmoniser la gestion sanitaire des troupeaux (parasites externes et internes), en collaboration avec les professionnels (GDS, vétérinaires, etc.) afin de maîtriser le risque sanitaire tout en réduisant son impact sur la biodiversité. La rédaction d'un protocole sanitaire commun sera à réaliser. Il reprendra les molécules à utiliser, les prescriptions si traitement (15 jours avant la mise à l'herbe, la réalisation d'analyse coprologique à l'automne et des audits parasitaires, dans les exploitations (automne/hiver).</p>
4	Accompagner les communes dans la gestion environnementale et hydraulique		<p>Mener des actions de génie écologique afin de garantir le rôle biologique et pastoral des marais communaux (création et entretien des mares ou du réseau hydraulique, plantation ou entretien de haies, coupe de peupliers, etc.). Des actions spécifiques peuvent notamment être engagées : enclos guifette noire, mise en défens de roselière, contrôle des usages. Un accompagnement technique est indispensable et il convient de les intégrer dans les programmes de gestion du marais.</p> <p>La majorité des marais communaux sont des zones d'expansion des crues. Les pratiques de gestion pastorales doivent donc être compatibles avec la présence de l'eau en hiver et au printemps (date d'ouverture, chargement, etc.). Pour les périodes printemps / été, il faut travailler avec les communes et les éleveurs à l'élaboration de protocole de gestion de l'eau et si nécessaire réaliser des travaux hydrauliques localisés (ouvrage, curage...) pour le maintien des milieux aquatiques en eau (baisses, fossés, etc.).</p>

	5	Suivre l'évolution des habitats et des espèces afin d'évaluer les pratiques de gestion	<p>En lien avec les autres suivis engagés sur la zone humide (OPN), continuer la mise en œuvre des suivis biologiques (oiseaux hivernants et nicheurs, cartographie des habitats, etc.) et les mettre en relation avec les pratiques pastorales et hydrauliques.</p> <p>Initier et s'associer à des programmes de recherches pour démontrer l'intérêt du pastoralisme collectif et plurispécifique (parasitisme, ressource alimentaire) sur la biodiversité et le pâturage.</p>
	6	Fédérer les gestionnaires des communaux autour d'un projet commun et durable à l'échelle du Marais poitevin	<p>Continuer à animer la convention de gestion qui fédère les communes et les partenaires.</p> <p>Continuer d'impliquer, aux côtés des communes et du PNR, les partenaires: Ecopasteurs, LPO, Chambre d'agriculture, GDS, vétérinaire, AVET, Associations locales, etc. qui participent dans leur champ de compétence à la préservation des marais communaux</p> <p>Organiser annuellement le comité de pilotage et les réunions avec les éleveurs.</p>
	7	Valoriser et développer les externalités positives des marais communaux	<p>Valoriser le mode de gestion collectif et plurispécifique par les communes pour démontrer les intérêts biologiques, pastoraux mais aussi organisationnels (mutualisation des moyens, lien entre élus / agriculteurs, réappropriation de l'espace communal)</p> <p>Cela nécessite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer aux travers de la lettre annuelle des marais communaux, des bulletins municipaux, par exemple. - Développer des outils pédagogiques présentant les marais communaux, exposition, panneaux d'entrés, etc. - Développer les actions de sensibilisation avec les écoles et le grand public sur différentes thématiques: biodiversités, paysage, pastorale, tourisme ornithologique, etc. - Encourager les ouvertures festives qui permettent aux habitants de découvrir leur marais. - Développer la page internet du PNR sur les marais communaux.
Outils de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Convention pour la préservation des marais communaux, - Dispositif MAE - Contrat de marais et protocole de gestion de l'eau, - Contrat Natura 2000 - Contrat Territoriaux. 		
Acteurs concernés	Communes, PNR MP, LPO, Chambres d'agriculture, GDS, Services de l'Etat (DDT(M), DRAAF), GTV et vétérinaires, Ecopasteurs, Ecole vétérinaire, éleveurs, EPMP, syndicats mixtes Gemapien, Régions, Départements, associations locales de protection des communaux. AVET, Forum des marais de l'atlantique, Universitaires, INRAE, OFB, LPO 85, Fédération départementale de Pêche et de Protection des milieux aquatiques et APPMA locales, Fédération Départementales de la Chasse de la Vendée et sociétés communales, etc.		
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°7 : Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques - Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats à végétation haute - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologique des prairies naturelles - Fiche N°16 : Protection de la Guifette noire - Fiche N°17 : Préserver les anatidés et limicoles nicheurs, hivernants et migrateurs 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°18 : Localiser et préserver la flore patrimoniale - Fiche N°20 : Connaissance et protection des chiroptères et de leurs habitats - Fiche N°23 : Développer les mesures réglementaires - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats - Fiche N°27 : Cartographie et suivi des habitats naturels - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation - Fiche N°30 : Former les acteurs du territoire 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et surface de marais communaux en pâturage collectif et plurispécifique, - Surface en MAE - Evolution de l'état de conservation des habitats prairiaux et des espèces - Outils liés à la gestion (Cahiers pastoraux, suivi des cahiers de chargement, comité de gestion, protocole parasitaire, etc.) - Réunion de gestion et Comité de pilotage - Nombre d'action de valorisation 				
Coût estimatif	Animation du dispositif : 45 000 € /an Prestations travaux, suivis et valorisation pédagogique : 75 000 € / an				
Coût Total	120 000 € / an				
Financements mobilisables	Etat, communes, collectivités territoriales (Régions, départements, communautés de communes), Europe, Agence de l'eau				

Fiche Action N°14	Favoriser des actions environnementales dans les espaces cultivés	Priorité : *
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
OO	Favoriser le bon état écologique des prairies et une agriculture compatible avec les exigences écologiques des habitats et des espèces de la zone humide	
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés
	<u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) Grue cendré (<i>Grus grus</i>) Busard cendré, <i>Circus pygargus</i> Busard des roseaux, <i>Circus aeruginosus</i> Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) <u>Directive Oiseaux, annexe II :</u> Bernache cravant (<i>Branta bernicla</i>) Vanneau Huppé (<i>Vannellus vannellus</i>)	<u>Directive Habitats, annexe 1 :</u> Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Végétation flottante de renoncules (3260) Rivières avec berges vaseuses (3270) Alignements d'arbres (Cor. 84.1) et haies vives (Cor.84.4) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Cladiaies (7210) <u>Habitats d'espèces :</u> Roselières à phragmites (53.11) et à baldingères (53.16) Typhaies : 53.13
Localisation et superficie concernées	L'ensemble des surfaces cultivées du site Natura 2000, soit environ 14 305 ha (RPG 2019 ZPS)	
Constats et Justification	La production de grandes cultures constitue une composante importante et ancienne du Marais Poitevin. Elle est le support de nombreuses exploitations spécialisées et permet d'assurer la viabilité des exploitations d'élevage en jouant un rôle dans l'alimentation des animaux, leur « finition », et l'équilibre économique des systèmes. Les parcelles de marais disposent d'un fort potentiel agronomique (réserves hydriques, éléments nutritifs), favorisant la mise en culture et la production	

	<p>céréalières (notamment blé dur), d'oléo protéagineuses (tournesol) et légumières (melons et autres), mais aussi la possibilité d'introduire toute culture nouvelle adaptée au climat et économiquement intéressante (colza, féveroles, pois). Les améliorations techniques (drainage, matériel, gestion des niveaux d'eau, etc.) ont facilité les pratiques culturales et l'amélioration des rendements.</p> <p>Certaines parcelles cultivées sont drainées avec des drains enterrés. Afin d'augmenter le temps de décantation de l'eau de rejet, il peut être envisagé d'accompagner les agriculteurs dans la création de bassin d'eau de drainage. L'objectif serait d'améliorer la qualité de l'eau et de créer de nouveaux habitats aquatiques (roselières, surface en eau, etc.).</p> <p>Les zones cultivées peuvent présenter certaines composantes intéressantes pour la biodiversité comme les bandes enherbées qui constituent des habitats intéressants pour la biodiversité (diversité floristiques, entomologiques, etc.) et permettent le développement d'une ripisylve le long des canaux (roselière linéaire, végétation arbustive, etc.). Dans les polders, elles constituent un des seuls espaces moins exploités. Des initiatives locales existent (Chambre d'agriculture de la Charente maritime) pour renforcer leurs rôles écologiques, il s'agit de les renforcer.</p> <p>Certains secteurs de cultures abritent de fortes concentrations de Busards nicheurs (cendré, saint martin et des roseaux) et d'alimentation d'autres oiseaux hivernants (Grue cendré, Pluvier doré, etc.), qu'il est important de préserver.</p> <p>Certaines zones cultivées, à l'intérieur et en dehors du site Natura 2000, accueillent des fortes concentrations de Busards nicheurs (cendré, des roseaux et Saint-Martin) qui trouvent un habitat de substitution en nichant dans les céréales de printemps. Ces sites sont aussi des secteurs d'alimentation d'autres oiseaux hivernants comme les Grues cendrés, Bernache cravant ou Pluvier doré qu'il faut prendre en compte.</p>	
Objectifs de l'action	Augmenter l'intérêt environnemental des zones cultivées	
Modalités d'intervention	Les mesures	Descriptif de l'action
	1	Encourager les pratiques agro écologiques dans les zones cultivées
	2	Favoriser le linéaire de bandes enherbées et les éléments fixes du paysage
Participer avec les organismes agricoles à la diffusion de l'information pour la mise en place de pratiques agro-écologiques : la réduction des produits phytopharmaceutiques (selon les arrêtés préfectoraux) et les fertilisants (azotés notamment pour la préservation de la végétation aquatique, etc.), le non labour, la gestion de la matière organique des sols, l'alternatives aux désherbages chimiques (ITK type), les rotations longues des cultures, les couverts d'interculturels, le développement de l'agriculture biologique ou raisonnée, le développement des Infrastructures Agro-écologiques, etc.		
Réaliser la cartographie du linéaire de bandes enherbées présente sur l'ensemble du site Natura 2000, en partenariat avec les Chambres d'agriculture et les services de l'Etat (sources : RPG, Carte des cours d'eau/BCAE et Directive Nitrate).		
Travailler avec les acteurs pour augmenter, dans le respect de la réglementation, le linéaire de bandes enherbées le long du réseau hydrographique ou entre les cultures pour améliorer la qualité de l'eau et les corridors écologiques.		
Travailler à l'amélioration de la gestion des bandes enherbées et des éléments fixes du paysage.		
Définir avec les acteurs des préconisations pour l'implantation et l'entretien des bandes enherbées comme le mélange d'espèces en favorisant une		

			végétation locale et adaptée au type de sol, les périodes de non entretien favorable aux espèces (reproduction), etc, afin qu'elles remplissent leurs rôles de corridors. Soutien technique et financier sur des mesures tests avec des agriculteurs volontaires (achats de semences, etc.).			
			La gestion des autres éléments fixes du paysage (mares, haies, alignement d'arbres, etc.) est traitée dans les autres fiches du Docob.			
	3	Accompagner les agriculteurs dans la création ou l'aménagement de zone de décantation des eaux de drainage	En lien avec les agriculteurs et la profession agricole, travailler sur la gestion ou la création de bassin de décantation des eaux de drainage (profilage en pente douce, plantation de roselière, etc.) afin de créer des habitats aquatiques favorables à la biodiversité et d'améliorer la qualité de l'eau. Ces projets peuvent être collectif.			
	4	Apporter de l'information aux agriculteurs sur la présence et la protection des espèces	Les espaces cultivés peuvent abriter certaines espèces en hiver ou en reproduction. Afin de favoriser leur protection (busards) et de prévenir des conflits d'usages, il est nécessaire lors des réunions d'informations des agriculteurs de diffuser l'information sur la présence des espèces (réunion MAEC, réunion GEDA et Chambre d'agriculture, etc.). Un travail de partenariat est à construire avec les organismes agricoles.			
Outils de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Bandes enherbées déclarées par les agriculteurs - Charte et contrats Natura 2000 - Programmes de soutien à la diversification agricole 					
Acteurs concernés	Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, PNR Marais poitevin, Etablissement Public du Marais Poitevin, GEDA Aunis et Sud Vendée, CAVAC, DDT(M), Gab 85, Gab 17, Agrobio Deux Sèvres, OFB, CIVAM, IRSTEA, entreprises de semencier, Association de Protection de la Nature, Gestionnaire d'espace protégé, Apad, ANDHAR, DRAAF, etc.					
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°7 : Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques - Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats à végétation herbacée haute - Fiche N°15 : Protection des busards - Fiche N°22 : Veiller, suivre et accompagner le développement des projets d'aménagement sur le territoire - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats 					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	X	X	X	X	X	
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	Surface et localisation des bandes enherbées Bandes enherbées semées avec des variétés diversifiées Protection des nids de busards des roseaux et cendrés Habitats aquatiques créés dans les zones cultivées Réunions d'information auprès des agriculteurs					
Coût estimatif	Animation : 2 000 € Accompagnement de programmes spécifiques : 10 000 €					
Coût Total	12 000 €					
Financements mobilisables	Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, Agriculteurs, Organismes et Entreprises agricoles, etc.					

Fiche Action N°15	Protection des Busards		Priorité : **
ODD	Agir en faveur des espèces patrimoniales		
OO	Espèces patrimoniales		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	<u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Busard cendré, <i>Circus pygargus</i> Busard des roseaux, <i>Circus aeruginosus</i> Busard Saint-Martin, <i>Circus cyaneus</i>		<u>Directive Habitats, annexe I :</u> Prairies subhalophiles thermo-atlantiques, 1410 Végétations pionnières subhalophiles, 1310 Prés salés atlantiques à Puccinellies, 1330 <u>Habitats associés :</u> Roselières Friches, mégaphorbiaies Prairies temporaires, cultures d'hiver
Localisation et superficie concernées	Prairies de l'ensemble du site Natura 2000, cultures des Polders et marais desséchés, délaissés et cultures des plaines calcaires en pourtour de la zone humide sur les trois départements (Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres).		
Constats et Justification	<p>Le Marais poitevin et la plaine de bordure comptent 3 espèces de busards : cendré, des roseaux et Saint-Martin. Le territoire a une forte responsabilité pour la conservation de 2 premières espèces mais prend aussi en compte le busard Saint Martin.</p> <p>Les busards ont, au sein des rapaces diurnes, la singularité de nicher au sol dans une végétation dense et en terrain agricole. Les nichées peuvent être en péril lors des fauches ou moissons. Les busards participent à la lutte contre les campagnols dans les polders.</p> <p>Des actions de suivi et protection des nichées, sont mises en place depuis 1982, grâce à l'intervention des associations (LPO, LPO 85, ASTUR, GODS) et des agriculteurs en collaboration avec le PNR.</p> <p><u>Le Busard Cendré</u> : Le Busard cendré est une espèce migratrice transsaharienne, souvent coloniale, dont la période de reproduction s'étale d'Avril à Aout en Marais Poitevin. L'envol des jeunes a généralement lieu début juillet. Les moissons ou fauches précoces (Blé, Orge, Colza, Prairies de fauches...) nécessitent une protection des nichées. Le territoire occupe un rôle majeur dans l'accueil du Busard cendré en période de reproduction. Depuis 10 ans, 1 642 nids sont recensés en zone de plaine et 1384 en marais avec 6 144 jeunes à l'envol. Le taux de jeune à l'envol grâce aux actions de protection par rapport aux envols naturels augmentent tous les ans et dépassent les 56 %.</p> <p><u>Le Busard des roseaux</u> : Avec une population estimée en 2008 à 80 couples, le Marais poitevin est un site d'accueil important de la façade atlantique pour la reproduction et l'hivernage du Busard des roseaux. Ce rapace peut nicher dans les roselières, prairies de fauche, friches, mégaphorbiaie et aussi dans les cultures d'hiver comme le Busard cendré. Il rencontre dorénavant les mêmes menaces et peut bénéficier de moyens de protection des nichées.</p>		
Objectifs de l'action	Poursuivre les actions de suivis et de protection en développant des mesures de gestion des milieux favorables et d'évolution des pratiques agricoles en faveur du Busard cendré et du Busard des roseaux		
Modalités d'intervention	Les mesures		Descriptif de l'action
			Poursuivre les suivis et la protection des busards, avec le réseau actuel de surveillance (Saliés APN, bénévoles, PNR MP, Agriculteurs, OFB, DREAL, etc.)

	1	Poursuivre les suivis et les actions de protection des nids de Busards	<p>Protocole en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avril à juin : repérage et localisation des nids - Juin : rencontre des exploitants agricoles concernés pour rentrer dans la parcelle et définir une stratégie pour chaque nid (évaluation des dates d'envol et des dates de moissons) - Fin juin - juillet : intervention lors de la moisson pour sauver les jeunes non volants : protection du nid ou exceptionnellement déplacement du nid ou transport des jeunes dans un centre de soin <p>L'efficacité de l'action de suivi et de protection nécessite de continuer à structurer le réseau des acteurs du suivi et de la protection sur le marais, avec les autres ZPS en bordure et d'associer les organismes agricoles.</p> <p>L'action s'appuie, si nécessaire, sur les interventions réglementaires d'information et de sanction par les services régaliens de l'OFB/DREAL/DDT(M) en cas de refus d'un agriculteur de protéger les nids (lien conditionnalité et espèce protégée)</p> <p>Rédiger un rapport annuel de bilan d'action à l'échelle du territoire avec les ZPS de bordure : connaissance du nombre de nids, du nombre de jeunes à l'envol, etc.</p> <p>Préciser l'écologie des espèces sur le Marais poitevin pour améliorer les actions de préservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'utilisation des habitats du Marais poitevin par les Busards des roseaux, - Identifier les habitats prépondérants à leur survie été comme hiver, - Evaluer l'état de conservation de la population (succès reproducteur, survie, ...).
	2	Créer et gérer des milieux favorables aux espèces	<p>Cibler des secteurs attractifs et récurrents pour la nidification du Busard cendré puis travailler avec les acteurs du territoire pour acquérir et ou gérer (convention) des parcelles à vocation de nidification du busard.</p> <p>Cette réflexion devra avoir lieu en intégrant la politiques ERC des mesures compensatoires des projets d'aménagements et les MAEC.</p> <p>Les actions de gestion des milieux développées dans les fiches habitats (prairies, cultures, roselières, etc.) seront également favorables au Busards.</p>
	3	Travailler avec les agriculteurs vers l'émergence de nouvelles pratiques agricoles adaptées au busard.	<p>Essayer de diminuer l'action de protection des nids, en développant la mise en place de pratiques agricoles adaptées au busard et compatibles avec les attentes économiques des entreprises agricoles. Plusieurs pistes existent : type de culture et assolement, variété de blé à moisson plus tardif, etc.</p> <p>Un travail avec les agriculteurs, organismes agricoles, les APN est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un projet pour structurer la réflexion (semences, agriculteurs volontaires, etc.) à l'échelle du Marais poitevin et des ZPS de bordure (Plaine calcaire Sud Vendée, Niort Nord-Ouest, Est) - Animer des groupes locaux pour informer, présenter le projet et accompagner les acteurs dans cette démarche - Tester des pratiques et évaluer
	4	Sensibiliser le public et les	<p>Valoriser le partenariat des acteurs (conférence de presse, articles, etc.) pour informer et étendre le réseau d'observateurs.</p>

	acteurs à l'action de suivi et de protection	Une démarche spécifique doit être engagée avec les agriculteurs pour les informer de la nécessité de l'action de protection et les inciter à contacter les APN lorsqu'ils repèrent eux même les nids			
Outils de réalisation	Stratégie foncière d'acquisition, OPN, Mesures compensatoires de projet, Mesure Agri environnementales				
Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, Associations de protection de la nature (GODS, LPO 85, LPO, ASTUR), CNRS, OFB, DREAL, DDTM, Agriculteurs, Chambres d'agriculture, Entreprises privés, Coopératives Agricoles, GEDA Luçon, CIVAM, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologique des prairies naturelles - Fiche N°14. : Favoriser les actions environnementales dans les espaces cultivés - Fiche N°22 : Veiller, suivre et accompagner le développement des projets d'aménagement sur le territoire - Fiche N°24 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi annuel des populations : nombre de nids suivis et protégés, nombre de jeunes envolés, nombre et répartition des couples nicheurs, ... - Rédaction de rapports de suivi dans le cadre de l'OPN - Surface de création de milieux propices aux espèces ou de surfaces teste pour de nouvelles pratiques - Actions de sensibilisation (articles, animations, etc.) 				
Coût estimatif	Animation du dispositif : 2 000 €/an Suivi, protection et sensibilisation : 20 000 / an				
Coût Total	22 000 €				
Financements mobilisables	Etat, financements privés (Mécénat, mesures compensatoires, etc.), Collectivités, APN, etc.				

Fiche Action N°16	Protection de la Guifette noire		Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Agir en faveur des espèces patrimoniales		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	<u>Directive Oiseaux, annexe 1 :</u> Guifette noire, <i>Chlidonias niger</i>		<u>Directive Habitats, annexe 1 :</u> Lagune (1150) Prés salés thermo-atlantiques (1410) Sables et vases soumis aux marées (1140) Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Mares temporaires méditerranéennes (3170) Prairies fauchées thermo-atlantiques (6510-3) <u>Habitats d'espèces :</u> Bassins de lagunage, plans d'eau artificiels
Localisation et superficie concernées	Ensemble des prairies eu-saumâtres à sub-saumâtres du site ainsi que les milieux aquatiques <u>Sites de reproduction :</u> les espaces prairiaux et milieux aquatiques associés des communaux de Lairoux-Curzon, des Magnils-Reigniers, la RNR de Champagné les Marais, etc. <u>Halte migratoire pré et post nuptiale :</u> ensemble des zones en eau : bassins de lagunage de Longeville, la Tranche sur mer et Luçon, RNN Michel Brosselin, site de la Prée Mizottière.		
Constats et Justifications	Le marais accueille 15 % de la population nationale nicheuse de Guifette noire. Cet oiseau migrateur arrive sur le marais en avril pour et s'y reproduit de mai à juillet. Elle niche en colonie, majoritairement sur la végétation amphibie des baisses à <i>Eleocharis sp</i> des prairies et certains plans d'eau cynégétiques. Elle est donc dépendante de la présence de milieux suffisamment inondés et à végétation développée du printemps jusqu'au début de l'été. Cette espèce est en déclin, avec un succès reproducteur faible. Sur la période 1999 – 2008, Thomas et Godet (2010), identifient comme cause d'échec, les assèchements prématurés ou des niveaux d'eau trop faibles dans 28 % des cas, suivis par la destruction des pontes par le bétail (11 %), la présence du Cygne tuberculé (9 %) et la prédation naturelle (7 %). Pour la moitié des cas l'origine est inconnue, cependant l'espèce est sensible aux dérangements répétés qui entraînent des abandons. Ainsi, depuis 1992, la Guifette noire fait l'objet de suivis pour améliorer les connaissances. Ils permettent d'engager des actions de gestion sur le territoire (conventions de gestion, travaux hydrauliques, clôtures temporaires, etc.) contribuent au maintien de sites favorables à sa reproduction.		
Objectifs de l'action	Continuer les mesures actuellement en place sur le territoire pour augmenter la capacité d'accueil du Marais poitevin pour la Guifette noire.		
Modalités d'intervention	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Assurer les suivis et la protection de la population nicheuse	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la recherche et le suivi des colonies pour estimer le nombre de couples et de jeunes à l'envol (OPN) - Informer le propriétaire et/ou gestionnaire de l'installation des colonies et si nécessaire réaliser la pose d'une clôture temporaire, protégeant les nids du piétinement par le bétail. - Réaliser un rapport annuel sur le suivi de la reproduction de la Guifette noire en Marais poitevin

	2	Renforcer la capacité d'accueil sur les sites existants	<p>Renforcer de la capacité d'accueil à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les sites connus de reproduction ou d'alimentation : communaux de Lairoux/Curzon, les Magnils-Reigniers, de Saint Benoist-sur-mer, RNR de la Vacherie, RNN de Saint Denis du Payré, plans d'eau artificiels, prairies de Triaize, Angles, etc. <p>Il faudra travailler avec les gestionnaires (hydrauliques, agriculteurs, etc.) pour maintenir en eau les baisses (protocole gestion de l'eau, etc.), les fossés, etc. afin d'avoir des milieux inondés le plus longtemps possibles pour la nidification de l'espèce.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En créant de nouveaux sites en gestion spécifique pour l'espèce (acquisition, convention de gestion). En effet, la plupart des sites en gestion conservatoire maintiennent une activité de pâturage, entraînant une gestion de l'eau trop basse en début d'été, incompatible avec les exigences écologiques optimales de la guifette noire. <p>Des travaux de génie écologique peuvent être réalisés localement (ouvrage hydraulique, merlon, etc.). En lien avec les MAEC, une mesure d'urgence pourrait être initiée pour la Guifette noire, à l'image de celle du rôle des genêts.</p>		
	3	Améliorer les connaissances : étude de l'écologie de l'espèce	Certains points de l'écologie de l'espèce sont méconnus pour assurer une bonne protection et doivent être approfondies (OPN) comme les liens entre la ressource alimentaire (domaines vitaux) et les jeunes à l'envol ou les déplacements de l'espèce sur le marais (dortoirs, site de transit postnuptiaux, etc.).		
	4	Appréhender la conservation de la Guifette à l'échelle de son aire de répartition en France	Sa conservation en Marais poitevin dépend des milieux favorables sur le territoire mais aussi des autres sites de reproduction dans l'ouest (Brière, Grand lieu, Brenne, etc.). C'est pourquoi, il faut initier avec les DREAL et acteurs impliqués une stratégie nationale permettant de favoriser la pérennisation de l'espèce grâce à des actions de conservation à l'échelle des zones humides de l'ouest de la France.		
Outils de réalisation	Stratégie d'acquisition foncière, Plans de gestion des réserves, contrats de marais, protocole de gestion de l'eau.				
Acteurs concernés	Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, Associations de protection de la nature, Gestionnaires des réserves naturelles nationales et régionales, Etablissement Public du Marais poitevin, Agriculteurs, Office Français de la Biodiversité (OFB), DREAL Nouvelle-Aquitaine et Pays de Loire, Université, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine et des Pays de la Loire, Conservatoire du littoral, Chambres d'agriculture, Gestionnaires hydrauliques, organismes de recherche, Fédérations Départementales des chasseurs, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité d'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les habitats et les espèces - Fiche N°12 : Encourager une agriculture favorable au maintien des prairies naturelles - Fiche N°13 : Gestion collective des marais communaux - Fiche N°24 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X

Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du suivi annuel des populations de Guifette noire - Nombre de couples et de jeunes recensés annuellement - Nombre de sites propices à la nidification de l'espèce - Mesures de gestion hydrauliques et aménagements favorables - Rapports d'études sur l'écologie de l'espèce
Coût estimatif	<p>Suivi annuel 4 000 €/an</p> <p>Suivi de l'action et action de protection : 5 jr/an</p>
Coût Total	6 000 €
Financements mobilisables	Etat, Europe, Région, Département, Mécénat, etc.

Fiche Action N°17	Préserver les anatidés et limicoles hivernants, migrateurs et nicheurs	Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
OO	Agir en faveur des espèces patrimoniales	
Habitats et espèces concernés	Espèces concernées	Habitats concernés
	<p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe II :</u> Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>) Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>) Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>) Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>) Canard pilet (<i>Anas acuta</i>) Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>) Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>) Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>) Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>) Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>) Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>) Oie cendré (<i>Anser anser</i>) Bernache cravant (<i>Branta bernicla</i>) Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>) Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>) Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>)</p> <p><u>Espèces non d'intérêt communautaire :</u> Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>) Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>) Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u> Lagune (1150) Prés salés thermo-atlantiques (1410) Sables et vases découverts à marée basse (1140) Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Récifs, Massifs d'Hermelles (1170) Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer) (1210) Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau (1110) Estuaires (1130) Vasières infra littorales (1160) Végétations pionnières halophiles à Salicornes (1310) Prés à Spartines des vases salées côtières (1320) Prés-salés atlantiques à Puccinellies (1330) Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420)</p>
Localisation et superficie concernées	L'ensemble de la façade maritime et de la zone humide	
Constats et Justification	<p>Le site Natura 2000 est d'une importance majeure pour certaines espèces, en période de reproduction, d'hivernage ou en tant qu'étape migratoire notamment avec l'estuaire du Lay et de la Sèvre Niortaise. Les anatidés et limicoles utilisent de manière concomitante la zone humide (les prairies humides du marais, le réseau hydraulique, les zones en eau, ...) et le complexe prés salés / vasières du littoral en tant que zones de remise (repos) ou de gagnage (alimentation).</p> <p>Même si ce groupe doit s'appréhender à l'échelle Européen et des marais de l'ouest, les effectifs d'anatidés et limicoles font l'objet de suivis (depuis 1974 / OPN). Les résultats doivent permettre d'orienter la gestion du territoire pour pérenniser les populations. Malgré les études conduites (CNRS, LIFE Baie de l'Aiguillon, PDG des RNN et RNR, étude limicoles nicheurs, etc.) les fonctionnalités de la zone humide sont encore mal connues. Cette méconnaissance peut donc faire l'objet de nouveaux suivis pour connaître le déplacement des individus entre leur site de repos et leur site d'alimentation sur l'ensemble du marais.</p>	

	Des travaux de gestion, de sensibilisation, d'acquisition peuvent également être menés pour réduire les menaces pesant sur ces espèces : dérangement par la fréquentation touristique ou les activités de loisirs (kitesurf, char à voile, chasse, etc.), pertes de milieux propices (gestion de sites non adaptée, absence d'eau au printemps) dans l'objectif d'augmenter la capacité d'accueil du site pour ces espèces.	
Objectifs de l'action	Augmenter la capacité d'accueil du Marais poitevin pour les limicoles et anatidés et mieux comprendre l'utilisation du territoire par ces espèces	
	Les mesures	Descriptif de l'action
	1	Maintenir la quiétude sur les sites de remise (repos) et de gagnage (alimentation) - Limiter le dérangement des espèces d'anatidés et de limicoles sur leurs sites de repos et d'alimentation (vasières, estrans, prés salés, prairies, etc.) : - Identifier les zones fonctionnelles des oiseaux (reposoirs, etc.). - Cartographier et quantifier les pressions exercées sur les sites de repos et de gagnage (dérangement touristique balnéaire, pêcheurs à pied, pêcheurs au filet, chasseurs, activités nautiques, aérodrome, ...). - Engager des actions de sensibilisation et d'information auprès des usagers et acteurs du territoire.
	2	Augmenter la présence de milieux favorables aux espèces d'anatidés et de limicoles - Travailler avec les gestionnaires hydrauliques pour mettre en place des règles de gestion de l'eau prenant en compte les enjeux environnementaux sur l'ensemble de la zone humide afin que les milieux aquatiques (baisses, fossés, etc.) aient un niveau d'eau favorables pour les espèces en hiver jusqu'au début de l'été. - Continuer les projets de restauration et de gestion de milieux (prairies, zones de prélèvement, etc.) favorables aux espèces. - Améliorer les pratiques agricoles sur les espaces prairiaux pour favoriser la nidification des limicoles (Barge queue noire, Vanneau huppé, Chevalier gambette, etc.). Travailler notamment acteurs pour adapter les chargements (instantanés / annuels), les dates de fauche et le maintien des baisses en eau. - Evaluer l'influence des lignes à moyenne et basse tension sur la distribution et la mortalité des oiseaux et travailler avec RTE pour proposer et évaluer les mesures d'évitement.
	3	Mieux comprendre l'évolution des populations et la répartition des anatidés et de limicoles Réaliser périodiquement la synthèse de l'évolution des limicoles et anatidés du Marais poitevin pour valoriser les suivis décennaux / mensuels des sites favorables. Améliorer les connaissances sur certaines espèces cibles : le Pluvier doré, Barge à queue noire, Vanneau huppé, etc. Les résultats doivent permettre d'orienter les mesures de gestion au sein des sites protégés et sur l'ensemble du territoire. Etudier la fonctionnalité de la zone humide et du littoral pour les espèces patrimoniales sur l'ensemble du Marais poitevin (habitats littoraux, espaces protégés, zones prairiales, surface en eau) : - Mettre en place des protocoles de suivis (radiopistage, etc.) - Identifier finement les zones fonctionnelles des oiseaux côtiers et leur utilisation (déplacements, repos, alimentation, etc.)
Outils de réalisation	Stratégie d'acquisition foncière, plans de gestion des réserves et du Parc Naturel Marin, suivis OPN, stratégie Aires protégées, programmes scientifiques et universitaires, travaux PAPI / PTGE	

Acteurs concernés	Réserves naturelles nationales et régionales, PNR Marais poitevin, EPMP, PNM EGMP, Agriculteurs, Fédérations Départementales des Chasseurs, Gestionnaires hydrauliques, APN, CNRS, OFB, Universitaires, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans - Fiche N°2 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire - Fiche N°3 : Evaluer et conserver les lagunes - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°7 : Gérer et préserver les milieux aquatiques - Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats à végétation herbacée haute - Fiche N°12 : Maintien et gestion des prairies humides de marais - Fiche N°13 : Gestion collective des Communaux - Fiche N°16 : Protection de la Guifette noire - Fiche N°24 : Développer les mesures de protection réglementaires - Fiche N°25 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation - Fiche N°30 : Former les acteurs du territoire 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et résultats des suivis - Rédaction de rapports de synthèse - Cartographie des pressions exercées sur les limicoles et anatidés, - Augmentation de sites accueillant des stationnements durables d'anatidés et de limicoles 				
Coût estimatif	Animation : 2 000 €/an Prestation : 30 000 €/an				
Coût Total	32 000 €/an				
Financements mobilisables	Europe (LIFE), Etat, Région				

Fiche Action N° 18	Localiser et préserver la flore patrimoniale		Priorité : **
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Agir en faveur des espèces patrimoniales		
Habitats et espèces concernées	Directive Habitats, annexes II et IV :		
	Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>)		
	Autres espèces patrimoniales non d'intérêt communautaire		
	Le tableau de bioévaluation des espèces végétales patrimoniale du Marais poitevin établi par les conservatoires botaniques de Brest et sud atlantique en 2012, figure en annexe 6. Ces espèces végétales sont à prendre en compte dans les mesures de conservation. Ce tableau sera mis à jour au regard de l'actualisation des liste rouges régionales.		
Localisation et superficie concernées	Marsilée : en 2019, seule une station demeure sur le site Natura 2000 du Marais poitevin, sur la vallée amont du Lay, à Champ-Saint-Père (85). Espèces patrimoniales d'intérêt non communautaire sur l'ensemble du site Natura 2000.		
Constats et Justification	<p>Le Marais poitevin compte 1 espèce d'intérêt communautaires et 204 espèces patrimoniales (protégées et / ou sur liste rouge). Ceci s'explique par la diversité d'habitats et de stations entre le littoral du Marais poitevin à l'ouest et les marais tourbeux à l'est.</p> <p>La Marsilée à quatre feuilles est une fougère aquatique devenue extrêmement rare, protégée au niveau national, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France (2018) comme quasi menacée (NT), c'est-à-dire qui pourrait être menacée si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises. Elle est inscrite sur la liste rouge des Pays de la Loire (2015) comme « en danger critique » (CR) et comme « en danger » sur la liste rouge de Poitou-Charentes. Un plan régional de conservation est opérationnel depuis 2008 en Pays de la Loire.</p> <p>La station du Marais poitevin est à ce jour la dernière station de Vendée. Dans le Marais poitevin 3 stations étaient recensées jusqu'en 2004. La variation rapide des niveaux d'eau, l'effondrement des berges et banquettes, le développement de plantes invasives concurrentielles et la présence de l'Ecrevisse de Louisiane (2002) peuvent expliquer en partie sa disparition.</p> <p>Certaines espèces végétales patrimoniales, sont indicatrices de la qualité des habitats naturels. Leur suivi et leur protection ont pleinement leur place dans les objectifs de conservation du site Natura 2000 du Marais poitevin.</p> <p>Ces suivis seront intégrés à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et aux bases de données des conservatoires botaniques. Les gestionnaires des sites seront associés aux plans de conservation.</p>		
Mesures	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Définir avec les CBN les espèces patrimoniales à suivre en priorité	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une synthèse bibliographique des connaissances - Mettre à jour le tableau de bioévaluation de 2012 - Dresser une liste des espèces majeures rares et représentatives pour le Marais poitevin
	2	Réaliser l'inventaire des stations d'espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les stations : campagnes de terrain par espèces ou secteurs géographiques, collecte d'observations - Partager les protocoles avec les acteurs de terrain - Produire des synthèses cartographiques <p>Ce dispositif se fera en lien avec les actions déjà engagées sur certains sites protégés ou en gestion</p>
	3	Suivre les stations les plus emblématiques	<ul style="list-style-type: none"> - A l'aide de fiches stationnelles de suivi

	4	Mettre en œuvre des plans de conservation	Pour les espèces rares, emblématiques et vulnérables : - Etablir des plans opérationnels de conservation - Se concerter avec les acteurs impliqués - Intégrer les plans de gestion des réserves et espaces publics		
	5	Suivre et protéger la Marsilée à quatre feuilles	Engager de manière prioritaire le suivi (stations, surfaces occupées et succès de reproduction) et un plan de gestion qui inclut notamment le suivi des niveaux d'eau, des profils de berges et des espèces invasives, en lien avec les gestionnaires et le propriétaire du site.		
Outils de réalisation	Plan de conservation de la Marsilée à 4 feuilles en Pays de la Loire, stratégie des CBN, suivis OPN				
Acteurs concernés	Conservatoires Botaniques nationaux, DREAL, structure animatrice du DOCOB, gestionnaires des sites protégés et en gestion conservatoire (RNN, RNR, ENS, CEL, CEN NA et PDL, communaux ...), naturalistes indépendants, associations de protection de l'environnement, forestiers (ONF, CRP ...), Parc naturel régional du Marais poitevin, DDT(M), syndicats mixtes Gemapien, universités et organismes de recherche, EPMP.				
Fiches actions associées	Actualiser la cartographie des habitats, animer un observatoire (OPN), informer et sensibiliser, former, veiller, suivre et accompagner, s'appuyer sur la maîtrise foncière.				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des espèces prioritaires pour le site, - Base de données pour le site - Cartographie des espèces et stations, - Plans de conservation et de gestion dont celui pour la Marsilée à quatre feuilles - Evolution de la répartition et de l'abondance des espèces patrimoniales 				
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Animation : 22 000 euros / an - Prestations (suivis et appuis scientifiques et techniques) : 15 000 euros / an 				
Coût Total	37 000 € / an				
Financements mobilisables	Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, ...				

Fiche Action N°19	Préservation des mammifères semi-aquatiques		Priorité : **
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaires		
OO	Agir en faveur des espèces patrimoniales		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	<u>Directive Habitat, annexe II et IV :</u> Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>) <u>Autres espèces non d'intérêt communautaire :</u> Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>) Musaraigne aquatique (<i>Neomys fodiens</i>) Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>)	<u>Directive Habitats, annexe I :</u> Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Végétation flottante de renoncules (3260) Rivières avec berges vaseuses (3270) Mares temporaires (3170) Estuaires (1130) Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes (91E0) Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (91F0)	
Localisation et superficie concernées	Ensemble des cours d'eau (estuaire, fleuve, rivières, canaux, mares, etc.) et milieux aquatiques du territoire ainsi que les ripisylves et les milieux attenants (prairies, mégaphorbiaies, roselières, boisements humides, etc.)		
Constats et Justifications	Plusieurs espèces de mammifères sont présentes sur le territoire du Marais poitevin notamment la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe. Toutes deux utilisent le réseau hydraulique et les milieux associés. La Loutre d'Europe occupe l'ensemble de la zone humide. Les collisions routières restent la première cause de mortalité connue (237 cas connus entre 1980 et 2018). Des actions sont en cours (pose de passage à faune, Havre de paix, ...). Intégrées aux PNA, il convient de les faire perdurer. Les inventaires sur le marais, dans le cadre du PNA Vison d'Europe, n'ont pas pu prouver sa présence mais un individu a été trouvé mort en juin 2021 sur la partie Charente-Maritime du Marais poitevin. Pour les 2 espèces, il convient de décliner les actions des PNA. Le Campagnol amphibie, la Musaraigne aquatique et le Putois, trois espèces inféodées aux milieux aquatiques, sont présentes. Ces espèces sont notamment menacées par la destruction de leurs habitats (diminution des milieux humides, travaux sur les berges, etc.). Or, la préservation de ces espèces est un enjeu majeur à l'échelle de la zone humide.		
Objectifs de l'action	Préserver les populations de mammifères aquatiques		
	Les mesures	Descriptif de l'action	

Modalités d'intervention	1	Réduire les freins au déplacement des espèces et suivre l'efficacité des aménagements	<p>Continuer la pose d'aménagements adaptés aux mammifères semi-aquatiques, en partenariat avec les différents services gestionnaires (routiers, hydrauliques, etc.), en profitant de la réfection d'ouvrage existant ou en étant force de proposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur la cartographie des points de collisions routières à forte mortalité, pour prioriser les ouvrages à aménager. - Expertiser les ouvrages avant la réalisation des travaux de franchissement. - Adapter le type de passage à faune au contexte en intégrant des actions connexes (panneaux, réduction de la vitesse). - Evaluer l'efficacité des ouvrages par le suivi (pose de piège photo, pierre à épreintes, piège à trace, etc.). <p>Le travail, déjà engagé avec les services routiers est nécessaire afin de les sensibiliser et de les accompagner en amont et lors des travaux.</p> <p>Cette mesure ne sera efficace que si les acteurs mettent en commun les données de mortalité routière. Un travail d'animation de réseau et de collecte des données est nécessaire (OPN).</p>
	2	Suivre la répartition des espèces	<p>Poursuivre les suivis engagés sur les mammifères aquatiques (OPN) comme ceux sur la répartition des espèces (Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique, Vison etc.), tester de nouveaux protocoles (Putois par exemple).</p> <p>Les résultats devront être restitués aux différents acteurs.</p>
	3	Préservation des habitats et des milieux aquatiques	<p>En lien avec les autres actions du document d'objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le maintien et la conservation des habitats aquatiques ayant un rôle : d'alimentation, de refuge ou de corridors écologiques. - Favoriser des niveaux d'eau favorables pour assurer le maintien des espèces et notamment la ressource alimentaire.
	4	Décliner le PNA Vison d'Europe dans le Marais poitevin	<p>Participer aux actions du PNA Vison et décliner des actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du front de colonisation du vison d'Amérique et de présence du Vison d'Europe (l'OPN), - Informer les acteurs de la présence de l'espèce et participer à l'animation du PNA sur le Marais poitevin (OPN) - Restaurer les habitats favorables et diffuser les pratiques de gestion favorables à l'espèce. <p>L'objectif est d'avoir des habitats favorables à l'espèce dans l'éventualité d'être un territoire de translocation. Cette action devra s'inscrire dans un programme d'accompagnement (information).</p>

	5	Favoriser la création des Havres de paix à Loutre d'Europe	<p>Décliner au niveau local, la démarche des havres de paix à Loutre et être force de proposition sur des sites, cela nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animation du dispositif, - La cartographie des sites favorables à la mise en place d'un havre de paix pour l'espèce - L'engagement par conventions avec les différents propriétaires de parcelles <p>Cette opération qui allie protection et sensibilisation est profitable pour d'autres espèces.</p>		
	6	Informers les piégeurs de la présence des mammifères aquatiques	<p>Poursuivre la diffusion d'information auprès des piégeurs et ceux engagés dans les luttes contre les RAE, coordonnées par le FDGDON ou les fédérations départementales des chasseurs.</p> <p>Cela se traduit par la participation aux réunions ou formation de piégeurs, la diffusion de plaquettes (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, etc.).</p>		
Outils de réalisation	PNA, Contrat Territorial, programme d'actions du PNR, Contrats et Chartes Natura 2000, contrat de marais.				
Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, EPMP, Etat, Syndicats hydrauliques, CNRS de Chizé, OFB, Réserves naturelles, Collectivités territoriales, Associations de Protection de la Nature, gestionnaires des réseaux routiers, Fédérations départementales des chasseurs, associations de piégeurs, piégeurs, CNRS de Chizé, Bureaux d'études, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - Fiche N°7 : Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatique - Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats à végétation herbacée haute - Fiche N°22 : Veiller, suivre et accompagner le développement des projets d'aménagement sur le territoire - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements réalisés pour les mammifères semi-aquatiques - Nombre de Havres de paix - Cartographies de répartition des espèces - Carte à jour des points noirs de collisions routières 				
Coût estimatif	Animation : 3 000 € / an Prestation travaux études : 30 000 €/an				
Coût Total	33 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Collectivités territoriales, Europe, Mécénat, Agence de l'eau, OFB, etc.				

Fiche Action N°20	Connaissance et protection des Chiroptères et de leurs habitats		Priorité : **
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Agir en faveur des espèces patrimoniales		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	<p>Toutes les espèces, notamment :</p> <p>Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i></p> <p>Petit Rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i></p> <p>Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>Pipistrelle de Nathusius, <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>Noctule de Leisler, <i>Nyctalus leisleri</i></p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u></p> <p>Eaux douces eutrophes (3150)</p> <p>Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes (91E0)</p> <p>Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (91F0)</p> <p><u>Habitats d'espèces :</u></p> <p>Frênaies mixtes atlantiques (Cor. 41.35)</p> <p>Chênaies atlantiques mixtes à jacinthes des bois (Cor. 41.2)</p> <p>Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevères (Cor. 41.23) dont Frênaies-chênaies à Ail des ours (Cor. 41.233)</p> <p>Chênaies acides à châtaigniers (Cor. 41.5 X 41.9)</p> <p>Forêt de feuillus mélangés d'arrière dune (Cor. 83.3211, 83.324 et 41.2)</p> <p>Alignements d'arbres (Cor. 84.1) et haies vives (Cor. 84.4)</p> <p>Peupleraies (Cor. 83.321)</p>	
Localisation et superficie concernées	L'ensemble de la zone humide, les vallées alluviales, boisements et bocage de bordure		
Constats et Justification	<p>La diversité des milieux favorables aux chauves-souris (prairies, marais bocagers, vallées alluviales, boisements, réseaux hydrauliques) et la proximité des complexes paysagers de Mervent (Tunnel Pissote, cavités Saint-Michel-Mont-Mercure), de la vallée de l'Argenson et du bocage de la Vallée du Lay permet la présence de 22 espèces sur le Marais poitevin.</p> <p>Le nombre de gîte de reproduction connu reste faible (étude LIFE 2004 – 2008). Pourtant, le potentiel est important avec les nombreux bâtis anciens, les ponts, les arbres de haut jet. Depuis 15 ans, de nombreuses actions ont été engagées sur les chauves-souris pour améliorer les connaissances (suivis de colonies, programmes Vigie chiro et Grand rhinolophe, par exemple) ou pour créer des aménagements (bardage bois sur des bâtiments publics, réhabilitation d'un blockhaus, plantation de haies, stratégie éolienne).</p> <p>Cependant, de nombreuses menaces s'exercent sur les Chauves-souris : effets cumulés des éoliennes, disparition de linaires d'espaces boisés avec la chalarose ou la restauration des digues, importance des zones cultivées et des traitements parasitaires sur les bovins qui influent sur la ressource alimentaire, éclairages publics, dont les effets sont accentués par la platitude du marais.</p> <p>C'est pourquoi, il est proposé différentes actions sur le Marais poitevin afin de continuer la préservation des chauves-souris. Au vu des liens entre la zone humide et les milieux de bordure, elles devront se faire de manière coordonnée avec le PNA et les déclinaisons régionales. Les suivis doivent être intégrés à l'OPN et les différentes actions de protection sont transversales avec d'autres politiques publiques (Trame noire, Agriculture, Aménagement du territoire, Energétiques, etc.).</p>		
N	Les mesures	Descriptif de l'action	

	1	Rechercher et protéger les gîtes (reproduction et hivernage) de manière durable	<p><u>Recherche activement les sites de reproduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospections des sites ou bâtiments : visite des églises, des vieux bâtiments favorables, des ouvrages d'art, des vieux arbres creux, cavités privées en bordure de la zone humide (Auchay sur Vendée, Benet, Nalliers, Oulmes, Courçon, Benon, etc.). - Recherche par capture et pose d'émetteur sur des femelles allaitantes. <p><u>Suivre</u> des colonies de parturition connues pour les espèces prioritaires et informer les propriétaires.</p> <p><u>Proposer</u> des mesures de protection adaptées sur les principaux sites : labellisation « Refuge pour les chauves-souris », acquisition, Obligations réelles environnementales, APPB, etc. travaux de fermeture de site (vallée Auzay, Benet, etc.).</p>
	2	Améliorer les connaissances sur la répartition des chauves-souris et leur utilisation du Marais poitevin.	<p>Continuer à développer le programme Vigie chiro « point fixe » pour suivre les tendances sur le long terme en lien avec les contextes paysagers du Marais poitevin (référentiel d'activité).</p> <p>Organiser des inventaires complémentaires pour mettre en évidence l'utilisation du Marais poitevin par les chauves-souris sur plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les inventaires dans les secteurs sous prospectés (marais desséchés, zone de bordure, etc.) - Préciser l'utilisation des paysages autour des principales colonies des espèces prioritaires : Grand rhinolophe, du Petit rhinolophe, Murin de Daubenton, etc. - Préciser le rôle du Marais poitevin lors de la migration des Chauves-souris notamment la Pipistrelle de Nathusius.
	3	Favoriser la création de gîtes	<p>Engager la création de sites favorables ou de gîtes artificiels, lors de la construction ou la réhabilitation de bâtiment. Cela nécessite de continuer le travail d'animation et de veille auprès du grand public, des communes et des porteurs de projet (étude incidence natura 2000, etc.).</p> <p>Veiller avec les DIRM et services départementaux, à l'intégration d'aménagement lors des réparations des ponts, ouvrages d'art, et notamment ceux sur les cours d'eau et canaux (primaire et secondaire).</p>
	4	Avoir une attention particulière sur les projets Eoliens concilier le développement des énergies renouvelables et la préservation des chauves-souris.	<p>Effectuer une veille des projets et s'assurer de la prise en compte des chauves-souris dans la mise en œuvre des protocoles d'inventaires et des mesures compensatoires (préconisations d'Eurobat, etc).</p> <p>Travailler avec les services instructeurs et les DREAL pour mesurer les effets cumulés des parcs (mortalité et dérangement) en synthétisant les données de mortalités existantes.</p>
		Etudier et sécuriser les déplacements des chauves-souris	<p>Dans la continuité de l'étude sur les potentiels corridors à Grand rhinolophe, initiée en Poitou-Charentes, travailler plus finement sur les trames paysagères entre le Marais poitevin et les sites de bordure (sites Natura 2000 cavité de Saint Michel, forêt de Mervent), bocage Vendéen du Lay, vallée boisée de l'Argenson, forêt de Benon et Sud Charente maritime. Cela nécessite d'étudier sous SIG, la localisation des éléments paysagers afin d'identifier les potentiels corridors, en lien avec les SRADDET.</p>

	5	dans le site Natura 2000 et avec les entités paysagères limitrophes	<p>Travailler sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUI SCOT, etc.) pour conserver les éléments du paysages (classement des haies boisements, etc.) et intégrer les futurs aménagements (urbanisation, routes). Il faut prévoir des réunions avec les porteurs de projet et veiller au contenu des documents de planification.</p> <p>Relayer les actions nationales ou locales sur la trame noire concernant les éclairages urbains afin qu'il soit en adéquation avec les cycles biologiques des chiroptères.</p> <p>La plantation et l'entretien des alignements d'arbres, boisements, prairies, réseaux hydrauliques sont intégrés dans les autres fiches actions.</p>			
	6	Informé et sensibiliser le public et les propriétaires	Promouvoir la Nuit chauves-souris, le Chauve-souris info et le refuge chiro déjà, ainsi qu'éditer des documents spécifiques (petites fiches nature Marais poitevin, posters, etc.)			
	7	Réduire l'utilisation de traitement phytosanitaire non herbicide	En lien avec les fiches actions prairies et cultures, promouvoir la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des traitements anti parasites sur les animaux.			
Outils de réalisation	PNA Chiroptères, programmes régionaux					
Acteurs concernés	PNR Marais Poitevin, EPMP, APN, CNRS, Universitaires, OFB, DDT(M), DIRM, ONF, DREAL, animateurs des PRA régionaux, syndicats hydrauliques, Collectivités territoriales, communes, ADEME, Entreprises privées, ABF, Syndicats de desserte, etc.					
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles - Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation - Fiche N°30 : Former des acteurs du territoire 					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	X	X	X	X	X	
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<p>Nombre de colonies suivies</p> <p>Gîtes créés</p> <p>Porteurs de projets rencontrés (PLUI, SCOT, etc.)</p> <p>Continuité du protocole Vigie Nature</p> <p>Etudes (corridor, éolien, etc.)</p>					
Coût estimatif	<p>Animation : 5 000</p> <p>Prestation : 10 000 €</p>					
Coût Total	15 000 €/an					
Financements mobilisables	Etat, Europe, Collectivités, Mécénat, etc.					

Fiche Action N°21	Assurer la libre circulation des poissons et la préservation des frayères	Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
OO	Améliorer la qualité des milieux aquatiques	
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés
	<u>Directive Habitats, annexe II :</u> Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) Lamproie marine (<i>Petromizon marinus</i>) Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>) Grande Alose et Alose feinte atlantique (<i>Alosa alosa</i> et <i>Alosa fallax</i>) Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>) Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>) Chabot commun (<i>Cottus gobio</i>) <u>Autres espèces non d'intérêt communautaire :</u> Anguille Européenne (<i>Anguilla anguilla</i>) Brochet (<i>Esox lucius</i>) Truite de mer (<i>Salmo trutta trutta</i>)	<u>Directive Habitats, annexe I :</u> Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Végétation flottante de renoncules (3260) Rivières avec berges vaseuses (3270) Mares temporaires (3170) Estuaires (1130) Lagune (1150) Prés salés (1310, 1320, 1330)
Localisation et superficie concernées	L'estuaire du Lay et de la Sèvre Niortaise, ainsi que les fleuves, rivières et l'ensemble du réseau hydraulique du territoire soit 8 200 km de voies d'eau	
Constats et Justification	<p>Le Marais poitevin et les vallées alluviales abritent 38 espèces de poisson d'eau douce dont 9 sont dites grandes migratrices.</p> <p>Les espèces de poissons grands migrateurs sont actuellement en déclin. Certaines de ces espèces figurent dans la liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (2019) en tant qu'espèce en danger critique (Grande alose, Anguille européenne), en danger (Lamproie marine) ou quasi menacée (Saumon atlantique). Une des causes avérées est la fragmentation des habitats qui se traduit par des difficultés voire une impossibilité pour ces espèces effectuant de longues migrations, d'atteindre leurs zones de reproduction ou de croissance (cf. carte et liste des ouvrages bloquants). Depuis une quinzaine d'années, des passes à poissons sont posées sur le marais pour palier à ce problème notamment sur la Sèvre Niortaise. Il convient d'équiper les derniers points bloquants. De plus, la gestion hydraulique n'est pas toujours adaptée pour que les poissons puissent réaliser leurs cycles biologiques complets.</p> <p>Un des objectifs est donc de rétablir la libre circulation des espèces au sein du site Natura 2000 pour préserver les populations aquatiques piscicoles.</p> <p>Concernant la réglementation en vigueur, l'article L214-17 du code de l'environnement permet d'établir par bassin une liste de cours d'eau sur lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 : ... aucune autorisation ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. - Liste 2 : ... il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. <p>L'Anguille européenne fait l'objet d'un plan de gestion spécifique (PGA : Plan de Gestion Anguille). A ce titre, il existe une obligation d'évaluation des mesures de ce PGA. Elle se décline par rivière de référence et par bassin (rivière index). La Sèvre niortaise est un de ces 10 cours d'eau nationaux. Des mesures de suivis sont mises en place spécifiquement.</p>	

<p>Du fait de sa complexité hydraulique, le Marais poitevin constitue un territoire de fort intérêt pour de nombreuses espèces piscicoles. Le brochet, le chabot et la bouvière présente à ce titre une richesse patrimoniale. De manière générale, le cortège piscicole associé à ces espèces mérite une attention pour sa préservation.</p>		
	Les mesures	Descriptif de l'action
1	Assurer la continuité piscicole	<p>Les poissons migrateurs doivent pouvoir circuler librement entre les estuaires et les zones de frayères. Il convient de renforcer les équipements de passes à poisson. La procédure d'aménagement d'un ouvrage reste commune et générale quelle que soit la solution technique retenue. Elle consiste à déterminer la technique la plus appropriée en tenant compte des espèces cibles et des contraintes environnementales et techniques. Cette mesure a pour effet indirect de bénéficier positivement à toute la faune piscicole.</p> <p>De manière générale, de la décision d'aménager un ouvrage à l'installation d'un aménagement, un délai de 5 ans environ est à prévoir (choix du prestataire, dossiers règlementaires, mobilisation des budgets, procédure d'appel d'offre...).</p> <p>Une priorisation des interventions des ouvrages a été définie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Priorité aux ouvrages bloquants présents sur les axes fléchés réglementairement 2. Poursuite et finalisation de la restauration de la continuité écologique sur l'ensemble de la Sèvre niortaise et du Lay 3. Toute rénovation d'ouvrages est une opportunité pour réaliser des aménagements permettant le franchissement de toutes les espèces piscicoles. <p>Cette priorisation des interventions (effacement, gestion, dispositifs de franchissement) s'appuie sur la cartographie et l'identification des ouvrages bloquants (expertise selon le protocole national ICE).</p> <p>Des plans de gestion précis des ouvrages pourront être réalisés pour augmenter la circulation des espèces piscicoles, en concertation avec les opérateurs et gestionnaires des ouvrages.</p> <p>En complément, les opportunités locales d'aménagement, lors de travaux de réfection d'ouvrages non classés par exemple, ou de suppression d'ouvrages, doivent être encouragées.</p> <p>La continuité piscicole devra être un élément important des prochains SAGE.</p> <p>Les réflexions de suppression des ouvrages, engagée sur le territoire, doivent être accompagnées (Guirande-Courance-Mignon).</p>
2	Assurer une répartition des débits pour la migration des amphihalins sur le	Effectuer la répartition des eaux en période printanière (période de migration des Aloses et des Lamproies) préférentiellement par les axes principaux. De même qu'en période automnale pour le retour des juvéniles d'aloses. Cette mesure, doit être inscrite dans le SAGE et règlement d'eau. A titre d'exemple, le débit devra passer en priorité par le

		bassin de la Sèvre Niortaise	barrage des Bourdettes (Sèvre niortaise) plutôt que par Poissonnet (Grande Rigole).
	3	Favoriser le maintien de l'Anguille européenne	<p>Améliorer l'état des connaissances du franchissement des ouvrages pour cette espèce. En partenariat avec les gestionnaires d'ouvrages, il s'agit d'actualiser la cartographie des ouvrages bloquants pour l'Anguille et ainsi travailler au rétablissement de la continuité écologique en équipant les ouvrages bloquants pour cette espèce.</p> <p>Autour de la baie, engager une réflexion avec les gestionnaires, pour organiser le franchissement des civelles en eau douce, par l'aménagement des ouvrages ou la définition de modalités de manœuvres.</p> <p>Assurer une veille stratégique du passage de l'Anguille dans le marais en coopération avec les gestionnaires hydrauliques (en lien avec les suivis de l'OPN).</p> <p>Participer à la réflexion sur l'évolution de la réglementation de la pêche de l'Anguille à tous ses stades de vie</p>
	4	Favoriser la reproduction du Brochet sur le territoire	<p>Le Brochet présente des besoins spécifiques pour sa reproduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En période hivernale des réseaux tertiaires végétalisés ou les dépressions basses des prairies inondées - Des zones inondées de manière continue (sans exondation des pontes) durant 40 à 45 jours soit jusqu'en avril-mai - Retour possible des alevins vers le réseau principal ou secondaire (fin de printemps) <p>Sa préservation nécessite d'identifier, de préserver, de restaurer ou de créer des frayères permettant sa reproduction dans le marais. Ce travail déjà engagé est à renforcer et à coordonner par l'animateur.</p> <p>En parallèle, l'accompagnement des gestionnaires est à renforcer pour prendre en compte le cycle de l'espèce dans la gestion hydraulique. Cet accompagnement est à réaliser dans la construction des actions mises en œuvre dans les Contrats Territoriaux, les contrats de marais ou les règlements d'eau.</p>
	5	Poursuivre les actions de préservation des espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer de participer à la rédaction des plans de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) dans les instances nationales - Proposer le classement des frayères importantes (Aloses et Lamproie notamment), - Continuer les actions de restauration de cours d'eau ou de frayères (apport artificiel de sédiments, travaux, gestion hydraulique, etc.), - Travailler avec les gestionnaires hydrauliques pour avoir une gestion quantitative de l'eau (niveau, débit, période, etc.) favorable aux espèces (déplacements, fraie).
	6	Améliorer la connaissance sur les espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour régulièrement la cartographie des frayères sur l'ensemble du site Natura2000 (brochet, aloses, lamproie marine, ...) afin de les identifier et de pouvoir engager des actions de gestion ou de protection. - Poursuivre les différents suivis piscicoles intégrés à l'OPN (pêches électriques, suivis des passes à civelles, vidéo comptage des passes à poissons, etc.) et compiler l'ensemble des données des pêches électriques (et de sauvegarde) effectuées sur l'ensemble du site N2000 (avant / après travaux).

Outils de réalisation	Contrats Natura 2000, SDAGE, SAGE, Contrats Territoriaux, Contrats de marais, Règlement d'eau, COGEPOMI, PLAGEPOMI, plan national de gestion Anguille, Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G)				
Acteurs concernés	DDT(M), Syndicats mixtes Gemapien, Association syndicale de marais, IIBSN, PNR du Marais poitevin, EPMP, Parc Naturel Marin Estuaire Gironde et Mer des Pertuis, UNIMA, OFB, Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du milieu Aquatique, APPPMA, IFREMER, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - Fiche N°7 : Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques - Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire - Fiche N°22 : Veiller, suivre et accompagner le développement des projets d'aménagement sur le territoire - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvrages aménagés par rapport aux objectifs - Résultats des suivis d'évolution des espèces (données quantitatives), exemple : comptage du nombre d'Alose au Marais Pin, etc. - Actualisation de la carte des ouvrages bloquants - Carte et classement de frayères 				
Coût estimatif	Animation du dispositif : 42 000 € Suivi des poissons et maintenance des ouvrages : 30 000 € Travaux : Création de frayère, ouvrage de franchissement : 300 000 € Prestation, matériel : 5000 €				
Coût Total	377 000 €				
Financements mobilisables	Europe, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseils Régionaux, Conseils Départementaux, Fédérations Départementales de Pêche, Etat				

Fiche Action N°22	Veiller, suivre et accompagner les programmes et les projets sur le territoire		Priorité : ***
ODD	Protéger et restaurer les habitats et les espèces à fort potentiel écologique		
OO	Préserver à l'aide des mesures d'encadrement de gestion		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	Toutes les espèces et les habitats présents sur le site Natura 2000 avec une attention particulière pour ceux classés à enjeux		
Localisation et superficie concernées	Tout le site Natura 2000 et plus largement l'ensemble de la zone humide et sa zone de bordure proche.		
Constats et Justification	<p>Le site Natura 2000 Marais poitevin est au cœur de nombreux enjeux (agricoles, touristiques, biologiques) et à la croisée de nombreuses problématiques (réchauffement climatique, gestion de l'eau) et politiques publiques. Son découpage administratif ne facilite pas une lecture transversale des projets et les différents usages amènent le site Natura 2000 à subir de nombreuses pressions (touristique, urbanisme, transport, etc.).</p> <p>L'opérateur est à la disposition des acteurs pour les accompagner dans la déclinaison de leurs politiques publiques ou projets.</p>		
Objectifs	Faire reconnaître les enjeux Natura 2000 et apporter de la cohérence dans les politiques publiques et dans les projets à l'échelle du Marais poitevin		
Modalités d'intervention	Les mesures non hiérarchisées		Descriptif de l'action
	1	Intégrer les enjeux Natura 2000 Marais poitevin dans les politiques publiques structurant le territoire	<p>L'animateur informera les organismes en charge des politiques publiques des enjeux du DOCOB.</p> <p>Des partenariats techniques doivent être renforcés entre les structures porteuses des politiques publiques et l'animateur du DOCOB.</p>
	2	Accompagner les projets d'aménagement	<p>En fonction des sollicitations, l'opérateur Natura 2000 accompagnera les porteurs de projets et les services instructeurs dans la définition des projets, la doctrine « Eviter Réduire Compenser », les inventaires biologiques (méthodologie, gestion des données, évaluation des enjeux/incidences, etc.), la définition et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et les suivis biologiques d'évaluation des dispositions prises pour évaluer leur efficacité par rapport aux enjeux Natura 2000.</p> <p>Une mutualisation des mesures est à rechercher.</p> <p>Cette assistance concerne toutes les thématiques à l'échelle du site. Cependant, plusieurs sont mises en évidence : L'accompagnement des SAGE et outils de gestion de l'eau. Les projets de révision ou de création des documents d'aménagement SCOT - PLU/PLUI,</p>

			<p>Les projets d'aménagement routiers à l'étude pour fluidifier le trafic : Triaize, Saint Michel en l'Herm, Marans, l'alternative à l'A831.</p> <p>Le développement et l'implantation des nouvelles activités touristiques, les sports de plein air, aérodrome, développement des pistes cyclables, etc.,</p> <p>L'implantation de nouveaux parcs éoliens avec notamment la notion d'effets cumulés (effet barrière, mortalité, etc.) avec les parcs existants,</p> <p>Les lignes basse et moyenne tension et leur impact sur l'avifaune,</p> <p>L'accompagnement des EPCI avec notamment la mise en œuvre de leur plan climat et programmes d'actions,</p> <p>L'accompagnement des Projets de territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et des Plans d'Actions et de Prévention des Inondation et des projets de protection des biens et personnes contre les submersions fluviales et marines : assistance aux études, à la définition des mesures d'accompagnement ou ERC, et la gestion des sites (notice de gestion, etc), etc.,</p> <p>La démoustication qui même localisé peut avoir un impact,</p> <p>L'impact de la pollution lumineuse, notamment sur les Chauves-souris.</p> <p>La mise en œuvre du plan de gestion du Parc Naturel Marin de l'EGMP Etc.</p>			
Outils de réalisation	Toutes les politiques publiques et porteurs de projets.					
Acteurs concernés	Parc Naturel Régional du Marais poitevin, Etablissement public du Marais poitevin, agriculteurs, DDT(M), DREAL, Communautés des communes, communes, Conseils régionaux et Départementaux, Syndicats Mixtes Gemapien, Chambres d'agriculture, Associations de protection de la nature, Porteurs de projets privés, Gestionnaires de sites protégés, Conservatoire du littoral, CEN Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, etc.), EID Atlantique, ERDF, Parc naturel marin EGMP, ASF, etc.					
Fiches actions associées	L'ensemble des Fiches actions du DOCOB					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 +	
	X	X	X	X	X	
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<p>- Nombre de sollicitations par les acteurs du territoire</p> <p>- Nombre de réunions et de projets suivis (Etudes environnementales, incidences, ERC, mesure d'accompagnement, etc.)</p>					
Coût estimatif	Animation : 5 000 €/an					
Coût Total	5 000 €/an					
Financements mobilisables	Etat, Europe, Régions, Départements, Agence de l'eau, communautés de communes, Porteurs de projets privés, etc.					

Fiche Action N°23	Développer les mesures de protection règlementaire		Priorité : **
ODD	Protéger et restaurer les habitats et les espèces à fort potentiel écologique		
OO	Préserver à l'aide des mesures d'encadrement de gestion		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	Toutes les espèces		Tous les habitats
Localisation et superficie concernées	L'ensemble de la zone humide		
Constats et Justification	<p>La démarche de création des sites protégés a été initiée dès les années 1970 sur le Marais poitevin. Le Site Natura 2000 comprend actuellement 19 sites à mesures de protection. Ils répondent à des enjeux de conservation et des opportunités d'actions. De nombreux acteurs interviennent sur ces sites protégés qu'il est important de fédérer afin d'améliorer les opportunités de création d'aires protégés et leur acceptation au niveau local.</p>		
	<p>Des documents de cadrage comme la stratégie nationale des Aires protégés (2020-2030), les deux stratégies régionales biodiversité et les documents stratégiques de façade (Nord-Atlantique Manche Ouest et Sud Atlantique) sont en cours de mise en œuvre. L'ensemble des actions Marais poitevin devront être en cohérence avec les stratégies supra territoriales.</p> <p>De plus, d'autres outils que les aires protégées existent et peuvent contribuer à la conservation des habitats et des espèces : les contrôles de la police de l'environnement (OFB), le classement des haies au titre des PLU, etc.</p>		
Modalités d'intervention	Les mesures non hiérarchisées		Descriptif de l'action
	1	Développer les sites protégés dans le cadre d'une stratégie concertée et partagée	<p>Harmoniser, animer et rendre opérationnel les stratégies supra territoriales d'aires protégées déclinées sur la Marais poitevin Marais poitevin (terrestres et marins).</p> <p>Les actions devront prendre en compte les habitats et espèces à enjeux, les pressions /menaces exercées (Humaines, changement climatique, etc.) et les opportunités d'actions (opérationnalité de la stratégie, etc.).</p> <p>Plusieurs axes d'actions sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de nouveaux sites, - L'extension des sites actuels, - La création de corridor entre les sites protégés, - La diminution des pressions sur les habitats et les espèces, ainsi qu'autour des sites protégés. <p>Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions des DSF les périmètres de parcs naturels marins sont identifiés comme des secteurs propices pour contribuer aux objectifs de mise en place de Zone de Protection Forte (ZPF) sur le milieu marin. Les réflexions seront étroitement coordonnées entre le PNR et le PN Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.</p> <p>Un travail avec les acteurs et usagers sera à conduire pour faire émerger les actions issues des plans d'actions territoriaux. Une concertation</p>

		<p>importante devra alors être nécessaire pour faire comprendre les réflexions et démarches engagées.</p> <p>Les outils de protection peuvent être de plusieurs type, RNN, RNR, APPBHN, arrêté préfectoral ou municipal (temporaire ou permanent), réserve de chasse, etc.</p>
	2	<p>Doter les sites d'un document de gestion</p> <p>Travailler avec les acteurs et les administrations (territoriales ou d'Etat) pour que chaque site soit doté d'un document de gestion même simplifié, d'un dispositif d'évaluation (lien OPN) et d'un gestionnaire, afin de répondre à l'objectif de la protection.</p> <p>Les documents de gestion doivent faire le lien avec les orientations du document d'objectifs pour apporter de la cohérence entre les politiques de conservation de la nature et développer les synergies (comité consultatif, comité de pilotage, exemple d'action de gestion, suivis biologiques, etc.).</p> <p>Une attention particulière sera apportée à l'articulation des documents de gestion entre eux (enjeux, objectifs et actions).</p>
	3	<p>Cibler les actions de police de l'environnement et adapter les procédures</p> <p>En fonction des enjeux Natura et des pressions exercées sur les milieux et les espèces, accompagner les agents OFB dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les thématiques de contrôle et les secteurs d'intervention - L'adaptation des procédures liées aux délits et préciser une politique pénale avec les parquets pour assurer le suivi des procédures.
	4	<p>Informers de l'existence d'outils de protection liés aux autres politiques publiques</p> <p>En fonction des enjeux et des opportunités d'action, d'autres outils réglementaires existent pour préserver les espèces et les habitats : arrêtés municipaux ou préfectoraux (permanents ou temporaires), Classement des haies, Obligation Réelle Environnementale, cartographie de zone humide, classement des frayères, etc.</p> <p>Réaliser un travail d'information sur l'existence de ces outils par les services de l'Etat, les collectivités ainsi que les acteurs de l'environnement pour répondre aux enjeux biologiques.</p>
Outils de réalisation	Documents stratégiques de façade, Stratégies nationales et régionales des aires protégées (Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine). Stratégie Régionale Biodiversité	
Acteurs concernés	Parc Naturel Régional du Marais poitevin, Etablissement public du Marais poitevin, Services de l'Etat, OFB, Gestionnaires des sites protégés (RNN, RNR, APPB, APPBHN, etc.), Communautés des communes, Conseils régionaux et Départementaux, communes, Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Associations de protection de la nature, CEL, ONF, CEN Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine Chambres d'agriculture, etc.	

Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans et des estuaires - Fiche N°2 : Evaluer et conserver les lagunes - Fiche N°3 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°7 : Gérer et préserver les milieux aquatiques - Fiche N°8 : Gérer et protéger les pelouses calcicoles - Fiche N°9 : Gérer et préserver les tourbières - Fiche N°10 : Gérer et préserver la végétation herbacée haute - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles - Fiche N°13 : Gestion collective des Communaux - Fiche N°16 : Suivi et protection de la Guifette noire - Fiche N°17 : Anatidés et limicoles nicheurs, hivernants et migrateurs - Fiche N°18 : Localiser et préserver la flore patrimoniale - Fiche N°20 : Connaissance et protection des Chiroptères et de leurs habitats - Fiche N°24 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site - Fiche N°27 : Cartographie et suivi des habitats naturels - Fiche N°29 : Informer / sensibiliser sur les enjeux Natura 2000 - Fiche N°30 : Consolider les pratiques des acteurs du territoire à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Déclinaison des politiques supra territoriales - Engagement des procédures de création ou d'extension - Nombre de document de gestion élaboré - Nombre de contacts pour des informations réglementaires 				
Coût estimatif	Animation : 3 000 €/an Prestation : 30 000 €				
Coût Total	33 000 €				
Financements mobilisables	Etat, Europe, Agence de l'eau, collectivité territoriales				

Fiche Action N°24	S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité		Priorité : ***
ODD	Protéger et restaurer les habitats et les espèces à fort potentiel écologique		
OO	Préserver à l'aide des mesures d'encadrement de gestion		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	Toutes les espèces		Tous les habitats
Localisation et superficie concernées	L'ensemble de la zone humide		
Constats et Justification	<p>Sur le long terme, l'acquisition ou la maîtrise d'usage sont le meilleur outil pour gérer les sites et préserver les espèces ou les habitats les plus spécifiques. Si les premières acquisitions concernaient majoritairement les prairies sur le Marais poitevin, depuis 20 ans, elles concernent les autres milieux naturels. L'objectif est de préserver la mosaïque d'habitats, de créer un réseau de sites, et de s'intéresser aux habitats naturels devenus rares à l'échelle de la zone humide.</p> <p>Sur le Marais poitevin de nombreux acteurs interviennent dans les acquisitions foncières à des fins de conservatoire. Afin d'apporter de la cohérence entre les acteurs et les objectifs de protection, il a été élaboré une stratégie d'acquisition foncière.</p> <p>Les orientations de cette stratégie sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection et la gestion des espaces naturels remarquables ; - La reconquête et renaturation des espaces dégradés ; - La gestion des niveaux d'eau favorable au fonctionnement de la zone humide et à la biodiversité ; - Le maintien de l'agriculture et en particulier de l'élevage ; - La protection des personnes et des biens ; - La protection de la ressource en eau potable ; - La gestion économe du foncier et développement du territoire ; - La valorisation des patrimoines et des paysages. <p>Il convient dans le document d'objectifs d'inciter au déploiement de cette stratégie partagée par les acteurs du territoire, qui contribue aux objectifs de préservation des habitats et des espèces.</p>		
Objectifs	<p>Apporter de la cohérence et de la lisibilité à l'échelle de la zone humide en matière d'acquisition</p> <p>Etre plus efficient en matière d'acquisition en développement des projets multithématiques</p> <p>Poursuivre l'animation de la stratégie foncière</p> <p>Augmenter les surfaces acquises à des fins conservatoires</p>		
Modalités d'intervention	La mesure		Descriptif de l'action
	1	Mettre en œuvre la stratégie d'acquisition foncière du Marais poitevin	<p>L'EPMP a la charge d'animer la stratégie avec les acteurs du territoire.</p> <p>Cela passe notamment par :</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour l'état des lieux et les orientations de la stratégie ; - Veiller à ce que les déclinaisons opérationnelles s'inscrivent dans la stratégie ; - Faire vivre les instances de gouvernance. <p>Chaque partenaire à la charge de rechercher les moyens financiers, effectuer la veille foncière, démarcher les propriétaires et acheter les terrains.</p> <p>Les orientations de gestion des terrains doivent être en adéquation avec les objectifs de la stratégie foncière et intégrer, autant que possible, les enjeux biologiques du territoire.</p> <p>Les outils et moyens de gestion sont intégrés dans les autres fiches actions.</p>			
Outils de réalisation	Stratégie foncière du Marais poitevin Programmes d'acquisition du Conservatoire du Littoral, des Départements, des conservatoires d'espaces naturels, des Associations de protection de la nature, des syndicats mixtes, etc.					
Acteurs concernés	Etablissement public du Marais poitevin, Parc Naturel Régional du Marais poitevin, Services de l'Etat, SAFER, Conseils Départementaux et régionaux, Conservatoire du Littoral, Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et de Nouvelle Aquitaine, Communautés des communes, Chambres d'agriculture, CIVAM, Associations de protection de la nature, Porteurs de projets privés, Gestionnaires de sites protégés, Fédération Départementales de chasse et de pêche.					
Fiches actions associées	Toutes les fiches actions					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	X	X	X	X	X	
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des surfaces en acquisition en fonction des orientations opérationnelles - Réunions de gouvernance - Moyens financiers alloués pour mettre en œuvre la stratégie 					
Coût estimatif	Animation : 105 000 €/an Acquisition : 200 000 /€					
Coût Total	305 000 €/an					
Financements mobilisables	Etat, Europe, Région, Départements, Agence de l'eau, Mécénats					

Fiche Action N°25	Renaturer des sites pour les espèces et les habitats		Priorité : ***
ODD	Protéger et restaurer les habitats et les espèces à fort potentiel écologique		
OO	Favoriser une renaturation de milieux		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés	
	<p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe II :</u> Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercurial</i>) Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>) Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>) Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripes</i>) Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>) Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)</p> <p><u>Autres espèces d'intérêt non communautaire :</u> Brochet (<i>Esox lucius</i>) Leste à Grands Stigmas (<i>Leste macrostigma</i>) Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>) Œillet de France (<i>Dianthus gallicus</i>)</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u> Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Végétation flottante de renoncules (3260) Rivières avec berges vaseuses (3270) Mares temporaires (3170) Prés salés thermo-atlantiques (1410) Prairies humides eutrophes des systèmes doux Prés-salés atlantiques à Puccinellies (1330) Estuaires (Eur15 : 1130) Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes et saulaies blanches (Cor. 44.33 et 44.13 ; Eur 15 : 91E0) Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (Cor. 44.4 ; Eur 15 : 91F0) Forêts dunales à Pins maritimes (Cor. 16.29 X 42.8 ; Eur 15 : 2270) Fourrés de tamaris (Cor.44.813 ; Eur 15 : 92D0)</p> <p><u>Habitats d'espèces :</u> Roselières à phragmites (Cor. 53.11) et à baldingères (Cor. 53.16) Caricaies (Cor. 53.21) Typhaies (Cor. 53.13) Frênaies mixtes atlantiques (Cor. 41.35)</p>	
Localisation et superficie concernées	Tout le site Natura 2000		
Constats et Justification	<p>Si de nombreux sites sont en gestion conservatoire, certains espaces publics ou privés comportent de forts potentiels de restauration biologique.</p> <p>Sur la zone humide, de nombreux espaces sont en propriété publique, notamment les domaines publics maritimes et fluviaux. Ils abritent de nombreuses roselières (linéaires et en pleins) ou des zones de délaissés (prairies, surface en eau, etc.). Ces espaces, sans vocation agricole, peuvent être améliorés d'un point de vue environnemental.</p> <p>Cette fiche actions identifie certains sites et se veut transversale. Elle est cohérente avec la stratégie foncière du Marais poitevin (FA 24), l'accompagnement des politiques publiques (FA 22) et les fiches habitats / espèces.</p>		
Objectifs de l'action	Augmenter les surfaces de milieux naturels favorables aux espèces		
	La mesure	Descriptif de l'action	

Modalités d'intervention	1	Travailler sur la renaturation de sites	<p>Accompagner les acteurs publics (syndicats mixtes, collectivités territoriales, Conservatoire du Littoral, communes, etc.) pour travailler sur la gestion des propriétés publiques à des fins conservatoires (espaces communaux, zone de prélèvements, DPM/DPF, ENS, zones de solidarité, etc.) sur la zone humide et à l'échelle du Grand site de France.</p> <p>Accompagner les services de l'Etat et gestionnaires publics dans la gestion du Domaine Public Maritime (hors réserve naturelle) et Fluvial. Cette action nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'actualisation de la cartographie du DPM et du DPF (bornage) ; - La caractérisation des habitats (roselières, prairies, prés salés, etc.) ; - La définition et la réalisation d'action de restauration (évolution libre, travaux de gestion, etc.) sur la Sèvre Niortaise et les boucles du Lay. <p>Faire émerger et accompagner les acteurs dans l'élaboration de projets environnementaux ambitieux sur le site Natura 2000 comme : le projet de restauration de la Pointe de l'Aiguillon (plan d'eau ostréicole, les milieux dunaires et les zones de délaissé et de solidarité), l'accompagnement de l'APBHN de la vallée du Curé, la périphérie de la Baie de l'Aiguillon, les boucles du Lay et de la Sèvre Niortaise, l'accompagnement du Grand Site, etc.</p> <p>Accompagner les acteurs privés dans la gestion et la valorisation des sites comme la petite Boissière, la Malinière et les autres projets d'aménagement, ainsi que les espaces de marais en déprise.</p>			
Outils de réalisation	Contrat Territorial, Stratégie d'acquisition foncière, Documents d'urbanisme, Contrats et chartes Natura 2000, politiques départementales des Espaces naturels sensibles, etc.					
Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, Syndicat Mixte Gemapien, Association syndicale de marais, Conservatoire du littoral, Conservatoires d'Espaces Naturels, Associations de protection de la nature, Départements, Communautés de communes, Régions, Etat, Etablissement Public du Marais Poitevin, IIBSN, Chambres d'agriculture, communes, gestionnaires d'eau potable ou de traitement, Fédérations Départementales de pêche, Fédérations de chasse, gestionnaires des réserves naturelles, Entreprises privées, Parc naturel marin EGMP, etc.					
Fiches actions associées	Toutes les fiches actions					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	X	X	X	X	X	
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<p>Nombre de programmes accompagnés</p> <p>Bornage des propriétés publics et programmes de restauration</p> <p>Nombre de nouveaux sites gérés à des fins conservatoire</p>					
Coût estimatif	Animation : 3 000 € Prestation : 40 000 €					
Coût Total	43 000 €					
Financements mobilisables	Europe, Etat, Collectivités territoriales, Agence de l'eau, communes, Entreprises privées					

Fiche Action N° 26	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	Priorité : ***
-----------------------	---	-------------------

ODD	Suivre et évaluer l'évolution des habitats et des espèces	
OO	Améliorer, structurer et restituer les connaissances biologiques du site et sa fonctionnalité pour mieux appréhender sa gestion	
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés
	Espèces des Directives 2009/147/CE et 92/43/CEE, patrimoniales (déterminantes, liste rouge) et espèces « indicatrices »	Tous les habitats
Localisation et superficie concernées	Afin d'appréhender l'écologie des espèces et habitats du Marais poitevin, le territoire d'intervention de l'OPN est la zone humide marine et terrestre, élargie avec les plaines et les bocages de bordure, soit environ 240 000 ha.	
Constats et Justification	<p>Les enjeux de conservation de la zone humide, le constat de la régression des espèces et habitats, le découpage administratif et les conflits sur le territoire font émerger, dans le milieu des années 1990, la nécessité de créer un observatoire du patrimoine naturel afin d'avoir un regard objectif sur l'évolution des habitats et des espèces. Les réflexions et la création de cet outil ont lieu lors de la phase de l'élaboration du premier DOCOB (2000 – 2003), des réunions du collège des gestionnaires et du LIFE Nature Marais poitevin 2004 – 2008.</p> <p>L'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN), à l'aide d'études naturalistes et scientifiques, doit permettre d'évaluer et de suivre l'état de conservation des espèces et des habitats et améliorer les connaissances. Il doit aider à orienter et évaluer les mesures de gestion favorables à la biodiversité, notamment pour répondre aux enjeux des Directives Oiseaux et Habitats.</p> <p>Créé en 2004, l'OPN est un outil au service du territoire et de ses acteurs. Il s'appuie sur un réseau de partenaires, qui définissent les suivis à réaliser. Une trentaine d'inventaires constituent son socle. Son fonctionnement a été enrichi par des apports scientifiques réalisés par l'université de Rennes (2015) et UMS Patrimoine (2021).</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître la composition des communautés et la répartition des espèces et des habitats ainsi que leur état de conservation, - Suivre les tendances d'évolution des espèces et des habitats sur le long terme, - Comprendre les interactions entre les habitats et les espèces et la fonctionnalité de la zone humide, - Évaluer les politiques et outils mis en place sur le territoire en faveur de l'amélioration du fonctionnement de la zone humide et de sa biodiversité, - Communiquer les données et résultats auprès des différents publics, <p>Animer par le PNR du Marais poitevin, les missions de l'OPN sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rassembler et animer un réseau d'acteurs, Sur le Marais poitevin, plus de 50 organismes (PNR MP, EPMP, DREAL, APN, OFB, FDC, FDPPMA, RNN, RNR, PNMEGMP, Universitaires) participent ou produisent des connaissances sur la biodiversité. L'objectif est que l'OPN soit la plateforme d'échange et le lien entre les divers organismes. - Fédérer et accompagner des études naturalistes et programmes de recherche à l'échelle du Marais poitevin, L'OPN doit être une plateforme technique et fédératrice des inventaires (indicateurs, PNA, etc.) et programmes de recherche, pour répondre aux enjeux et afin d'apporter de la cohérence 	

	<p>territoriale dans les programmes (choix des indicateurs, protocoles, analyses, données, résultats).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, évaluer et orienter les mesures de gestion et la décision publique L'OPN doit être un outil au service des acteurs du territoire pour évaluer les différentes politiques et actions de gestion (règle de gestion de l'eau, sites protégés, etc.). L'objectif est d'apporter de la cohérence entre les programmes et participer à la diffusion des résultats d'évaluation des actions de gestion. - Produire, publier, vulgariser et diffuser les connaissances et/ou résultats et/ou les données pour sensibiliser les différents publics. Les informations doivent être restitués auprès des différents publics (élus, usagers, habitants, grand publics, gestionnaires, collectivités, administrations, habitants, etc.) afin qu'elles soient utilisées et prises en compte. Des outils existent (sites internet, petites fiches nature, rapports, etc.) et doivent être utilisés et renforcés. <p>L'intérêt pour les acteurs et décideurs est de disposer d'une plateforme commune de source de données et de résultats qui doit permettre d'orienter les politiques de gestion (gestion de l'eau, SCAP, Contrat Territoriaux, SRB, Charte PNR, etc.). Les actions doivent permettre de renforcer la pertinence des indicateurs, de mieux croiser ses résultats habitats / espèces, d'en améliorer la valorisation en fonction des publics et des outils, d'être un appui au programmes nationaux et régionaux et à l'évaluation des actions de gestion déployées sur le territoire.</p>
--	--

	Les mesures non hiérarchisées	Descriptif de l'action
Mesures opérationnelles	1	<p>Poursuivre l'animation et la structuration de l'OPN</p> <p>Assurer l'animation globale de l'OPN : fédérer les suivis, dynamiser les réunions des pôles, valider les protocoles et les résultats, élaborer la liste des indicateurs, orchestrer la vulgarisation et la valorisation des résultats, etc.</p> <p>Créer un comité de pilotage de l'OPN définissant ses orientations stratégiques pour renforcer son rôle, sa cohérence avec les programmes sur le Marais poitevin et les financements disponibles. Il se réunira une fois par an.</p> <p>Faire évoluer la charte de l'OPN précisant les rôles de chaque partenaire (suivis, valorisation, gestion des données et résultats), notamment avec les producteurs de données et gestionnaires (RNN, RNR, PNM, CEN, etc.) et les programmes de recherche.</p>
	2	<p>Faire de l'OPN un outil incontournable au service des acteurs du territoire</p> <p>Être l'outil fédérateur des démarches locales (ABC, CTEau, contrat de marais, PDG sites protégés, etc.) régionales (SRB, PRA, OAFS, Ligerio, SRADDET, Atlas, PNM EGMP, etc.) et nationales (PNA, PNG, DCMM, ONB, etc.). L'OPN doit être un relais pour la mise en œuvre et l'évaluation de ces dispositifs.</p> <p>Travailler avec les gestionnaires pour identifier l'OPN dans les documents de gestion (plan de gestion, comité consultatif, Copil, etc.). Cela nécessite de poursuivre le travail d'appropriation de l'outil par les acteurs et les financeurs.</p>
	3	<p>Contribuer au déploiement de nouveaux inventaires et à l'amélioration des</p> <p>Poursuivre les inventaires ponctuels et les synthèses de connaissances sur les habitats et les taxons (flore patrimoniale, oiseaux, odonates, lépidoptères diurnes et nocturnes, amphibiens, coléoptères</p>

	connaissances sur les espèces et les habitats	saproxyliques, reptiles, mollusques, etc.), afin d'actualiser les listes de présence et leur distribution.
4	Suivre les tendances d'évolution	Poursuivre, avec l'appui des partenaires, les suivis pour évaluer les tendances d'évolution des espèces et des habitats sur le long terme, notamment des espèces et habitats des directives mais aussi les groupes d'espèces plus communs. Les « indicateurs » ou « descripteurs » devront être précisés au fur et à mesure de l'évolution des techniques et des connaissances.
5	Contribuer au développement des études portant sur le fonctionnement de la zone humide (lien espèces / habitats : fonctionnalité)	Accompagner et développer les études ou programme de recherche portant sur le fonctionnement de la zone humide et les interactions entre les habitats et les espèces. Ces études doivent être des outils d'aide à la décision. L'OPN doit jouer le rôle d'initiateur, de facilitateur et de centralisation de la connaissance.
6	Aider les décisionnaires publics à la mise en œuvre de leurs programmes	Développer les suivis permettant d'évaluer les actions de gestion et faire de ces suivis des références pour orienter les actions de gestion.
7	Centraliser et valoriser les données	Intégrer et gérer les données publiques de l'OPN dans la base Géonature du PNR Marais poitevin. https://geonature.parc-marais-poitevin.fr/#/ Elle sera enrichie par les autres données biologiques publiques (lien SINP) du territoire issues d'autres inventaires. Transmettre les données aux SINP / INPN et en fonction des sollicitations aux acteurs du territoire pour des sollicitations : documents d'urbanisme, études d'impact et incidences, Atlas, ABC, contrat de marais, PNA/PRA/PNG. Rendre accessible les données sur la biodiversité du marais sur le site internet unique : https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/ qui est aussi alimenté et consolidé par les bases de données d'autres partenaires (convention). Cet outil est en cohérence avec les différentes interfaces régionales.
8	Communiquer les résultats et actions en fonction des publics	Valoriser les résultats de l'ensemble de l'OPN (Connaissance, suivi long terme, fonctionnalité, évaluation des actions de gestion, etc.), afin d'informer les gestionnaires, les décideurs et les usagers. Actualiser régulièrement le site internet de l'OPN permettant de télécharger l'ensemble des études publiées : https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/ . Des interfaces pourront être créées pour l'évaluation des actions de gestion. Rédiger des articles scientifiques ou de vulgarisation dans les revues spécialisées. Créer un partenariat durable avec les acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable pour qu'ils valorisent les résultats de l'OPN.

		<p>Organiser annuellement la journée de restitution et de valorisation des résultats et actions de l'OPN, rassemblant tous les acteurs du Marais poitevin.</p> <p>Faire le lien avec l'Observatoire national de la biodiversité, les observatoires territoriaux et les Agences Régionales de la Biodiversité (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire)</p> <p>Créer des outils valorisant les résultats : Synthèse annuelle, petites fiches nature du Marais poitevin, exposition, plaquette de présentation des principaux résultats, etc.</p> <p>Présenter les résultats lors de réunions thématiques (eau, agriculture, etc.) ou de conférences locales (CLE des SAGE, comités consultatifs des réserves, réunion bilan CT, AG du PNR,), régionale et nationales.</p>			
Outils de réalisation	Contrat territoriaux cadre, PNA /PRA, Programme de recherche, appel à projets, plan de gestion des sites protégés, Charte de PNR				
Acteurs concernés	<p>Parc naturel régional du Marais poitevin, Établissement Public du Marais poitevin, Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine, Obios, Fauna, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Deux Sèvres Nature Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Vendée, Association de Soutien Technique à l'Unité de Recherche sur la Reproduction de Rapaces en Rapaçarium, Réserve naturelle nationale de la Casse de la Belle Henriette, Réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon, Réserve naturelle nationale Michel Brosselin Saint-Denis-du-Payré, Réserve naturelle régionale Marais de la Vacherie, Réserve naturelle régionale Ferme de Choisy, Réserve naturelle régionale Marais communal du Poiré-sur-Velluire, Nature Environnement 17, Office Française de la Biodiversité, Muséum National d'Histoire Naturelle de la Rochelle, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine des pays de la Loire, Conservatoire Botanique National de Brest, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, POLLENIZ, FDGDON de Charente-Maritime, FDGDON des Deux-Sèvres, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, Société Française d'Orchidophilie de Poitou-Charentes et de Vendée, GRoupe d'Étude des Invertébrés Armoricains, Institut National de la Recherche Agronomique, Domaine de Saint-Laurent-de-la-Prée, LEGT Géolittomer de Nantes, Société Botanique du Centre Ouest, Réserve biologique départementale de Nalliers – Mouzeuil-Saint-Martin, Conseil départemental de la Vendée, Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée, Atlas entomologique régional Loire-Atlantique et Vendée, Université de la Rochelle – LIENS, PNM Estuaire de la Gironde et mer des pertuis, Université de Rennes 1, Office National des Forêts, CNRS de Chizé, Irstea, INRAE, Bureaux d'études, DREAL Pays de la Loire, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Syndicats Mixtes Gemapien, Région Pays de la Loire, Région Nouvelle-Aquitaine, Départements de la Vendée, Charentes Maritimes et des Deux-Sèvres, ARB Nouvelle Aquitaine, Observatoire National de la Biodiversité, etc.</p>				
Fiches actions associées	Toutes les fiches actions				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X

Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<p>Nombre de suivis biologiques, programmes de recherche ou d'actions d'évaluation de gestion accompagnés</p> <p>Nombre d'actions de valorisation (conférences, articles, Journée annuelle de restitution, etc.)</p> <p>Charte et nombre de signataires</p> <p>Evolution des budgets de financement</p>
Coût estimatif	<p>100 000 € animations</p> <p>200 000 € suivi et valorisation</p>
Coût Total	300 000 €/an
Financements mobilisables	Etat, EPMP, Agence de l'eau, Europe, Régions, Départements, EPCI, Syndicats mixtes Gemapien, PNR Marais poitevin, mécénat, fonds propres des partenaires techniques (Universitaires, gestionnaires, etc.).

Fiche Action N°27	Cartographie et suivi des habitats naturels	Priorité : ***
ODD	Suivre et évaluer l'évolution des habitats et des espèces	
OO	Améliorer les connaissances biologiques du site et sa fonctionnalité	
Habitats et espèces concernées	<u>Directive Habitats, annexe I, 33 habitats d'intérêt communautaire :</u> Habitats côtiers : estrans, vasières, estuaires, dunes, forêt dunale, lagunes. Habitats d'eau douce à saumâtre : réseau hydraulique, mares Prairies : subhalophiles, mésophiles de fauche, pelouses, mégaphorbiaies Tourbières et boisements humides Falaises calcaires	<u>Autres habitats d'intérêt non communautaire :</u> Prairies humides eutrophes, roselières, magnocariçaies, ...
Localisation et superficie concernées	Ensemble du site Natura 2000 : 68 023 ha	
Constats et Justification	<p>L'Etat français est responsable du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire tant sur le plan surfacique que qualitatif. Le suivi de ces paramètres est nécessaire dans le temps. La superficie du site Natura 2000 Marais poitevin (68 023 ha), la diversité des habitats et les moyens financiers et techniques disponibles impliquent des méthodologies adaptées et reproductibles dans le temps. La cartographie et le suivi des habitats naturels se déclinent en 3 objectifs :</p> <p>1. Améliorer la connaissance scientifique des Habitats Le site a fait l'objet de deux cartographies des habitats : en 2005 et en 2015. Les CBN assurent auprès des animateurs et opérateurs Natura 2000 un accompagnement technique pour la mise en œuvre des cartographies et des suivis des habitats et espèces. Le cahier des charges pour la typologie et la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales des sites Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine apporte un cadre général qui peut être adapté ; ainsi les grands sites peuvent justifier des approches par télédétection par exemple, en lien avec les DREAL, DDT(M) et les CBN référents.-Pour la cartographie des habitats marins, les actions se feront en lien avec l'OFB PNMEGMP et le Life Marha.</p> <p>2. Suivre et évaluer le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire L'évaluation de l'état de conservation des habitats à l'échelle du site repose sur trois grands paramètres : l'évolution de la surface de l'habitat au sein du site, la structure et le fonctionnement écologique de l'habitat et les altérations qu'il subit (Maciejewski <i>et al.</i>, 2015²). Les critères / indicateurs « composition, structure, fonctions » et « altérations » doivent être renseignés pour chacun des habitats d'intérêt communautaire et comprennent obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La typicité floristique (écart entre la composition floristique observée et l'état de référence à définir) ; - L'intégrité physiologique (analyse de l'architecture et de l'organisation spatiale de la végétation) ; - La présence et l'intensité de facteurs influençant l'évolution de la végétation (usages et pratiques de gestion, facteurs de dégradations à définir...). <p>D'autres critères / indicateurs, notamment relatifs à la faune, peuvent être retenus à partir de différents travaux réalisés :</p>	

² Maciejewski, L. *et al.*, 2015. État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Guide d'application. Version 3. Avril 2015. Rapport SPN 2015 - 43, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 194 pp.

	<p>Au niveau national : https://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/evaluation Au niveau régional : https://obv.fr/ressources L'évaluation est coordonnée avec les protocoles de suivi des habitats d'intérêt communautaire proposés par les CBNs.</p> <p>3. Suivi de l'influence de la gestion sur la flore et les végétations d'intérêt communautaire La typicité des habitats d'intérêt communautaire et la richesse floristique dépendent de paramètres stationnels (sols, humidité, topographie ...) et climatiques mais aussi de paramètres anthropiques tels que la gestion des milieux. Comprendre au mieux l'effet de cette gestion permettra de l'adapter afin d'optimiser le bon état de conservation des habitats. Les 3 objectifs de cette fiche action sont intégrés à l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin. En 2022, les CBN Sud Atlantique et de Brest ont produit dans le cadre de l'observatoire une stratégie de suivi de la Flore et des habitats du Marais poitevin. La cartographie et le suivi des habitats pourront être corrélés avec l'évolution de certains groupes taxonomiques comme par exemple : l'évolution des cortèges d'odonates, poissons et amphibiens en lien avec la qualité des milieux aquatiques.</p>		
Modalités d'intervention	Les mesures	Descriptif de l'action	
	1	Réviser et améliorer la typologie des habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une synthèse bibliographique et une pré-typologie des habitats - Réaliser une typologie phytosociologique des habitats à partir de relevés de végétation - Mettre à jour le catalogue des habitats du Marais poitevin (OPN, 2017)
	2	Actualiser la cartographie des habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Définir La méthodologie de cartographie sur plusieurs années : par types de milieux, par habitats ou par secteurs géographiques, à l'aide de télédétection et/ou sur le terrain. - Produire et diffuser des documents de synthèse
	3	Mettre à jour la cartographie actualisée	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser la cartographie à l'aide d'un « kit carto » mis à disposition par les Conservatoires botaniques nationaux
	4	Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats	<p>En lien avec les protocoles de suivi des habitats mesurer les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De typicité - De structure - De surface - De facteurs d'influence - De faune indicatrice - Etc.
5	Suivre l'influence de la gestion	<p>Réaliser des quadrats ou transects permanents géolocalisés sur des sites pilotes, corrélés aux modalités de gestion : fauche, pâturage, gestion hydraulique etc. Ce travail pourra se faire en lien avec les dispositifs déjà en place dans les sites et aires protégés (RNN, RNR, propriétés des CEN, CL etc.).</p>	
Outils de réalisation	Kits cartographiques régionaux, Méthodologie du MNHN, OPN, Programmes universitaires, etc.		
Acteurs concernés	Conservatoires Botaniques nationaux, prestataires experts en végétations et flore, les DDT(M), DREAL Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, PNR Marais poitevin, organismes de recherche, Université de Rennes et de la Rochelle, EPMP, Associations de protection de la Nature, ONF, CRPF, CEL, Parc Naturel Marin EGMP, gestionnaires des sites et aires protégés, Forum des marais de l'Atlantique...		
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans - Fiche N°2 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire - Fiche N°3 : Evaluer et conserver les lagunes - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°9 : Gérer et préserver les tourbières - Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats à végétation haute - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles - Fiche N°18 : Localiser et préserver la flore patrimoniale - Fiche N°26 : Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des habitats naturels du Marais poitevin validée, - Cartographie des habitats naturels actualisée et validée, - Kit cartographique mis à disposition par les Conservatoires botaniques - Protocole de suivi et d'évaluation des habitats en place et résultats - Protocole de suivi de l'influence de la gestion et résultats 				
Coût estimatif	Animation : 22 000 euros / an Prestation appuis scientifique et technique et inventaires 20 000 euros / an				
Coût Total	42 000 euros / an				
Financements mobilisables	Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, EPMP				

Fiche Action N° 28	Animer les mesures du DOCOB		Priorité : ***
ODD	Développer l'animation Natura 2000		
OO	Suivi des mesures engagées		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	<u>Directive Habitat, annexe II et IV :</u> Toutes les espèces présentes sur le site <u>Directive Oiseaux :</u> Toutes les espèces présentes sur le site		<u>Directive Habitats, annexe I :</u> 33 habitats d'intérêt communautaire <u>Habitats d'espèces :</u> pour les espèces d'intérêt communautaire
Localisation et superficie concernées	Ensemble du site Natura 2000 et secteurs d'influence périphériques.		
Constats et Justifications	<p>Une fois approuvé, le document d'objectifs est mis œuvre pour la préservation et la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site Natura 2000.</p> <p>Sur le territoire, l'opérateur est l'Etablissement Public du Marais poitevin. Il confie l'animation du document d'objectif au Parc naturel régional du Marais poitevin par convention.</p>		
Objectifs de l'action	La structure porteuse désignée par l'Etat est en charge de la mise en œuvre des fiches actions et du suivi du site Natura 2000, en lien avec les services de l'Etat.		
Modalités d'intervention	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Animation et communication	Apporter de l'information et conseils liés au site Natura 2000 : élus, particuliers, acteurs, administration etc.
			Créer des médias de sensibilisation et d'information : lettre et site internet Natura 2000, supports thématiques (films, expositions ...), communiqués de presse, réunions, animations et conférences.
			Echanger et partager avec le réseau Natura 2000 local et national pour mutualiser les outils et expériences : logiciel SIN2, Resana, rencontres départementales, régionales et nationales et thématiques, Aire marine protégée, etc.
	2	Assistance technique	Mettre en œuvre de mesures contractuelles non agricoles : contrats et chartes Natura 2000. Articuler le DOCOB avec les mesures contractuelles agricoles en lien avec le ou les animateurs référents.
			Mettre en œuvre des mesures non contractuelles : assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, coordination, recherche de programmes ou de financements.
			Articuler les actions Natura 2000 avec les autres politiques publiques présentes sur le territoire : plans de gestion des sites protégés, de planification ou d'aménagement, programmes d'actions. Ex : documents d'urbanisme, SAGE, PPRI, plan de gestion du Parc marin et sites protégés, DOCOB des sites Natura 2000 limitrophes par exemple.
			Assister techniquement les porteurs de projets : études d'incidences, conseils techniques et scientifiques, en lien avec les services de l'Etat.
		Réaliser des expertises pour le compte de l'Etat : avis scientifiques en qualité d'expert scientifique et territorial.	

	3	Suivis et amélioration des connaissances	Suivre les activités socio-économiques et être vigilant quant à leurs effets potentiels sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.		
			Animer l'observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin. Réaliser et coordonner les suivis biologiques des habitats et espèces défini comme « indicateurs » de l'évolution du Marais poitevin (Observatoire du patrimoine naturel) et évaluer leur état de conservation. L'amélioration des connaissances permettra la mise à jour régulière du Formulaire Standard des données (FSD).		
			Actualiser le DOCOB, en partenariat avec le COPIL, en lien avec de nouveaux enjeux, outils et politiques et avec l'évolution des méthodologies des DOCOB (CT 88, etc.).		
			Suivre les contrats Natura 2000 : visites sur site, échanges avec signataires et DDT(M), mise à jour dans le logiciel SIN2.		
	4	Assistance administrative	Organiser le comité de pilotage : organisation, animation, réalisation du compte-rendu, en lien avec l'Etat et l'EPMP.		
			Participer aux réunions avec les organismes d'Etat : DDT(M), DREAL, Ministères et l'EPMP. Travailler sur une vision partagée (technique, financière et juridique) entre les services pour la mise en œuvre du DOCOB.		
			Produire des bilans annuels d'activité, avec un tableau triennal de suivi des fiches actions et un tableau des projets soumis à évaluation d'incidence. Suivre les mesures contractuelles ou non.		
	5	Actualiser le périmètre	Animer les étapes réglementaires nécessaires pour ajuster le périmètre Natura 2000 au regard des inventaires et de l'évolution des enjeux biologiques et socio-économiques.		
	Outils de réalisation	Moyens financiers et techniques pour animer le DOCOB Instances décisionnelles et de concertation : comité de pilotage, services de l'Etat et acteurs du territoire.			
	Acteurs concernés	EPMP (opérateur), PNR Marais Poitevin (animateur), services de l'Etat, membres du comité de pilotage.			
	Fiches actions associées	Ensemble des fiches actions du document d'objectifs.			
	Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
X		X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	Bilans d'activités annuels. Comptes rendus des comités de pilotage Bilans des fiches actions triennal. Moyens financiers mise en œuvre pour animer le DOCOB Etat de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.				
Coût estimatif	Animation 2,5 ETP = 120 000 € Prestation : 5 000 € (communication, enregistrement Copil, etc.) Matériel : 1 000 €				
Coût Total	126 000 euros.				
Financements mobilisables	Etat, Europe, Collectivités Territoriales, Agence de l'eau				

Fiche Action N°29	Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation aux enjeux du site Natura 2000		Priorité : *
ODD	S'approprier les enjeux de Natura 2000 et accompagner les acteurs		
OO	Informier sur les enjeux Natura 2000/ Sensibiliser tous les publics		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	Toutes les espèces d'intérêt communautaire		Tous les habitats d'intérêt communautaire
Localisation et superficie concernées	L'ensemble du territoire		
Constats et Justifications	<p>Sur le territoire du Marais poitevin intervient notamment un réseau de professionnels regroupant plusieurs structures ayant des compétences en animation, en médiation et en formation. En 2018, 1 365 animations réalisées par les structures d'Education à l'Environnement du territoire ont abordé diverses thématiques : les habitats et les espèces étant les thèmes les plus traités (Cf. diagnostic socio-économique du document d'objectifs).</p> <p>Au vu des enjeux du site Natura 2000, il est primordial de poursuivre ces interventions de sensibilisation et d'information auprès du plus grand nombre (acteurs, touristes, habitants, élus, grand public, scolaires, ...) en s'appuyant sur les résultats de l'Observatoire du Patrimoine Naturel (OPN) et des compétences et savoirs faire des structures d'éducation à l'Environnement. Ces interventions jouent un rôle dans l'appropriation et la compréhension du territoire. Elles accompagnent la participation de tous à sa préservation.</p> <p>Les thématiques concernent l'ensemble des menaces ou enjeux développés dans les autres fiches du Docob.</p>		
Objectifs de l'action	Informier et sensibiliser tous les publics pour favoriser une meilleure compréhension et appréhension du territoire		
	Les mesures		Description
Modalités d'intervention	1	Informier les acteurs de la découverte et le grand public	<p>Ce premier volet d'actions regroupe les démarches d'information du grand public et des acteurs de la découverte du site Natura 2000.</p> <p>On distingue deux types de médias pour l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des médias <i>dépersonnalisés</i> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Panneaux d'interprétations sur les sites sensibles (ex : haut de dunes, communaux, etc.) ▪ Outils distribués : affiches, plaquettes, vidéos, - Des médias <i>personnalisés</i> : « ambassadeurs du littoral », etc. <p>Les thématiques abordées par ces médias concernent les espèces habitats du site Natura 2000 et les liens avec les usages terrestres ou marins.</p>
	2	Créer et renforcer les projets d'animations Natura 2000	<p>Ce volet d'action rassemble celles de soutien et d'encouragement des projets d'animations en direction des deux grandes catégories de publics identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes en milieu scolaire - Le public local, familial et les touristes <p>Il peut concerner différentes démarches (Aires marines et terrestres éducatives, animations nature, etc.) et thématiques comme les communaux, les prairies, le tourisme ornithologique, la submersion marine, le réchauffement climatique, la Chalarose, etc.</p>
	3	Adapter les pratiques de	Il s'agira de renforcer la capacité d'agir des acteurs de la découverte des du site Natura 2000. Des actions seront conduites pour favoriser le développement

	découvertes de l'environnement	des approches participatives et/ou implicatives dans la découverte de l'environnement.			
Outils de réalisation	Appel à Projets scolaires EEDD (PNR communautés de communes, etc.), Programmes Re-Sources, Projets scolaires Trame bleue (actuellement menés avec des communes des Deux Sèvres), l'Ecole dehors, ...				
Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, grand public, Scolaires, Association de protection de la Nature, Syndicats hydrauliques, Agriculteurs, acteurs du tourisme, structures d'Education à l'Environnement du territoire, Collectivités (Elus, techniciens Environnement/urbanisme/ Éducation), Graines, lfrée, etc.				
Fiches actions associées	Toutes les fiches actions				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	Nombre de médias dépersonnalisés déployés Nombre de projets d'animations Natura 2000 accompagnés/mis en œuvre Nombre et diversité des approches participatives mises en œuvre				
Coût estimatif	Animation : 20 000 €/an Prestation et production de documents : 30 000 €/an				
Coût Total	50 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Agence de l'Eau, Europe, Collectivités				

Fiche Action N°30	Consolider les pratiques des acteurs du territoire à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000		Priorité : *
ODD	Accompagner les acteurs dans leur appropriation des enjeux de Natura 2000		
OO	Encourager, favoriser et former à la prise en compte de la biodiversité dans les activités socio-économiques		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	Toutes les espèces d'intérêt communautaire		Tous les habitats d'intérêt communautaire
Localisation et superficie concernées	L'ensemble du territoire		
Constats et Justifications	<p>Au vu des enjeux du site Natura 2000, il est primordial de poursuivre des actions de formation / informations auprès de différents publics dont les activités peuvent avoir des impacts directs ou indirects sur les habitats et les espèces à enjeux du site. Ces formations ou ateliers seront réalisées avec l'appui d'acteurs du territoire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur l'impact de certaines pratiques, - Discuter des bons gestes pour préserver les habitats et les espèces du site Natura 2000. <p>Les actions s'attacheront à faire le lien avec les enjeux du Docob Natura 2000 ainsi qu'une présentation géographique dans l'espace et dans le temps du territoire ou du site concerné par la formation. Les thématiques devront prendre en compte la priorisation des habitats et espèces à enjeux et les thématiques issues des discussions lors de l'élaboration du Docob ou du diagnostic socio-économique.</p>		

	<p>Pour chacune des pratiques des acteurs, une phase d'identification des besoins auprès des acteurs concernés constituera un préalable nécessaire à la réalisation des formations et ateliers.</p> <p>La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, elle évoluera en fonction des demandes, des pressions exercées par des pratiques actuelles ou futures et les problématiques rencontrées sur la durée du DOCOB (ARPEGI, formation des éclusiers, etc.). De plus, des actions de sensibilisation / formation sont mentionnés dans d'autres fiches.</p>		
Objectifs de l'action	Former les acteurs et les usagers du territoire pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux du site		
Modalités d'intervention	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Information sur les impacts des pratiques de découvertes et de plein air sur les espaces et les espèces	<p>Il s'agira de réaliser des temps d'échanges (réunion, information, etc) en direction notamment des usagers, des acteurs du tourisme et des éducateurs à l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités de pleine nature qu'elles soient à pied, aérienne, à vélo ou sur l'eau : comme la batellerie, les usagers de l'estran, aérodrome, les activités nautiques (bateaux, ports, Kite surf, etc.), etc. - Les acteurs de l'éducation à l'environnement (techniques d'animation, lien avec les enjeux du territoire et les résultats de l'OPN. - L'enseignement agricole (Lycées agricoles, MFR, etc.) du territoire. <p>Il est important de mieux cerner les pressions exercées par les activités et engager des actions pour les lever.</p>
	2	Formation sur la gestion des prairies, le parasitisme et la gestion environnementale des zones cultivées	<p>En lien avec les organismes agricoles, il sera organisé des actions auprès des agriculteurs sur les thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du parasitisme (GDS, vétérinaires, communes et des éleveurs) - De la conduite technique des prairies permanentes en lien avec la biodiversité, le pâturage extensif et la valeur agronomique des prairies. - Des pratiques culturelles existantes favorisant la biologie des sols
	3	Formation sur la sylviculture dans le respect de la biodiversité	A destination des sylviculteurs et propriétaires privés des séquences de formations ou ateliers seront organisées sur la gestion des boisements, des haies, des alignements des têtards (plantons les têtards de demain » et des peupleraies. Elles seront animées par le CRPF, le PNR, etc.
	4	Formation à la reconnaissance des Espèces Exotiques Envahissantes	En lien avec les stratégies (régionales et départementales) et les acteurs locaux, des formations ou ateliers de terrain seront (co-) portés ou (co-) animés afin d'informer sur la présence ou l'arrivée des espèces pour améliorer l'efficacité du réseau d'observateurs.
Outils de réalisation	Stage "Connaissance du Marais poitevin" batellerie- PNR MP, programme d'actions sur les activités de loisirs, Parc naturel marin EGMP, stratégies régionales et départementales EEE		
Acteurs concernés	Acteurs du tourisme (embarcadères, activités nautiques du littoral, camping), Offices de tourisme, agriculteurs, municipalités (secrétaire de mairie,...), associations d'éducation populaire, sylviculteur, exploitants forestiers, popuiculteurs, membres du réseau RENET et autres structures à vocation éducative, CRPF Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, chambres d'agriculture de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Vendée, CCAS, gestionnaires de centres de vacances, communautés de communes, agence départementale du tourisme, PNR du Marais poitevin, CRC, Parc naturel Marin EGMP, CIVAM, Ifrée, Syndicats mixtes Gemapien,		

Fiches actions associées	- Toutes les fiches actions du DOCOB				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de secteurs professionnels identifiés pour la phase d'identification des besoins. - Nombre de secteurs professionnels consultés en phase d'identification des besoins. - Nombre de formations, réunions ou d'ateliers réalisés et de participants - Mise en place de « chartes » de bonnes pratiques 				
Coût estimatif	Animation : 15 000 €/an Prestation organisation formation / ateliers : 20 000 €				
Coût Total	35 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Europe, Collectivités, organismes professionnels				

Fiche Action N°31	Valoriser le site à travers le label Ramsar		Priorité : **
ODD	Valoriser le territoire		
OO	Valoriser les actions engagées grâce au label Ramsar		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	L'ensemble des espèces associées à la zone humide		L'ensemble des habitats associés à la zone humide
Localisation et superficie concernées	Le périmètre Ramsar comprend les 68 023 ha classés en Natura 2000 et 1 011 ha d'habitats complémentaires (boisements, prairies, canaux, etc.) qui constituent des continuités écologiques à l'échelle de la zone humide du Marais poitevin, soit 69 034 ha		
Constats et Justification	<p>La liste des sites « Ramsar » regroupe les zones humides d'importance internationale, dont plus de 50 sites sur le territoire national. Le label vise à encourager les actions de protection, de restauration ou de valorisation écologique de manière à préserver les fonctionnalités de la zone humide.</p> <p>L'inscription du Marais poitevin sur la liste des sites « Ramsar » est un engagement de la charte de Parc naturel régional.</p> <p>Ramsar constitue une dynamique complémentaire à Natura 2000 qui engage les acteurs du territoire à renforcer leur action en faveur de la préservation du Marais poitevin et à veiller au bon état de la zone humide et à rendre compte de son évolution. Le périmètre Ramsar proposé est proche de celui du site Natura 2000, c'est pourquoi le document d'objectifs fera office de plan de gestion.</p> <p>L'ensemble des gestionnaires qui participent à la mise en œuvre du document d'objectifs sur le territoire contribueront à la mise en œuvre du label. C'est un atout supplémentaire pour la reconnaissance du marais, sa préservation et mobiliser de nouveaux moyens.</p>		
Objectifs de l'action	Fédérer et valoriser les actions engagées sur le territoire		
Modalités d'intervention	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	S'investir dans le réseau Ramsar	<p>Le Marais poitevin, entend jouer un rôle actif au sein du réseau Ramsar par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transmission des données acquises sur l'état de conservation des habitats et des espèces de la zone humide, - Le partage des problématiques et actions communes aux gestionnaires des zones humides (lors de séminaires, conférences par exemple), - Sa présence au séminaire annuel du réseau Ramsar - La réalisation de partenariats avec d'autres sites Ramsar français, notamment des zones humides Atlantique et étrangères.
	2	Fédérer les stratégies locales	Ramsar est l'opportunité de fédérer l'ensemble des actions menées par les acteurs, dans la gestion et la restauration de la zone humide, ainsi que l'évaluation de son état de conservation (OPN). L'animation et l'évaluation du Docob permettra d'évaluer les actions engagées sur le territoire.
3	Profiter de Ramsar comme un levier de sensibilisation supplémentaire	- Faire connaître les bienfaits des zones humides et notamment leur rôle pour l'atténuation du changement climatique: actions de sensibilisation, d'information et de communication auprès des habitants, des gestionnaires et des visiteurs du site.	

			<ul style="list-style-type: none"> - Développer des outils et un programme de sensibilisation avec les animateurs « nature » du territoire : exposition, « Journées Zones Humides ». - Identifier sur le marais un site d'accueil, de sensibilisation et de valorisation des zones humides qui sera le lieu de futures expositions et d'animations 		
	4	Valoriser l'image Ramsar sur les produits et les services	<ul style="list-style-type: none"> - « Marquer » Ramsar les sites de visite du territoire pour mettre en avant la labellisation (Maison du marais, observatoire, etc.) - Associer Ramsar à la démarche de marque Valeur Parc naturel régional, valorisant les produits et les services locaux 		
Outils de réalisation	Docob Natura 2000, Charte de PNR, plan de gestion des sites protégés, contrat territorial, programmes de sensibilisation.				
Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, Gestionnaires des espaces protégés, acteurs de l'EEDD, associations de protection de la nature, EPMP, Etat, Collectivités territoriales, communes, acteurs du tourisme, habitants, Chambres d'agriculture, Parc naturel Marin EGMP, Syndicats mixtes hydraulique, Gestionnaires des infrastructures touristiques (maison du maitre de digues, etc.), etc.				
Fiches actions associées	Toutes les fiches actions du DOCOB				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Animations pédagogiques sur la zone humide avec présentation de la labellisation Ramsar - Supports de communication et d'information (plaquettes, flyers, affiche), - Lieux de visite du territoire labélisés, - Réalisation d'un séminaire Ramsar dans le Marais poitevin - Actions engagées dans le DOCOB par l'animateur et les acteurs du territoire 				
Coût estimatif	Animation 50 000 € Prestation : 30 000 €				
Coût Total	80 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Europe, Collectivités, Agence de l'eau, etc.				

Partie H - LE BUDGET

La mise en œuvre des actions Natura 2000 pour garantir le bon état de conservation des habitats et des espèces et le maintien des activités humaines adaptées, nécessite des moyens financiers conséquents, dans l'animation, la réalisation d'action de gestion et de sensibilisation.

De nombreuses actions sont portées par différents partenaires (privés ou publics) et croisent de nombreuses politiques publiques. Les sources de financement peuvent être nombreuses.

Le budget annuel présenté ci-dessous est simplifié.

N°	Fiche action	Budget Animation des actions et Coordination du Docob	Budget Animation complémentaire et des postes associés	Mise en œuvre (travaux, suivis, MAE, acquisitions foncières)	TOTAL
1	Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans et des estuaires	3 000 €	18 000 €	70 000 €	91 000 €
2	Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire	5 000 €	20 000 €	32 500 €	57 500 €
3	Evaluer et conserver les lagunes	2 000 €	10 000 €	25 000 €	37 000 €
4	Préserver les boisements et les alignements d'arbres	5 000 €	40 000 €	40 000 €	85 000 €
5	Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire	5 000 €		20 000 €	25 000 €
6	Gérer la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats	10 000 €		100 000 €	110 000 €
7	Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques	3 000 €	5 000 €	10 000 €	18 000 €
8	Gérer et protéger les pelouses calcicoles	3 000 €		20 000 €	23 000 €
9	Gérer et protéger les tourbières	3 000 €		40 000 €	43 000 €
10	Restaurer, gérer et protéger les habitats à végétation herbacée haute	8 000 €		15 000 €	23 000 €
11	Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	1 000 €	5 000 €	0 €	6 000 €
12	Maintien et gestion des prairies humides de marais	5 000 €	30 000 €	5 175 000 €	5 210 000 €
13	Gestion collective des marais communaux	5 000 €	40 000 €	75 000 €	120 000 €
14	Favoriser des actions environnementales dans les espaces cultivés	2 000 €		10 000 €	12 000 €
15	Protection des Busards	2 000 €		20 000 €	22 000 €
16	Protection de la Guifette noire	2 000 €		4 000 €	6 000 €
17	Préserver les anatidés et limicoles hivernants, migrateurs et nicheurs	2 000 €		30 000 €	32 000 €
18	Localiser et préserver la flore patrimoniale	2 000 €	20 000 €	15 000 €	37 000 €
19	Préservation des mammifères semi-aquatiques	3 000 €		25 000 €	28 000 €
20	Connaissance et protection des Chiroptères et de leurs habitats	5 000 €		12 000 €	17 000 €
21	Assurer la libre circulation des poissons et la préservation des frayères	2 000 €	40 000 €	335 000 €	377 000 €
22	Veiller, suivre et accompagner les programmes et les projets sur le territoire	5 000 €		0 €	5 000 €
23	Développer les mesures de protection réglementaire	3 000 €		30 000 €	33 000 €

24	S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité	5 000 €	100 000 €	200 000 €	305 000 €
25	Renaturer des milieux favorables pour les espèces et les habitats	3 000 €		40 000 €	43 000 €
26	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	50 000 €	50 000 €	200 000 €	300 000 €
27	Cartographie et suivi des habitats naturels	2 000 €	45 000 €	0 €	47 000 €
28	Animer les mesures du DOCOB	60 000 €		6 000 €	66 000 €
29	Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation aux enjeux du site Natura 2000	3 000 €		20 000 €	23 000 €
30	Consolider les pratiques des acteurs du territoire à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000	5 000 €		30 000 €	35 000 €
31	Valoriser le site à travers le label Ramsar	2 000 €	15 000 €	10 000 €	27 000 €
Total		216 000 €	438 000 €	6 609 500 €	7 263 500 €

Figure n° 19 : Budget annuel des financements nécessaires à la mise en œuvre du Docob Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

TABLES DES FIGURES

Figure n° 1 : Schéma représentant la définition d'un enjeu résultant du croisement entre les trois critères	7
Figure n° 2 : Dates des réunions plénières ayant permis l'élaboration de la liste des habitats et espèces à enjeux.....	8
Figure n° 3 : Liste des espèces d'amphibiens prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin	9
Figure n° 4 : Liste des espèces de reptiles prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin.....	10
Figure n° 5 : Liste des espèces d'insectes prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin	10
Figure n° 6 : Liste des espèces de poissons prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin.....	11
Figure n° 7 : Liste des espèces de mammifères prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin	12
Figure n° 8 : Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Annexe 1 Directive Oiseaux) prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin	15
Figure n° 9 : Liste des espèces d'oiseaux prioritaires des autres annexes de la Directive Oiseaux prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin	16
Figure n° 10 : Liste des espèces de mollusques prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin.....	16
Figure n° 11 : Liste des espèces de plantes prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin	16
Figure n° 12 : Liste des habitats prioritaires du Docob Natura 2000 du Marais poitevin.....	19
Figure n° 13 : Liste des espèces à enjeux et les facteurs d'influences	24
Figure n° 14 : Liste des habitats à enjeux du site Natura 2000, niveau d'enjeu et facteurs d'influences	28
Figure n° 15 : Présentation des Objectifs de Développement Durable et Opérationnels	36
Figure n° 16 : Tableau récapitulatif des Objectifs de Développement Durable et Opérationnels avec leur niveau de priorité (page suivante).....	39
Figure n° 17 : Fiche action type du Docob Natura 2000 Marais poitevin.....	42
Figure n° 18 : Liste des fiches actions classées par thématique	43
Figure n° 19 : Budget annuel des financements nécessaires à la mise en œuvre du Docob Marais poitevin.....	147

ANNEXES DU TOME 2

Liste des annexes du document d'objectifs du site Natura 2000 Marais poitevin

Annexe 6 : Liste des espèces végétales patrimoniales selon leur statut (tableau de bioévaluation)

Annexe 7 : Liste des espèces avec les fiches actions correspondantes

Annexe 8 : Liste des habitats avec les fiches actions correspondantes

Annexe 6 : Liste des espèces végétales patrimoniales selon leur statut (tableau de bioévaluation)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Aceras antropophorum</i>			1					Protégé en PDL						An. 5 (NT)
<i>Adiantum capillus-veneris</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 4 (VU)
<i>Adonis annua</i> subsp. <i>annua</i>			1										1	An. 3 (EN)
<i>Adonis flammea</i>			1		NSR	NSR						1		An. 2 (CR)
<i>Aetheorhiza bulbosa</i> (L.) Cass. [subsp. <i>bulbosa</i>]			1		f-/St	R	LRMA 1					1		An. 5 (NT)
<i>Agrimonia procera</i> Wallr.			1		m	AR	LRMA 2					1	1	An. 5 (NT)
<i>Agrostemma githago</i> L.	1				TF	R	LRMA 1*				LRN2	1	1	An. 4 (VU)
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb. [subsp. <i>chamaepitys</i>]			1		F+	AR	LRMA 1					1		An. 4 (VU)
<i>Allium ampeloprasum</i> L. [subsp. <i>ampeloprasum</i>]			1		f-/St	TR						1	1	An. 4 (VU)
<i>Allium paniculatum</i> L. [subsp. <i>paniculatum</i>]		1			m	AR	LRMA 1					1	1	An. 5 (NT)
<i>Allium polyanthum</i> Schult. & Schult.f.			1		m	TR								An. 3 (EN)
<i>Althaea cannabina</i>			1		m	R						1		An. 3 (EN)
<i>Althaea hirsuta</i> L.			1		F+	AR	LRMA 2					1		An. 4 (VU)
<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L.			1		EF	TR						1		An. 2 (CR)
<i>Alyssum minus</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 5 (NT)
<i>Anchusa azurea</i> Mill.			1		EF	TR	LRMA 2*					1		An. 2 (CR)
<i>Anogramma leptophylla</i> (L.) Link			1		m	TR	LRMA 1*	Protégé en PDL				1	1	An. 3 (EN)
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Apium graveolens</i> L.			1		m	R								An. 5 (NT)
<i>Apium repens</i>			1		NSR	NSR			PN			1		An. 1 (Ex)
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Arabis sagittata</i>			1		f-/St	TR						1		An. 4 (VU)
<i>Armeria maritima</i> (Mill.) Willd. [subsp. <i>maritima</i>]			1		m	AR						1		An. 5 (NT)
<i>Arnoseris minima</i> (L.) Schweigg. & Körte			1		TF	AR						1	1	An. 4 (VU)
<i>Artemisia maritima</i> subsp. <i>maritima</i>			1					Protégé en PDL						An. 4 (VU)
<i>Arthrocnemum fruticosum</i> (L.) Moq.			1		f-/St	R								An. 5 (NT)
<i>Arthrocnemum perenne</i> (Mill.) Moss			1		f-/St	R								An. 5 (NT)
<i>Asparagus officinalis</i> subsp. <i>prostratus</i>			1										1	LC
<i>Asperula arvensis</i>			1		NSR	NSR						1	1	An. 1 (Ex)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Asplenium marinum</i> L.			1		m	TR		Protégé en PDL				1		An. 3 (EN)
<i>Asplenium obovatum</i> Viv. subsp. <i>obovatum</i>	1				NE	TR					LRN2			An. 4 (VU)
<i>Aster lynosiris</i>			1					Protégé en PDL						An. 3 (EN)
<i>Astragalus glycyphyllos</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Astragalus hamosus</i>			1		NSR	NSR						1	1	An. 1 (Ex)
<i>Astragalus monspessulanus</i> subsp. <i>monspessulanus</i>			1										1	An. 2 (CR)
<i>Astragalus purpureus</i>			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)
<i>Atriplex glabriuscula</i> Edmondston			1		f-/St	TR								An. 4 (VU)
<i>Atriplex littoralis</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Avena sterilis</i> L. subsp. <i>ludoviciana</i> (Durieu) Nyman			1		m*	TR								An. 3 (EN)
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl. subsp. <i>repens</i> (Lam.) Á.Löve & D.Löve			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Bellardia trixago</i> (L.) All.		1			m	TR	LRMA 1	Protégé en PDL				1	1	An. 3 (EN)
<i>Bifora testiculata</i>	1				NSR	NSR				LRN 1		1	1	An. 2 (CR)
<i>Biscutella guillonii</i>			1		NSR	NSR						1	1	
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds. subsp. <i>imperfoliata</i> (L.f.) Franco & Rocha Afonso		1			TF	TR	LRMA 1*					1	1	An. 2 (CR)
<i>Bombycilaena erecta</i>			1											
<i>Bromus arvensis</i> L.			1		F+	R						1		An. 4 (VU)
<i>Bromus madritensis</i> L.			1		m*	AR								An. 5 (NT)
<i>Bunias erucago</i> L.			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)
<i>Bupleurum baldense</i> Turra [subsp. <i>baldense</i>]			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Bupleurum lancifolium</i>			1										1	
<i>Bupleurum rotundifolium</i> L.	1				NSR	NSR	LRMA 0*				LRN2	1	1	An. 1 (Ex)
<i>Bupleurum tenuissimum</i> L. [subsp. <i>tenuissimum</i>]			1		m	AR	LRMA 2					1		An. 5 (NT)
<i>Calamintha sylvatica</i> Bromf. subsp. <i>sylvatica</i>			1		F+	AR								An. 4 (VU)
<i>Callitriche palustris</i> L.			1		NSR	NSR								An. 1 (Ex)
<i>Callitriche truncata</i> subsp. <i>occidentalis</i>			1										1	An. 5 (NT)
<i>Caltha palustris</i>				1								1		LC
<i>Campanula erinus</i> L.		1			NSR	NSR	LRMA 0*					1	1	An. 1 (Ex)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Campanula glomerata</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Cardamine parviflora</i>			1					Protégé en PDL						An. 5 (NT)
<i>Carduncellus mitissimus</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Carex extensa</i> Gooden.			1		f-/St	R						1	1	An. 5 (NT)
<i>Carex hallerana</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Carex hostiana</i> DC.			1		F+	AR						1		An. 4 (VU)
<i>Carex liparocarpos</i> Gaudin [subsp. <i>liparocarpos</i>]			1		F+	TR	LRMA 1*	Protégé en PDL				1		An. 3 (EN)
<i>Carex rostrata</i> Stokes		1			m	AR	LRMA 2					1	1	An. 5 (NT)
<i>Carex strigosa</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 5 (NT)
<i>Carex tomentosa</i>				1								1		LC
<i>Carex trinervis</i>		1			NSR	NSR	LRMA 2					1	1	An. 1 (Ex)
<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) P.Beauv.		1			EF	TR	LRMA 2	Protégé en PDL				1	1	An. 2 (CR)
<i>Caucalis platycarpus</i> L.		1			EF	TR	LRMA 1*					1	1	An. 2 (CR)
<i>Centaurea calcitrapa</i> L.		1	1		F+	AR	LRMA 2					1	1	An. 4 (VU)
<i>Centaurea jacea</i> L.			1		m	R								An. 5 (NT)
<i>Centaurea microptilon</i> Gren. & Godr.			1		f-/St	TR								An. 4 (VU)
<i>Centaureum spicatum</i>			1					Protégé en PC					1	An. 1 (Ex)
<i>Centaureum tenuiflorum</i> (Hoffmanns. & Link) Fritsch [subsp. <i>tenuiflorum</i>]			1		f-/St	R								An. 5 (NT)
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce			1		m*	TR		Protégé en PDL				1	1	An. 3 (EN)
<i>Cephalanthera longifolia</i>			1					Protégé en PDL						An. 5 (NT)
<i>Cephalanthera rubra</i>			1					Protégé en PDL						An. 3 (EN)
<i>Cerastium brachypetalum</i> Desp. ex Pers. [subsp. <i>brachypetalum</i>]			1		m	AR	LRMA 2					1		An. 5 (NT)
<i>Cerastium dubium</i>			1					Protégé en PDL et PC					1	LC
<i>Cerastium pumilum</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Cerastium pumilum</i> Curtis subsp. <i>glutinatum</i> (Fr.) Jalas			1		NE	TR								An. 4 (VU)
<i>Ceratophyllum submersum</i>			1					Protégé en PDL					1	LC
<i>Chamaecytisus supinus</i>			1					Protégé en PDL						An. 2 (CR)
<i>Chenopodium opulifolium</i> Schrad. ex W.D.J.Koch & Ziz			1		m	TR						1	1	An. 3 (EN)
<i>Chenopodium urbicum</i> L.	1				TF	R	LRMA 2*				LRN2	1	1	An. 4 (VU)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Chenopodium vulvaria</i> L.			1		TF	R						1	1	An. 4 (VU)
<i>Chrysanthemum segetum</i> L.			1		F+	PC						1	1	An. 4 (VU)
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop.			1		F+	AR	LRMA 2					1		An. 4 (VU)
<i>Cirsium tuberosum</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Cistus salvifolius</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 3 (EN)
<i>Cladium mariscus</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Cochlearia anglica</i> L.			1		m	TR		Protégé en PDL				1	1	An. 3 (EN)
<i>Coeloglossum viride</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 4 (VU)
<i>Consolida ajacis</i> (L.) Schur	1				m	AR					LRN2			An. 5 (NT)
<i>Consolida regalis</i>			1		NSR	NSR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Convolvulus lineatus</i>			1					Protégé en PDL et PC					1	An. 3 (EN)
<i>Cornus mas</i> L.			1		m	TR						1		An. 3 (EN)
<i>Coronilla scorpioides</i>			1		EF	TR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq. subsp. <i>monogyna</i> var. <i>maritima</i> Corill.	1				f-/St	TR				LRN 1				An. 4 (VU)
<i>Crepis foetida</i> L. [subsp. <i>foetida</i>]			1		TF	R						1	1	An. 4 (VU)
<i>Crepis nicaeensis</i> Balb.			1		F+	TR								An. 3 (EN)
<i>Crepis pulchra</i> L.			1		F+	R	LRMA 1*					1		An. 4 (VU)
<i>Crepis suffreniana</i> (DC.) J.Lloyd [subsp. <i>suffreniana</i>]	1				m	TR	LRMA 1*	Protégé en PDL			LRN2	1		An. 3 (EN)
<i>Crepis tectorum</i> L.	1				NSR	NSR					LRN2			An. 1 (Ex)
<i>Crypsis aculeata</i>			1					Protégé en PC					1	An. 2 (CR)
<i>Crypsis alopecuroides</i> (Piller & Mitterp.) Schrad.	1				F+	R	LRMA 1*				LRN2	1	1	An. 4 (VU)
<i>Crypsis schoenoides</i> (L.) Lam.	1				EF	TR	LRMA 0*				LRN2	1	1	An. 2 (CR)
<i>Cynanchum acutum</i>			1		NSR	NSR						1	1	An. 1 (Ex)
<i>Cynoglossum creticum</i>			1		EF	RR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Cynoglossum officinale</i> L.			1		F+	AR	LRMA 2					1		An. 4 (VU)
<i>Dactylorhiza incarnata</i> subsp. <i>incarnata</i>			1										1	An. 4 (VU)
<i>Damasonium alisma</i>			1						PN				1	An. 5 (NT)
<i>Daphne gnidium</i>			1											An. 2 (CR)
<i>Delphinium verdunense</i>			1		NSR	NSR			PN			1		An. 1 (Ex)
<i>Deschampsia media</i>			1		NSR	NSR		Protégé en PDL				1		An. 1 (Ex)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Descurainia sophia</i> (L.) Webb ex Prantl			1		EF	TR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Dianthus carthusianorum</i> L.			1		EF	TR	LRMA 1*					1		An. 2 (CR)
<i>Dianthus gallicus</i>			1						PN				1	LC
<i>Diplotaxis muralis</i> (L.) DC.			1		F+	R						1		An. 4 (VU)
<i>Diplotaxis viminea</i> (L.) DC.		1	1		EF	TR	LRMA 1*					1	1	An. 2 (CR)
<i>Drosera rotundifolia</i> L.	1				F+	AR	LRMA 2		PN		LRN2	1	1	An. 4 (VU)
<i>Ecballium elaterium</i> (L.) A.Rich.		1	1		F+	TR	LRMA 1*					1	1	An. 3 (EN)
<i>Echinaria capitata</i>			1		NSR	NSR						1	1	An. 1 (Ex)
<i>Echium asperrimum</i>			1		TF	TR		Protégé en PDL				1	1	An. 2 (CR)
<i>Echium plantagineum</i>			1										1	An. 3 (EN)
<i>Elatine alsinastrum</i> L.	1				EF	TR	LRMA 0*				LRN2	1		An. 2 (CR)
<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC.			1		F+	AR	LRMA 2					1		An. 4 (VU)
<i>Elatine macropoda</i>			1											An. 2 (CR)
<i>Eleocharis parvula</i> (Roem. & Schult.) Link ex Bluff, Nees & Schauer	1				NSR	NSR	LRMA 0*				LRN2			An. 1 (Ex)
<i>Eleocharis quinqueflora</i> (Hartmann) O.Schwarz			1		NSR	NSR	LRMA 1*					1		An. 1 (Ex)
<i>Epilobium palustre</i> L.			1		F+	AR	LRMA 2					1		An. 4 (VU)
<i>Epipactis palustris</i>			1										1	An. 4 (VU)
<i>Epipactis phyllanthes</i>			1					Protégé en PDL et PC					1	An. 5 (NT)
<i>Erica vagans</i> L.			1		TF	TR						1		An. 2 (CR)
<i>Erigeron acer</i> L.			1		F+	AR						1	1	An. 4 (VU)
<i>Erodium aethiopicum</i> (Lam.) Brumh. & Thell. [subsp. pilosum (Thuill.) Guitt.]	1				f-/St	R					LRN2			An. 5 (NT)
<i>Erodium malacoides</i> (L.) L'Hér.			1		m	TR	LRMA 1*					1		An. 3 (EN)
<i>Erysimum cheiranthoides</i>			1										1	LC
<i>Euphorbia falcata</i> subsp. <i>falcata</i>			1		F+	TR						1		An. 3 (EN)
<i>Euphorbia palustris</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 3 (EN)
<i>Euphorbia peplis</i> L.	1				EF	TR	LRMA 1*		PN	LRN 1		1		An. 2 (CR)
<i>Euphorbia platyphyllos</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Euphorbia villosa</i> Waldst. & Kit. ex Willd.			1		TF	TR	LRMA 1*					1		An. 2 (CR)
<i>Euphrasia hirtella</i> Jord. ex Reut.			1		NSR	NSR								An. 1 (Ex)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Euphrasia stricta</i> D.Wolff ex J.F.Lehm.			1		TF	TR								An. 2 (CR)
<i>Euphrasia tetraquetra</i> (Bréb.) Arrond.			1		NSR	NSR								An. 1 (Ex)
<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.			1		F+	PC								An. 4 (VU)
<i>Festuca heterophylla</i> Lam.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Festuca marginata</i> sp. <i>marginata</i>			1		f-/St	TR						1		An. 4 (VU)
<i>Festuca rubra</i> L. subsp. <i>litoralis</i> (G.Mey.) Auquier			1		f-/St	R								An. 5 (NT)
<i>Festuca rubra</i> L. subsp. <i>pruinosa</i> (Hack.) Piper			1		f-/St	R								An. 5 (NT)
<i>Filago lutescens</i> Jord. [subsp. <i>lutescens</i>]			1		TF	TR						1		An. 2 (CR)
<i>Filago pyramidata</i> L.			1		TF	R						1		An. 4 (VU)
<i>Filipendula vulgaris</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Fragaria viridis</i>			1		TF	TR						1		An. 2 (CR)
<i>Fritillaria meleagris</i>			1										1	LC
<i>Fumaria bastardii</i> Boreau			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Fumaria capreolata</i> L. [subsp. <i>capreolata</i>]			1		F+	AR								An. 4 (VU)
<i>Fumaria densiflora</i>			1										1	An. 2 (CR)
<i>Fumaria parviflora</i> Lam.			1		EF	TR	LRMA 1*					1		An. 2 (CR)
<i>Fumaria vaillantii</i> Loisel.		1	1		TF	TR	LRMA 1*					1	1	An. 2 (CR)
<i>Galeopsis angustifolia</i>				1								1		LC
<i>Galeopsis bifida</i> Boenn.			1		m	TR								An. 3 (EN)
<i>Galeopsis segetum</i> Neck.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Galium boreale</i>			1					Protégé en PC					1	
<i>Galium debile</i> Desv.			1		F+	AR	LRMA 2					1		An. 4 (VU)
<i>Galium glaucum</i> L.			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>neglectum</i> (Le Gall ex Gren.) Nyman	1				m	R	LRMA 1	Protégé en PDL			LRN2	1	1	An. 5 (NT)
<i>Galium murale</i> (L.) All.			1		f-/St	TR						1	1	An. 4 (VU)
<i>Galium parisiense</i> L. [subsp. <i>parisiense</i>]			1		F+	AR						1		An. 4 (VU)
<i>Galium pumilum</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Galium tricorutum</i> Dandy	1				NSR	NSR	LRMA 0*				LRN2	1	1	An. 1 (Ex)
<i>Gastridium ventricosum</i> (Gouan) Schinz & Thell.			1		F+	R						1		An. 4 (VU)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Geranium sanguineum</i>			1		f-/St	TR						1		An. 5 (NT)
<i>Gladiolus italicus</i> Mill.		1	1		NSR	NSR	LRMA 1*					1	1	An. 1 (Ex)
<i>Glaucium flavum</i> Crantz			1		m*	AR								An. 5 (NT)
<i>Globularia punctata</i> Lapeyr.			1		F+	TR		Protégé en PDL				1		An. 3 (EN)
<i>Gratiola officinalis</i>			1						PN				1	LC
<i>Groenlandia densa</i> (L.) Fourr.			1		F+	AR								An. 4 (VU)
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br.			1		F+	AR	LRMA 1					1		An. 4 (VU)
<i>Gypsophila muralis</i> L.			1		F+	AR						1	1	An. 4 (VU)
<i>Hainardia cylindrica</i>			1		F+	TR						1	1	An. 3 (EN)
<i>Helianthemum salicifolium</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 4 (VU)
<i>Helleborus foetidus</i>				1	f-/St	TR						1		LC
<i>Hippuris vulgaris</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 5 (NT)
<i>Holosteum umbellatum</i> sp. umbellatum			1		NSR	NSR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Hordeum hystrix</i> Roth			1		m	TR						1	1	An. 3 (EN)
<i>Hordeum marinum</i> Huds.			1		m*	AR								An. 5 (NT)
<i>Hymenolobus procumbens</i> (L.) Nutt. ex Schinz & Thell.		1	1		TF	TR	LRMA 1*					1	1	An. 2 (CR)
<i>Hyoscyamus niger</i> L.			1		TF	R						1	1	An. 4 (VU)
<i>Hypericum montanum</i>			1											An. 2 (CR)
<i>Hypochaeris maculata</i> L.			1		EF	TR								An. 2 (CR)
<i>Iberis amara</i> L. [subsp. amara]			1		EF	TR						1		An. 2 (CR)
<i>Inula britannica</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 5 (NT)
<i>Inula montana</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Inula salicina</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Inula spiraeifolia</i>			1										1	An. 2 (CR)
<i>Iris spuria</i> subsp. <i>maritima</i>			1					Protégé en PDL et PC					1	An. 4 (VU)
<i>Juncus acutus</i> L. [subsp. acutus]			1		m	R								An. 5 (NT)
<i>Juncus anceps</i> Laharpe		1	1		F+	TR	LRMA 1	Protégé en PDL				1	1	An. 3 (EN)
<i>Juncus hybridus</i> Brot.			1		m	TR								An. 3 (EN)
<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill.			1		F+	AR	LRMA 1					1		An. 4 (VU)
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Koeleria vallesiana</i> (Honck.) Gaudin [subsp. vallesiana]			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Lactuca perennis</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Lactuca saligna</i> L.			1		m	AR	LRMA 2*					1		An. 5 (NT)
<i>Lappula squarrosa</i> (Retz.) Dumort. [subsp. <i>squarrosa</i>]		1	1		EF	TR	LRMA 0*					1	1	An. 2 (CR)
<i>Lathyrus angulatus</i> L.			1		EF	TR	LRMA 0*					1		An. 2 (CR)
<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh. [subsp. <i>niger</i>]			1		m	R	LRMA 1*					1		An. 5 (NT)
<i>Lathyrus palustris</i>			1					Protégé en PDL et PC					1	An. 3 (EN)
<i>Lathyrus pannonicus</i> subsp. <i>asphodeloides</i>			1					Protégé en PDL						An. 2 (CR)
<i>Lathyrus sphaericus</i>			1											An. 2 (CR)
<i>Lathyrus sylvestris</i> L.		1	1		F+	PC	LRMA 2					1	1	An. 4 (VU)
<i>Lathyrus tuberosus</i> L.			1		F+	R	LRMA 1*					1		An. 4 (VU)
<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre		1	1		EF	TR	LRMA 1*					1	1	An. 2 (CR)
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix		1	1		m	AR	LRMA 1*					1	1	An. 5 (NT)
<i>Leontodon hispidus</i> L. subsp. <i>hispidus</i>			1		m*	AR								An. 5 (NT)
<i>Leonurus marrubiastrum</i>	1				NSR	NSR					LRN2	1		An. 3 (EN)
<i>Lepidium graminifolium</i> L. [subsp. <i>graminifolium</i>]			1		TF	TR	LRMA 1*							An. 2 (CR)
<i>Lepidium latifolium</i> L.		1	1		m	R	LRMA 2					1	1	An. 5 (NT)
<i>Lepidium ruderales</i> L.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Limonium auriculae-ursifolium</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 3 (EN)
<i>Limonium binervosum</i> (G.E.Sm.) C.E.Salmon			1		f-/St	TR						1		An. 4 (VU)
<i>Limonium vulgare</i> Mill. [subsp. <i>vulgare</i>]			1		f-/St	R								An. 5 (NT)
<i>Limosella aquatica</i> L.	1				F+	AR	LRMA 1				LRN2	1	1	An. 4 (VU)
<i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill.		1	1		TF	TR	LRMA 2					1	1	An. 2 (CR)
<i>Linum strictum</i> L. subsp. <i>corymbulosum</i> (Rchb.) Rouy			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)
<i>Linum strictum</i> L. subsp. <i>strictum</i>			1		m*	TR						1	1	An. 3 (EN)
<i>Linum tenuifolium</i>			1											An. 3 (EN)
<i>Linum trigynum</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Lithospermum officinale</i> L.			1		F+	PC	LRMA 1					1		An. 4 (VU)
<i>Logfia gallica</i> (L.) Coss. & Germ.			1		F+	R						1		An. 4 (VU)
<i>Lolium rigidum</i> Gaudin [subsp. <i>rigidum</i>]			1		TF	TR	LRMA 0*					1		An. 2 (CR)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Lolium temulentum</i> L.	1				NSR	NSR	LRMA 1*				LRN2	1	1	An. 1 (Ex)
<i>Luronium natans</i>			1						PN				1	LC
<i>Lythrum tribacteatum</i>	1								PN	LRN 1			1	An. 2 (CR)
<i>Malva nicaeensis</i> All.		1	1		EF	TR	LRMA 2*					1	1	An. 2 (CR)
<i>Marrubium vulgare</i> L.			1		F+	AR								An. 4 (VU)
<i>Marsilea quadrifolia</i>	1								PN	LRN 1		1	1	An. 2 (CR)
<i>Medicago marina</i>			1					Protégé en PDL					1	LC
<i>Medicago orbicularis</i> (L.) Bartal.			1		TF	TR	LRMA 2*					1		An. 2 (CR)
<i>Medicago rigidula</i> (L.) All.			1		TF	TR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Melampyrum arvense</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Melampyrum cristatum</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Melica ciliata</i> subsp. <i>ciliata</i>			1										1	An. 5 (NT)
<i>Melilotus indicus</i> (L.) All.			1		m	R								An. 5 (NT)
<i>Melilotus sulcata</i>			1		NSR	NSR						1	1	An. 1 (Ex)
<i>Menyanthes trifoliata</i> L.		1	1		F+	AR	LRMA 2	Protégé en PDL				1	1	An. 4 (VU)
<i>Milium vernale</i> M.Bieb.	1				F+	TR	LRMA 1*	Protégé en PDL			LRN2	1		An. 3 (EN)
<i>Minuartia mediterranea</i>			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)
<i>Muscari racemosum</i> (L.) Lam. & DC.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Myosotis sicula</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Myosurus minimus</i>			1										1	LC
<i>Myriophyllum verticillatum</i> L.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Najas marina</i>			1										1	LC
<i>Nasturtium microphyllum</i> (Boenn.) Rchb.			1		f-/St	TR								An. 4 (VU)
<i>Neslia paniculata</i> sp. <i>paniculata</i>		1	1		NSR	NSR	P					1	1	An. 1 (Ex)
<i>Nigella arvensis</i>	1				NSR	NSR				LRN 1		1	1	An. 2 (CR)
<i>Nigella damascena</i>			1		F+	R						1		An. 5 (NT)
<i>Nymphoides peltata</i>			1					Protégé en PDL et PC					1	An. 4 (VU)
<i>Odontites jaubertiana</i> subsp. <i>chrysantha</i>			1						PN				1	An. 3 (EN)
<i>Odontites jaubertiana</i> subsp. <i>jaubertiana</i>			1						PN				1	An. 3 (EN)
<i>Oenanthe foucaudii</i>	1								PN	LRN 1			1	An. 4 (VU)
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel.			1		m	AR								An. 5 (NT)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Ononis natrix</i> sp. <i>natrix</i>			1		f-/St	R						1		An. 5 (NT)
<i>Ononis pusilla</i>			1		NSR	NSR		Protégé en PDL				1	1	An. 2 (CR)
<i>Ophrys fuciflora</i> ssp. <i>fulciflora</i>			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)
<i>Ophrys passionis</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Ophrys speculum</i> Link	1				f-/St	TR			PN	LRN 1		1		An. 4 (VU)
<i>Ophrys sphegodes</i> ssp. <i>araneola</i>			1		F+	TR						1		An. 3 (EN)
<i>Orchis coriophora</i> L. subsp. <i>coriophora</i>	1				EF	TR	LRMA 1*		PN		LRN2	1	1	An. 2 (CR)
<i>Orchis coriophora</i> L. subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) Sudre	1				EF	TR	LRMA 1*		PN		LRN2	1	1	An. 2 (CR)
<i>Orchis palustris</i> Jacq.	1				m	TR	LRMA 1	Protégé en PDL et PC			LRN2	1	1	An. 3 (EN)
<i>Orchis simia</i>			1					Protégé en PC					1	LC
<i>Orlaya grandiflora</i>		1	1		NSR	NSR	P					1	1	An. 2 (CR)
<i>Ornithopus sativus</i> Brot. [subsp. <i>sativus</i>]		1	1		NSR	NSR	LRMA 0*					1	1	An. 1 (Ex)
<i>Orobanche alba</i>			1		TF	TR						1		An. 2 (CR)
<i>Orobanche picridis</i>			1											An. 3 (EN)
<i>Orobanche purpurea</i>			1										1	An. 4 (VU)
<i>Orobanche ramosa</i> L. subsp. <i>ramosa</i>			1		F+	TR	LRMA 1*					1		An. 1 (Ex)
<i>Orobanche teucrii</i>			1		f-/St	TR						1		An. 4 (VU)
<i>Otanthus maritimus</i> (L.) Hoffmanns. & Link		1	1		F+	TR	LRMA 1	Protégé en PDL				1	1	An. 3 (EN)
<i>Pancreaticum maritimum</i> L.			1		m	R	LRMA 1*	Protégé en PDL				1		An. 5 (NT)
<i>Papaver argemone</i> L.			1		F+	AR						1	1	An. 4 (VU)
<i>Papaver hybridum</i> L.			1		TF	TR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Petrorhagia nanteuilii</i> (Burnat) P.W.Ball & Heywood			1		f-/St	TR								An. 4 (VU)
<i>Phalaris minor</i> Retz.			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)
<i>Phalaris paradoxa</i>				1	NSR	NSR						1		NE
<i>Phleum phleoides</i>			1											An. 2 (CR)
<i>Plantago maritima</i> L.			1		F+	R								An. 4 (VU)
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich.			1		TF	AR	LRMA 1					1		An. 4 (VU)
<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>angustifolia</i> (L.) Gaudin			1		f-/St	TR								An. 4 (VU)
<i>Polycnemum arvense</i> L.	1				NSR	NSR	LRMA 0*				LRN2	1	1	An. 1 (Ex)
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce			1		F+	R	LRMA 1					1		An. 4 (VU)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Polygonum maritimum</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 5 (NT)
<i>Polypogon maritimus</i> Willd. [subsp. <i>maritimus</i>]			1		m	AR							1	An. 5 (NT)
<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf.			1		m*	AR								An. 5 (NT)
<i>Potamogeton berchtoldii</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Potamogeton coloratus</i>			1										1	An. 3 (EN)
<i>Potamogeton gramineus</i> L.			1		F+	AR						1	1	An. 4 (VU)
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.			1		m	AR						1	1	An. 5 (NT)
<i>Potamogeton pusillus</i> L.			1		F+	R						1		An. 4 (VU)
<i>Potentilla anglica</i> Laichard.			1		F+	R						1	1	An. 4 (VU)
<i>Prunus mahaleb</i>			1		f-/St	R						1		An. 5 (NT)
<i>Psilurus incurvus</i> (Gouan) Schinz & Thell.			1		f-/St	TR								An. 4 (VU)
<i>Puccinellia distans</i> (L.) Parl. [subsp. <i>distans</i>]			1		TF	TR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Puccinellia fasciculata</i> (Torr.) E.P.Bicknell [subsp. <i>fasciculata</i>]		1	1		f-/St	R	LRMA 1					1	1	An. 5 (NT)
<i>Puccinellia rupestris</i> (With.) Fernald & Weath.			1		m	R						1	1	An. 5 (NT)
<i>Pulicaria vulgaris</i>			1						PN				1	LC
<i>Ranunculus arvensis</i> L.			1		F+	AR								An. 4 (VU)
<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth.		1	1		EF	R	LRMA 1*					1	1	An. 3 (EN)
<i>Ranunculus lingua</i>			1						PN				1	An. 5 (NT)
<i>Ranunculus omiophyllus</i> Ten.			1		F+	AR								An. 4 (VU)
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>			1						PN				1	LC
<i>Ranunculus penicillatus</i> (Dumort.) Bab.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Ranunculus serpens</i> Schrank [subsp. <i>nemorosus</i> (DC.) G.López]			1		TF	R	LRMA 2							An. 4 (VU)
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix subsp. <i>drouetii</i> (F.W.Schultz ex Godr.) P.Fourn.			1		m*	TR								An. 3 (EN)
<i>Ranunculus tripartitus</i> DC.		1	1		F+	AR	LRMA 2					1	1	An. 4 (VU)
<i>Raphanus raphanistrum</i> L. subsp. <i>landra</i> (Moretti ex DC.) Bonnier & Layens			1		F+	TR								An. 3 (EN)
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich			1		EF	TR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Rhinanthus angustifolius</i> C.C.Gmel. [subsp. <i>grandiflorus</i> (Wallr.) D.A.Webb]			1		m*	R								An. 5 (NT)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Rorippa palustris</i>														LC
<i>Rorippa pyrenaica</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Rosa obtusifolia</i> Desv.			1		f-/St	TR								An. 4 (VU)
<i>Rosa pimpinellifolia</i> L.			1		m	R						1	1	An. 5 (NT)
<i>Rosa rubiginosa</i> L.			1		TF	TR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Rosa sempervirens</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Ruppia maritima</i> L.	1				f-/St	TR					LRN2			An. 4 (VU)
<i>Salicornia dolichostachya</i>			1										1	An. 5 (NT)
<i>Salicornia emerici</i> Duval-Jouve			1		f-/St	TR								An. 4 (VU)
<i>Salicornia fragilis</i> P.W.Ball & Tutin			1		f-/St	R								An. 5 (NT)
<i>Salicornia obscura</i> P.W.Ball & Tutin			1		f-/St	R								An. 5 (NT)
<i>Salsola kali</i> L. [subsp. kali]			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Sanguisorba officinalis</i>			1											An. 4 (VU)
<i>Scandix pecten-veneris</i> L. [subsp. pecten-veneris]			1		F+	AR	LRMA 1					1		An. 4 (VU)
<i>Scirpus holoschoenus</i> L.			1		f-/St	R	LRMA 1					1		An. 5 (NT)
<i>Scirpus lacustris</i> L. subsp. <i>tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Syme			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Scirpus pungens</i> Vahl	1				TF	TR	LRMA 1				LRN2	1	1	An. 2 (CR)
<i>Scorzonera laciniata</i>			1										1	An. 2 (CR)
<i>Scrophularia scorodonia</i>			1										1	LC
<i>Seseli libanotis</i>			1					Protégé en PDL						An. 3 (EN)
<i>Silene otites</i> (L.) Wibel [subsp. <i>otites</i>]			1		m*	AR						1	1	An. 5 (NT)
<i>Silene portensis</i>			1					Protégé en PDL et PC					1	An. 5 (NT)
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke subsp. <i>bastardii</i> Boreau ex J.Lloyd			1		f-/St	TR	LRMA 1*					1		An. 4 (VU)
<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>thorei</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 3 (EN)
<i>Smilax aspera</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 4 (VU)
<i>Sparganium minimum</i>			1											An. 2 (CR)
<i>Spartina maritima</i> (Curtis) Fernald			1		f-/St	R								An. 5 (NT)
<i>Spergularia marina</i> (L.) Besser			1		m*	AR								An. 5 (NT)
<i>Spergularia media</i> (L.) C.Presl			1		m*	AR								An. 5 (NT)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Spergularia segetalis</i> (L.) G.Don	1				NSR	NSR	LRMA 0*				LRN2	1	1	An. 1 (Ex)
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	1				EF	TR	LRMA 1		PN		LRN2	1	1	An. 2 (CR)
<i>Stachys annua</i> (L.) L.			1		m	AR	LRMA 1*					1		An. 5 (NT)
<i>Stachys germanica</i> L. [subsp. <i>germanica</i>]		1	1		F+	AR	LRMA 2*					1	1	An. 4 (VU)
<i>Stellaria palustris</i>			1					Protégé en PDL						An. 5 (NT)
<i>Tanacetum corymbosum</i>			1					Protégé en PDL						An. 4 (VU)
<i>Teucrium botrys</i> L.		1	1		EF	TR	LRMA 1*	Protégé en PDL				1	1	An. 2 (CR)
<i>Teucrium montanum</i>			1											An. 2 (CR)
<i>Teucrium scordium</i> L.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Thalictrum minus</i>			1					Protégé en PDL					1	An. 5 (NT)
<i>Thelypteris palustris</i>			1										1	LC
<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Coss. & Germ.		1	1		m	TR	LRMA 0*					1	1	An. 3 (EN)
<i>Tolpis barbata</i> (L.) Gaertn.		1	1		EF	TR	LRMA 1*					1	1	An. 2 (CR)
<i>Tragopogon dubius</i> subsp. <i>major</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Tragus racemosus</i>			1										1	An. 5 (NT)
<i>Trapa natans</i>			1										1	An. 4 (VU)
<i>Tribulus terrestris</i> L.		1	1		TF	TR	LRMA 1*					1	1	An. 2 (CR)
<i>Trifolium angustifolium</i> L.			1		F+	R	LRMA 2					1		An. 4 (VU)
<i>Trifolium medium</i> subsp. <i>medium</i>				1								1		LC
<i>Trifolium michelianum</i>				1				Protégé en PDL				1		LC
<i>Trifolium ochroleucon</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Trifolium ornithopodioides</i> L.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Trifolium patens</i>			1										1	An. 4 (VU)
<i>Trifolium rubens</i>			1											An. 5 (NT)
<i>Trifolium strictum</i> L.			1		F+	AR	LRMA 2					1		An. 4 (VU)
<i>Trifolium suffocatum</i> L.			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Triglochin palustris</i> L.		1	1		TF	TR	LRMA 2	Protégé en PDL				1	1	An. 2 (CR)
<i>Trigonella monspeliaca</i>			1		NSR	NSR						1	1	An. 1 (Ex)
<i>Turgenia latifolia</i>			1		NSR	NSR						1	1	An. 1 (Ex)
<i>Vaccaria hispanica</i>			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)
<i>Valerianella dentata</i>			1		TF	TR						1	1	An. 4 (VU)

Taxons	Niveau d'enjeu national	Niveau d'enjeu interrégional (nord-ouest de la France)	Niveau d'enjeu régional (Pays de la Loire et/ou Poitou-Charentes)	Niveau d'enjeu départemental (Vendée)	Classe de régression proposée pour la région	Classe de rareté pour la région	LR armoricaine	Prot. Rég.	Prot. Nat.	Livre rouge national - prioritaires	LR nationale à surveiller	LR Vendée	LR régionale PC	LR régionale Pays de la Loire
<i>Valerianella rimosa</i> Bastard			1		F+	AR						1		An. 4 (VU)
<i>Valerianella truncata</i>			1		NSR	NSR						1		
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol.			1		m	R						1		An. 5 (NT)
<i>Verbascum phlomoides</i> L.			1		f-/St	TR								An. 4 (VU)
<i>Veronica acinifolia</i> L.	1				m	AR					LRN2			An. 5 (NT)
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L. subsp. <i>anagalloides</i> (Guss.) Batt.			1		m*	TR						1	1	An. 3 (EN)
<i>Veronica praecox</i>			1		Tf	TR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Veronica prostrata</i> L.			1		NSR	NSR								An. 1 (Ex)
<i>Veronica scutellata</i> L. var. <i>pilosa</i> Vahl			1		TF	TR								An. 2 (CR)
<i>Veronica teucrium</i> L. subsp. <i>teucrium</i>			1		m	AR	LRMA 1							An. 5 (NT)
<i>Veronica teucrium</i> L. subsp. <i>vahlilii</i> Gaudin			1		NE	R							1	An. 5 (NT)
<i>Veronica triphyllos</i> L.			1		TF	TR						1	1	An. 2 (CR)
<i>Vicia cassubica</i>			1					Protégé en PDL et PC					1	An. 3 (EN)
<i>Vicia narbonensis</i>			1		m	TR						1	1	An. 3 (EN)
<i>Vicia peregrina</i> L.			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)
<i>Vicia tenuifolia</i> Roth			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb. subsp. <i>gracilis</i> (DC.) Hook.f.			1		F+	R	LRMA 1							An. 4 (VU)
<i>Vicia villosa</i> Roth			1		m	AR						1		An. 5 (NT)
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik. [subsp. <i>hirundinaria</i>]			1		m	AR								An. 5 (NT)
<i>Viola pumila</i>			1					Protégé en PC					1	
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort. subsp. <i>ambigua</i> (Le Gall) Stace & Auquier			1		f-/St	R						1	1	An. 5 (NT)
<i>Vulpia fasciculata</i> (Forssk.) Fritsch			1		f-/St	TR								An. 4 (VU)
<i>Vulpia unilateralis</i>			1		EF	TR						1		An. 4 (VU)
<i>Xeranthemum cylindraceum</i> Sm.			1		m	TR	LRMA 1*	Protégé en PDL				1		An. 3 (EN)
<i>Xeranthemum inapertum</i>			1		NSR	NSR						1		An. 1 (Ex)
<i>Zannichellia palustris</i> L.			1		F+	PC								An. 4 (VU)
<i>Zostera marina</i> L.			1									1	1	An. 3 (EN)

Annexe 7 : Liste des espèces avec les fiches actions correspondantes

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Code A026	Nicheur et hivernant avec des fortes variations interannuelles Réseau hydraulique, zone en eau du littoral, prairies et boisements humides	1, 2, 3, 4, 7, 24, 26
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	Code A243	Nicheuse occasionnelle à la pointe de l'Aiguillon	1
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	Code A132	Hivernant et nicheur, forte augmentation depuis 10 ans sur le Marais poitevin : site d'importance internationale pour l'espèce Baie de l'Aiguillon et Estuaire du Lay	7, 17, 22, 25
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Code A094	Espèce présente en migration post et pré-nuptial	1, 2, 4, 7
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire <i>Ssp islandica</i>	Code A156	Migreur et hivernant avec migration postnuptiale : zone majeure pour l'espèce en hiver. Site français quasi exclusif dans les années 80. Estuaire	1, 2, 3, 26
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire <i>Ssp limosa</i>	Code A156	Nicheur et migreur En migration, les études récentes sur la baisse des effectifs tendent à montrer une baisse générale des effectifs, une modification des stratégies migratoires (escale au Portugal, rizières). Prairies humides subsaumâtres	1, 6, 7, 12, 13, 23, 24, 26
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	Code A157	Site de migration et d'hivernage	1, 2, 3, 26
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	Code A155	Espèce présente en migration et en hivernage, notamment dans les forêts du littoral	7, 12, 13
<i>Porzana puzilla</i>	Bécasseau maubèche	Code A143	Espèce migratrice et hivernante	1, 2, 3, 23, 26
<i>Larus marinus</i>	Bécassine des marais	Code A153	Site principalement pour la migration et l'hivernage	6, 7, 12, 13, 26
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	Code A152		6, 12, 13, 26
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	Code A046	Hivernant, migreur Vasières Baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arçay	1, 2, 3
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette	Code A045	Espèce migratrice et hivernante rare	1, 2, 3, 12, 13
<i>Numenius arquata</i>	Blongios nain	Code A022	Espèce très rare en migration	4, 7, 26

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Code A072		4
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Code A084	Migrateur et nicheur. Part importante de l'effectif nicheur français. Depuis 1999, 56% des jeunes busards s'envolent grâce aux actions de protection Champs cultivés	14, 15, 22, 26, 30
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Code A081	Migrateur, nicheur et hivernant. Les nids sont plus nombreux dans les champs de blé Roselières, mais également champs cultivées (en particulier en Charente-Maritime)	10, 12, 13, 14, 15, 22, 26, 30
<i>Circus cyaneus</i>	Busard saint martin	Code A082	Espèce nicheuse dans certains boisements	7, 14, 15, 26, 30
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Code A021	Seulement migrateur, hivernant très rare dans les marais de Saint-Hilaire-la-Palud ou le littoral Roselières	7, 10, 26
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés		Présente en période de reproduction	12, 14, 26
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	Code A051	Site de reproduction et de migration	7, 12, 13, 22, 26
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Code A054	Hivernant, migrateur et nicheur occasionnel. Zone d'importance internationale pour l'hivernage de l'espèce. Prés salés, estuaires	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 23, 25, 26
<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur	Code A050	Hivernant et migrateur. Vasières, prés salés et prairies humides subsaumâtres	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 23, 25, 26
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	Code A056	Migrateur et nicheur. Site de reproduction pour l'espèce. Vasières et prairies humides subsaumâtres	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 25, 26
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Code A164		1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 26
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	Code A161	Présente en migration et en hivernage.	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 26
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Code A162	Migrateur, nicheur (plus de 13% de l'effectif nicheur français) et hivernant. Site de reproduction Baies et prairies subsaumâtres en migration, prairies subsaumâtres pour la reproduction.	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 23, 25, 26, 30
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Code A166	Présente en migration et en hivernage.	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 26
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Code A031	Nicheur, migrateur et hivernant	4, 7, 12, 13, 14, 26

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
			Prairies humides et boisements	
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Code A030	Espèce migratrice, post-nuptiale Prairies humides de l'ouest du MP	4, 7, 12, 13, 14
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean le Blanc	Code A080	Migrateur et nicheur rare dans les boisements Boisements forêt de Longeville / les Magnils-reigniers	2, 4, 23, 26, 30
<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié	Code A151	Migrateur pré-nuptial sur les prairies du marais. Pairies humides subsaumâtres	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 26
<i>Larus canus</i>	Courlis cendré	Code A160	Site de migration et d'hivernage	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 26
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	Code A158	Fluctuations importantes des effectifs migrants d'une manière générale mais un déclin très important amorcé dans les années 1990 est noté en période pré-nuptiale Pairies humides subsaumâtres et dortoirs en Baie de l'Aiguillon	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 26
<i>Cygnus Cygnus</i>	Cygne chanteur	Code A038	Hivernant rare	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 26
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Code A036	Nicheur commun	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 26
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Code A131	Nicheur, migrateur (plus de 10% de l'effectif nicheur français). Plans d'eau cynégétique, baisses et estuaire de la Sèvre Niortaise	1, 3, 6, 7, 12, 13, 17, 22, 23, 25, 26
<i>Somateria mollissima</i>	Eider à duvet	Code A063	Présente en migration sur le littoral	1, 17, 26
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	Code A399	Nicheur très rare (1 cas les 5 dernières années)	4, 12, 13, 14
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Code A224	Site de reproduction majoritairement dans les boisements du littoral	2, 4, 26
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Code A098	Site d'hivernage	1, 12, 13, 14
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Code A103	Site d'hivernage	1, 4, 12, 14
<i>Numenius arquata</i>	Fauvette pitchou	Code A302	Migration	2, 10
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Code A125	Site de reproduction	7, 26
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Code A059	Migration	7, 17, 26

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Code A061	Migration	7, 17, 26
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule d'eau	Code A123	Site de reproduction	7,
<i>Ixobrychus minutus</i>	Goéland cendré	Code A182	Espèce présente toute l'année	1, 2, 3
<i>Calidris canutus</i>	Goéland marin	Code A187	Espèce présente toute l'année	1, 2, 3
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	Code A272	Nicheur (Part importante de l'effectif nicheur français) Dignes à moutardes, mizottes à chiendent, phragmites, épineux, champs de colza	1, 3, 7, 10, 23, 25, 26
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	Code A027	Nicheur et hivernant, espèce présente toute l'année. Canaux, prairies humides et boisements	1, 2, 3, 4, 7, 26, 30
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Code A138	Migrateur, nicheur et hivernant. Site de reproduction sur les plages et dunes du littoral (Pointe de l'Aiguillon, pointe d'Arçay, RNN de la Casse de la Belle Henriette et plage de Longeville). Haut de plage	1, 2, 3, 23, 29, 30
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Code A127	Site d'hivernage en dortoir (RNN baie de l'Aiguillon et RNN Michel Brosselin)	12, 13, 14
<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	Code A196	Espèce présente en migration	7, 12, 13
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	Code A197	Site de reproduction et de migration. Fort déclin Zones en eau avec végétation (roselières, baisse en prairies subsaumâtres)	6, 7, 12, 13, 23, 24, 25, 26
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	Code A023	Nicheur en lien avec la présence de boisements, variations interannuelles de la population Boisements humides et ripisylves	4, 7, 12, 13, 24, 26, 29
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	Code A025	Hivernant et nicheur avec une forte variation annuelle en fonction des hivers Espèce présente toute l'année. Prairies pâturées et boisements humides	4, 7, 12, 13, 24, 26, 30
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Code A029	Nicheur dans des boisements Canaux et boisements arbustifs	4, 7, 12, 13, 24, 26, 30
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Code A222	Migrateur, et principalement hivernant. Nicheuse rare. Espèce ubiquiste fréquentant des lieux ouverts	3, 4, 10, 12, 13, 26

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie	Code A130	Espèce hivernante et migratrice	1, 17, 23, 26
<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	Code A032	Espèce migratrice	1, 3, 7, 12, 13, 23, 25, 26
<i>Melanitta nigra</i>	Macreuse noire	Code A065	Site d'hivernage sur le littoral	1, 30
<i>Larus marinus</i>	Marouette de Baillon	Code A121		6, 7, 12, 13
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	Code A119	Prairies humides et bas marais alcalins	6, 7, 10, 12, 13
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	Code A229	Population nicheuse et migratrice Cours d'eau et canaux	5, 6, 7
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Code A073	Nicheur. Site de reproduction Boisements et haies pour la reproduction, terrains de chasse divers	4, 5, 6, 12
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Code A074	Présent en migration Boisements	4
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	Code A176	Espèce présente en période de migration pré-nuptial et post-nuptial sur le littoral	7, 12
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	Code A177		7, 12
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Code A179		1, 3, 7
<i>Burhinus oedicanus</i>	Oedicnème criard	Code A133	Espèce présente en période de reproduction et rassemblement post-nuptiaux	13
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	Code A043	Hivernant, migrateur et nicheur. Site de reproduction également. Vasières et prairies, RNN de la Baie, Saint-Denis et RNR Poiré-sur-Velluire	1, 12, 13, 17, 23, 26, 30
<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	Code A041		1, 12, 13, 17, 23, 26, 30
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	Code A128	Espèce présente en hivernage et en migration Anciennement nicheur sur la plaine de bordure du Marais poitevin	14, 22, 26
<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	Code A294	Migrateur : Site d'importance internationale pour l'espèce en migration post-nuptiale Les prés salés de la baie de l'Aiguillon	1, 10, 26

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	Code A234	Nicheur et hivernant Peupleraies – grands arbres / alignement d'arbres	4, 12
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Code A236	Hivernant et nicheur	2, 4
<i>Lanius collurio</i>	Pie grièche écorcheur	Code A338	Nicheur Prairies subsaumâtres et prairies humides	4, 12, 13
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Code A255	Nicheur sur les dunes Dune grise et littoral sableux	2, 26, 30
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	Code A002	En hivernage	1
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	Code A001	En hivernage	1
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	Code A003	En hivernage	1
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Code A141	En migration et en hivernage	1
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Code A140	Hivernant, migrateur : effectif très variable car mobile et non strictement rattaché à la zone humide Espaces ouverts prairies humides et cultures	12, 13, 14, 17, 26
<i>Eudromias morinellus</i>	Pluvier guignard	Code A139		12, 13, 14, 17, 26
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	Code A122	Nicheur Prairies humides et mégaphorbiaies	12, 13, 26
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Code A055	Nicheur et migration Prairies humides subsaumâtres, baisses et fossés	6, 7, 12, 13, 17, 26
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Code A052	Migrateur et hivernant. Prairies humides subsaumâtres	1, 6, 7, 12, 13, 17, 26
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	Code A034	Nicheur et Migrateur Prairies humides en eau	1, 6, 7, 12, 13, 17, 26
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne	Code A190	Espèce présente en période de migration pré nuptial et post nuptial sur le littoral	1
<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne caugek	Code A191	Hivernant, migrateur Littoral	1
<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne Hansel	Code A189		1
<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	Code A195	Migrateur Littoral	1, 25

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Code A193	Espèce présente en reproduction et en migration	1, 25
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de belon	Code A048	Nicheur et migrateur	1, 3, 12, 13, 25, 26
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	Code A275	Nicheur et migrateur. Présence localisée dans la vallée du Lay	12, 13, 26, 30
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Code A142	Hivernage Nicheur, migrateur Espaces ouverts	7, 12, 13, 17, 26
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Code 1308	Présente toute l'année. Site de reproduction Marais, vallées bocagères et boisements	4, 7, 20, 22, 26, 29
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie		Présente toute l'année Non communautaire	4, 5, 6, 7, 10, 12, 13, 19, 21, 26, 29, 30
<i>Genetta genetta</i>	Genette		Présente toute l'année. Site de reproduction Boisements, haies,...	4, 22, 26
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Code 1324	Présent toute l'année Boisements et marais bocagers, bâti pour le gîte	4, 20, 22, 26, 29
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Code 1304	Présent toute l'année sur le marais Boisements et marais bocagers, bâti/ouvrages d'art pour le gîte	2, 4, 12, 13, 20, 22, 23, 26, 29
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Code 1355	Présence sur tous les milieux aquatiques du Marais poitevin	4, 5, 6, 7, 10, 12, 13, 19, 21, 26, 29, 30
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Code 1310	Très rare, Présence marais de Charente maritime mais répartition inconnue	4, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		Présent toute l'année sur le marais Boisements et marais bocagers, bâti/ouvrages d'art pour le gîte	4, 7, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Code 1321	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Boisements et marais bocagers, bâti/cavités pour le gîte	4, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin alcatheé	Code 5003	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Boisements humides et marais bocagers	4, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Code 1323	Marais boisés et vallées alluviales Vieux arbres dans les boisements	4, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Code 1314	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Boisements et marais bocagers, Cavités, ouvrages d'art et bâti pour le gîte	4, 5, 6, 7, 20, 22, 26, 29, 30

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer		Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Boisements et marais bocagers	4, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Neomys feodiens</i>	Crossope aquatique		Non communautaire Présence toute l'année	4, 5, 6, 7, 10, 12, 13, 19, 21, 26, 29, 30
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Code 1312	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures.	4, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Code 1331	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures.	4, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Noctule géante		Une donnée non confirmée	4, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Code 1329	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Zone de marais et espaces urbanisé	4, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Code 1326	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Zone de marais et boisements	4, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Code 1303	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures, en colonies de reproduction et hivernage Boisements et marais bocagers, Cavités, ouvrages d'art et bâti pour le gîte	4, 7, 12, 13, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Code 1309	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Tout le marais et village. Site de reproduction.	4, 7, 12, 13, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Code 2016	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Site de reproduction.	4, 7, 12, 13, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Code 1317	Migratrice / fin été Littoral	2, 4, 7, 12, 13, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Code 5009	Présence localisé sur la vallée de la Sèvre Niortaise / marais mouillés	4, 7, 12, 13, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe		Présent toute l'année. Site de reproduction. Berge du réseau hydrographique	4, 7, 10, 12, 13, 19, 26, 30
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore		Rare, 1 donnée en vallée de la rivière Vendée	4, 7, 12, 13, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Code 1327	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Site de reproduction	4, 7, 12, 13, 20, 22, 26, 29, 30
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Code 1356	Espèce très rare Berge du réseau hydrographique	4, 7, 10, 12, 13, 19, 22, 26, 30
<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau marin	Code 1365	Espèce très rare	1, 2, 3, 29, 30

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	Code 1364	Espèce très rare	1, 2, 3, 29, 30
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Code 1191	Site de reproduction Mares des zones urbaines	29
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	Code 1202	1 station de reproduction sur le littoral Mares du littoral	1, 2, 3, 7, 23
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Code 1209	Populations de petites tailles dans un contexte de conservation qualifié de relictuelles (étude de 2012-2013). Population les plus fortes dans les terrées (espèce forestière). Site de reproduction. Boisements humides	4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 25, 26, 30
<i>Rana perezi</i>	Grenouille de Perez		Site de reproduction	4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 25, 26, 30
<i>Rana ridibunda</i>	Grenouille rieuse		Site de reproduction	4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 25, 26, 30
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse		Site de reproduction	4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 25, 26, 30
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte		Site de reproduction	4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 25, 26, 30
<i>Pelobates cultripes</i>	Pélobate cultripède		3 site de reproduction dans le site. Espèce endémique du Sud-Ouest de l'Europe affectionnant les milieux dunaires présents sur le littoral du marais.	1, 2, 3, 22, 23, 26, 29, 30
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole	Code 1203	Site de reproduction Prairies et bocagères et mares bocagères	4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 25, 26, 30
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Code 1205	Site de reproduction Marais desséchés	2, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 25, 26, 30
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Code 1166	En limite Sud de répartition. Site de reproduction Mares bocagères	4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 25, 26, 30
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Code 1174	Site de reproduction. Mares bocagères	4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 25, 26, 30
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Code 1220		4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 25, 26, 30
<i>Zamenis longissima</i>	Couleuvre d'Esculape	Code 1281	Site de reproduction. Haies bocagères	4, 7, 8, 12, 13, 26, 30
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Code 1284	Présence sur l'ensemble du marais.	2, 4, 7, 8, 12, 13, 26, 30
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	Code 1253	Site de reproduction	2, 4, 7, 8, 12, 13, 26, 30

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
			Zones de bordure et îles calcaires	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Code 1256	Villages et îles calcaires. Site de reproduction	2, 4, 7, 8, 26, 29, 30
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille Européenne		Non communautaire Estuaire / réseau hydraulique Site de migration et de vie	1, 5, 6, 7, 9, 21, 22, 23, 26, 29, 30
<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte atlantique	Code 1103	Estuaire / grands axes hydrauliques Site de migration et de reproduction	1, 5, 6, 7, 21, 22, 24, 26, 29, 30
<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose	Code 1102		
<i>Esox lucio</i>	Brochet		Non communautaire Réseau hydraulique et prairie	5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 21, 23, 26, 29, 30
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Code 1134	Réseau hydrographique	5, 6, 7, 21, 26, 29, 30
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Code 1163	Réseau hydrographique Mignon, Guirande, Courance	5, 6, 7, 21, 22
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Code 1096	Réseau hydrographique	5, 6, 7, 21, 22
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie fluviatile	Code 1099	Site de reproduction. Réseau hydrographique	1, 5, 6, 7, 21, 22, 24, 26, 29, 30
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Code 1095	Estuaire / grands axes hydrauliques Site migration et de reproduction	1, 5, 6, 7, 21, 22, 24, 26, 29, 30
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Code 1106	Estuaire / grands axes hydrauliques Site de migration (reproduction en amont de la zone humide)	1, 5, 6, 7, 21, 22, 24, 26, 29, 30
<i>Coenagrion mercurial</i>	Agrion de Mercure	Code 1044	Site de reproduction Réseau hydraulique en milieu ouvert, rivières oxygénées avec végétation	5, 6, 7, 9, 22, 26
<i>Maculinea telejus</i>	Azuré de la sanguisorbe	Code 1059	Considérée disparue	9, 25, 26
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du serpolet	Code 1058	Stations de reproduction dans le site Pelouses et friches sèches envahies d'origan (<i>Origanum vulgare</i>), sa plante hôte	8, 22, 25, 26, 29
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Code 1041	Présence sur la Sèvre niortaise, le Mignon, la Vallée du Curée, le Trousepoil. Réseau hydraulique ombragé	5, 6, 7, 9, 22, 26

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	Fiches Action (FA) correspondantes
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Code 1060	Stations de reproduction dans le site. Prairies humides à <i>Rumex</i> , magnocariçaies et mégaphorbiaies	5, 6, 7, 12, 13, 22, 23, 26, 29, 30
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Code 1041	Considérée disparue	
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Code 1078	Pelouses et bois clairs chauds et ensoleillés sur calcaire	4, 8
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des lâches	Code 1071	Considérée disparue	
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Code 1088	Site de reproduction Marais bocager, coteaux, frênes têtard, boisements	4, 7, 26
<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	Code 1046	Site de reproduction	5, 6, 7, 26
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Code 1083	Site de reproduction Marais bocager, coteaux, frênes têtard, boisements	4, 7, 26
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	Code 1087	Espèce apparue au XX ^{ème} siècle dans la Venise verte, a connu une forte expansion dans le Marais poitevin alors que globalement rare dans les deux régions. Marais bocager, coteaux, frênes têtard, boisements	4, 7, 22, 26
<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo des moulins	Code 1016	Site de reproduction. Berges du réseau hydraulique, zones de mégaphorbiaie, cariçaie, boisements humides et prairies extensives.	4, 5, 6, 7, 22, 26, 30
<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à quatre feuilles	Code 1428	Présence sur une station connue	5, 6, 7, 18, 26, 30

Annexe 8 : Listes des habitats d'intérêt communautaire et fiches actions correspondantes

Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Fiches Actions (FA)
Vasières infra littorales	1160	1, 3, 17, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Sables et vases découverts à marée basse	1140	1, 2, 3, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau	1110	1, 2, 3, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Estuaires	1130	1, 2, 3, 21, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Végétations pionnières halophiles à Salicornes	1310	1, 3, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Prés à Spartines des vases salées côtières	1320	1, 3, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Prés-salés atlantiques à Puccinellies	1330	1, 3, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Fourrés halophiles thermo-atlantiques	1420	1, 3, 18, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Lagunes	1150	2, 18, 26, 27
Récifs	1170	1, 3, 22, 23, 27, 29, 30
Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse	1210	1, 2, 3, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Dune mobile embryonnaire	2110	2, 3, 18, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Dunes mobiles du cordon littoral	2120	2, 3, 18, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Dunes fixées à végétation herbacée	2130	2, 3, 18, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Dépressions humides intradunales	2190	2, 3, 18, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert	2180	2, 3, 18, 22, 23, 26, 27, 29, 30
Prairies et pelouses subhalophiles	1410 et 1310-4	5, 6, 7, 12, 13, 17, 18, 19, 20, 26, 27, 29, 30
Mares temporaires	3170	5, 6, 7, 12, 13, 18, 19, 26, 27, 29, 30
Fourrés de Tamaris	92D0	4, 12, 13, 14, 27, 29, 30
Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes	91E0	4, 5, 6, 7, 18, 22, 26, 27, 29, 30
Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes	91F0	4, 18, 26, 27
Eaux oligomésotrophes calcaires	3140	5, 6, 7, 22, 26, 27
Eaux douces eutrophes	3150	5, 6, 7, 18, 22, 26, 27
Végétation flottante de renoncules	3260	5, 6, 7, 12, 13, 22, 26, 27
Rivières avec berges vaseuses	3270	5, 6, 7, 26, 27
Falaises calcaires	1230-2	8, 18, 23, 24, 26, 27
Pelouses à thérophytes	6220-4	8, 18, 23, 24, 26, 27
Pelouses sèches semi-arides	6210	8, 18, 23, 24, 26, 27
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	12, 18, 26, 27
Mégaphorbiaies eutrophes	6430	4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 18, 22, 23, 24, 26, 27
Bas marais calcaires à Marisque	7210	4, 5, 6, 7, 9, 10, 18, 22, 23, 24, 26, 27
Tourbières alcalines	7230	4, 5, 6, 7, 9, 10, 18, 22, 23, 24, 26, 27

Légende du tableau

Niveau d'enjeux :

Majeur
Fort
Modéré

Représentativité

Sources

- https://tableau.discomap.eea.europa.eu/t/Natureonline/views/3bComparisonoftheclassifiedrelativesurfacearea/1_Reclassifiedrelativesurfacearea?iframeSizedToWindow=true&:embed=y&:showAppBanner=false&:display_count=no&:showVizHome=no
- Etude université de la Rochelle
- Université de Rennes
- Données nationales (dunes et boisements dunaires) :
- BDD Forêt de l'ONF (SIG)

Barème sur 5 points :

Importance du site	Représentativité en %	Note attribuée
Site non significatif	0%-10%	1
Site important	10%-20%	2
Site très important	20%-30%	3
Site remarquable	30%-40%	4
Site majeur	40%-50%	5

Sensibilité

Sources

- MNHN, 2013 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, juillet 2013, http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthétique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx

Légende Etat de conservation		Note attribuée
FV	Etat de conservation favorable	1 point
U1	Etat de conservation défavorable inadéquat	2 points
U2	Etat de conservation défavorable mauvais	3 points

Barème Natura 2000 : Annexe 1 : 1 point
Annexe 1/ prioritaire : 2 points

Fonctionnalité

Barème : note sur 6 points

Ecosystémique et spécifique : Fort : 3 points
Moyen : 2 points
Faible : 1 point

